



2018/19

RAPPORT ANNUEL

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK



Énergie NB Power

LETTRE DE PRÉSENTATION

Juin 2019

L'honorable Mike Holland
Ministre du Développement de l'énergie et des ressources du
Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société d'énergie
du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2019,
conformément à l'article 42 de la *Loi sur l'électricité*.



Ed Barrett
Président du Conseil d'administration

TABLE DES MATIÈRES

1	Message du président du Conseil d'administration	38	États financiers consolidés
3	Message du président-directeur général	107	Aperçu statistique
5	Compte rendu des résultats	113	Gouvernance
19	Rapport de gestion		

Page couverture

Dave Wishart, monteur de lignes sous tension, se prépare à travailler sur une ligne hors tension en toute sécurité. Les employés d'Énergie NB sont engagés à maintenir les normes de sécurité les plus élevées.

À PROPOS D'ÉNERGIE NB

Énergie NB est le service public d'électricité le plus important au Canada atlantique et est responsable de la production, du transport et de la distribution de l'électricité partout au Nouveau-Brunswick. Énergie NB compte plus de 2 500 employés à l'échelle de la province, qui sont dévoués à apporter une valeur ajoutée à plus de 400 000 clients directs et indirects au Nouveau-Brunswick.

Le seul propriétaire et actionnaire d'Énergie NB, une société d'État provinciale, est le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Énergie NB relève du gouvernement par l'entremise du ministre du Développement de l'énergie et des ressources et les attentes du gouvernement sont exprimées par le biais de lois, de politiques et de lettres de mandat.

La *Loi sur l'électricité du Nouveau-Brunswick* (2013) confère à Énergie NB le pouvoir de vendre de l'électricité dans la province et de gérer et exploiter les ressources et les installations d'Énergie NB pour l'approvisionnement, le transport et la distribution d'électricité au Nouveau-Brunswick. La *Loi sur l'électricité* prévoit également, dans la mesure du possible, les tarifs demandés par Énergie NB pour que les ventes d'électricité dans la province soient maintenues aussi concurrentielles que possible et que les modifications tarifaires demeurent stables et prévisibles d'année en année. Nos tarifs sont réglementés par la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick.

2 500 +
Employés

400 000 +
clients directs et
indirects



Ed Barrett
Président du Conseil
d'administration

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les réseaux électriques à travers le monde subissent des changements sans précédent en raison de facteurs comme les avancées technologiques, les effets des changements climatiques, et les attentes changeantes des clients. C'est également le cas au Nouveau-Brunswick. Par conséquent, Énergie NB doit évoluer pour être en mesure de répondre aux besoins futurs des Néo-Brunswickois de façon sécuritaire, fiable et économique.

Avancées technologiques

Énergie NB est propriétaire et exploitant de la machine la plus grande et la plus complexe du Nouveau-Brunswick - le réseau électrique. Dans toute sa complexité, le réseau électrique a une tâche importante : fournir aux domiciles et entreprises de nos clients de l'électricité sûre et fiable à partir des centrales électriques du Nouveau-Brunswick. À mesure que les technologies progressent, nous constatons que de plus en plus d'énergie est produite à partir de sources renouvelables, à faibles émissions de carbone, et locales.

Alors que ces technologies deviennent de plus en plus répandues, Énergie NB devra les intégrer au réseau électrique, ce qui est une tâche complexe et coûteuse. C'est pourquoi nous avons mis en place un plan d'investissement à long terme pour la construction d'un réseau électrique plus intelligent, plus solide, plus résistant et plus efficace. En améliorant notre réseau électrique par ces investissements, nous serons en mesure de réduire le besoin de construire de nouvelles centrales coûteuses, tout en veillant à ce que nous produisions de l'énergie propre et fiable à des prix stables pour les générations futures.

Nous aurons toujours besoin de poteaux et de fils pour vous transmettre l'énergie. Nous aurons toujours une infrastructure à entretenir. Cependant, avec un réseau intelligent, nous serons en mesure de gérer notre infrastructure au moyen de commandes et d'applications numériques. Nous aurons une meilleure visibilité des problèmes potentiels afin de pouvoir les résoudre avant qu'ils ne provoquent des pannes de courant. De plus, Énergie NB recevra automatiquement un avis en cas de panne, et pourra ainsi entreprendre plus rapidement des travaux de rétablissement du courant, y compris après une tempête.

Changement climatique

Le changement climatique est un thème d'actualité. Des gouvernements partout au monde sont à la recherche de solutions pour gérer les effets des changements climatiques. Au Nouveau-Brunswick, nous ressentons les effets des changements climatiques dans les dernières années. Nous subissons des événements météorologiques extrêmes plus que jamais.

Chez Énergie NB, nous continuons de mettre l'accent sur la production d'énergie durable pour les générations futures. Nous investissons dans des technologies novatrices et nous explorons des possibilités visant à atténuer et réduire les effets du carbone pour nos clients et nos communautés. Il ne suffit pas d'attendre que la solution nous parvienne - nous devons explorer de manière responsable de nouvelles technologies non émettrices qui sont en mesure d'atténuer le fardeau des pénalités coûteuses liées aux émissions de carbone. C'est pourquoi nous investissons dans la recherche et le développement de solutions permettant d'aborder cet enjeu important.

Nous avons également adopté des projets d'énergie renouvelable et travaillé avec les Premières Nations, les intervenants, et les communautés, afin d'avoir une forte production d'énergie renouvelable dans notre province. Nous sommes sur la bonne voie pour que 40 % de notre énergie proviennent de sources renouvelables et que 74 % proviennent de sources non émettrices (lorsqu'elles sont combinées à l'énergie nucléaire). Nous contribuons à l'objectif provincial qui vise à faire en sorte que 75 pour cent de l'énergie consommée au Nouveau-Brunswick provienne de sources propres et renouvelables ou ne dégageant aucune émission d'ici 2020.

Alors que le Nouveau-Brunswick passe à une économie à faibles émissions de carbone, la gestion de l'énergie est plus importante que jamais. Nos programmes et services d'efficacité énergétique de bonnes habitudes visent à aider les Néo-Brunswickois à consommer l'énergie de façon plus efficace dans leurs maisons et entreprises. Cette année, nos efforts combinés ont donné lieu à une réduction de 65 gigawattheures de la consommation d'énergie dans la province.

Attentes des clients

Une chose qui ne change pas : les attentes des clients en matière du rendement financier de leur service public. Nous reconnaissons l'important et le délicat équilibre entre l'offre de la valeur et de la gestion de la santé financière de l'entreprise. Nous reconnaissons également que la santé financière d'Énergie NB joue un rôle important dans la santé financière globale du Nouveau-Brunswick.

Dans les dernières années, nous n'avons pas atteint nos objectifs en matière de revenus et de remboursement de la dette. Soyez assuré, nous demeurons engagés à la réduction de notre dette. Nous savons aussi qu'une approche traditionnelle ne nous donnera pas les résultats voulus avant de devoir effectuer un autre important investissement dans l'infrastructure. Il est temps pour nous d'explorer toutes les possibilités afin de nous assurer de remplir nos engagements financiers. De ce fait, nous élaborerons au cours de la prochaine année une nouvelle stratégie de remboursement de la dette.

Le Conseil d'administration d'Énergie NB est responsable de travailler avec la direction afin de veiller à ce que le service public soit prêt à relever les défis qui se présentent aujourd'hui et à l'avenir. Dans ce rôle, nous demandons à la direction de mettre en œuvre les meilleures pratiques, de veiller à ce que l'amélioration continue soit toujours une priorité, d'atténuer les risques et les défis, et de rechercher des possibilités de façon responsable. C'est un honneur de servir les Néo-Brunswickois à ce titre. Alors que nous entamons la prochaine année, le Conseil d'administration et les employés d'Énergie NB visent l'excellence dans tout ce que nous entreprenons.

74%

Sources non émettrices

65 Gwh

Réduction de l'énergie à l'intérieur de la province



Gaëtan Thomas
Président-directeur général

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chez Énergie NB, nous avons comme mission d'être le partenaire de choix de nos clients en matière de solutions énergétiques, aujourd'hui et à l'avenir. ; vous, nos clients, êtes au centre de cette mission. Nous demeurons résolument engagés à vous écouter et à vous fournir un service fiable, des solutions énergétiques et un rendement financier solide.

Fiabilité

Nous savons que vous vous attendez à un niveau de fiabilité élevé de votre service public. En même temps, le Nouveau-Brunswick subit plus d'événements météorologiques extrêmes que jamais. Afin de minimiser l'impact de ces événements imprévisibles, nous avons continué d'investir dans notre infrastructure afin de renforcer la fiabilité du réseau électrique. Au cours de la dernière année, nous avons pris des mesures supplémentaires pour renforcer nos activités liées aux lignes électriques par le biais d'un programme intensif de reconstruction des lignes de transport et d'activités de gestion de la végétation.

En 2018-2019, nous nous sommes également appuyés sur les leçons retenues des tempêtes précédentes dans le but d'améliorer notre temps de réponse pour les clients touchés par les tempêtes. Grâce à une technologie de pointe, nous avons été en mesure de réduire le temps de nos efforts de rétablissement et de rétablir le courant pour nos clients et fournir une image plus précise de l'endroit et du moment où des pannes pourraient se produire pendant les tempêtes. Ainsi, nous avons pu mieux positionner nos ressources internes et contractuelles lors de tempêtes.

Afin qu'Énergie NB puisse servir ses clients de façon fiable, il est essentiel que les centrales aient de solides rendements. Au cours de l'année, la centrale de Belledune a réalisé une disponibilité de production équivalente de 93,5 pour cent, et la centrale nucléaire de Point Lepreau a atteint un facteur de capacité de 84,1 pour cent, ce qui est un excellent rendement pour les deux centrales.

D'ailleurs, l'année 2018-2019 a été l'une des meilleures années pour la centrale nucléaire de Point Lepreau. La centrale a connu une période d'exploitation continue à haute puissance de 310 jours, soit la plus longue période d'exploitation continue entre des arrêts planifiés depuis 1994. La centrale a également enregistré un indice de fiabilité de l'équipement (IFE) de 97 pour cent, soit le meilleur rendement enregistré par la centrale.

Solutions énergétiques

Au cours de l'année, vous avez continué à adopter nos programmes d'efficacité énergétique. En 2018-2019, nous avons lancé l'ensemble le plus complet de programmes et d'initiatives d'efficacité énergétique jamais proposés au Nouveau-Brunswick. Pour le Programme

écoénergétique pour les maisons, le Programme d'amélioration énergétique des immeubles commerciaux, et le Programme de construction des nouvelles maisons, le taux de participation des clients était deux fois plus élevé que ce à quoi nous nous attendions.

Nous avons été très fiers de recevoir le prix ENERGY STAR® Canada en reconnaissance de nos efforts pour promouvoir une consommation énergétique efficace dans les maisons et les entreprises de nos clients, ainsi que le prix pour les meilleures pratiques au symposium du Smart Energy Consumer Collaborative. Ces prix reflètent directement les changements positifs que font les Néo-Brunswickois alors qu'ils adoptent des habitudes écoénergétiques, ce qui leur permet de réaliser des économies et de contribuer à la réduction de l'empreinte carbone de la province.

L'adoption de véhicule électrique est un autre moyen par lequel les Néo-Brunswickois peuvent réduire leurs coûts énergétiques et leur empreinte carbone. Le Nouveau-Brunswick est maintenant la première province au Canada qui est entièrement connectée, avec un réseau de recharge rapide à courant continu pour les véhicules électriques. Et notre réseau de bornes de recharge ne dessert pas seulement les grands centres urbains. Des communautés rurales sont maintenant «branchées». Les propriétaires de véhicules électriques peuvent réduire considérablement leurs coûts de carburant, peu importe où ils habitent.

Rendement financier

Nous reconnaissons que nos clients, qu'ils soient dans la catégorie résidentielle, commerciale, ou industrielle, subissent une pression croissante pour gérer leurs propres coûts. Bien que le Nouveau-Brunswick bénéficie des tarifs d'électricité parmi les plus bas de la région, les coûts de l'électricité représentent une part importante des dépenses. Soyez assuré que notre équipe en est pleinement consciente et continue de travailler très fort pour gérer votre service public de manière à offrir un maximum de valeur pour tous les Néo-Brunswickois.

En 2018-2019, Énergie NB a été confrontée à une faible production hydroélectrique, à des coûts imprévus liés aux tempêtes, à une augmentation des combustibles, et à des coûts d'intérêts, qui ont eu des répercussions sur ses résultats financiers. Cette année, nous avons réalisé un bénéfice net de 20 millions de dollars, ce qui est inférieur à notre objectif. Au cours de l'année, nous avons acheté la centrale de Bayside dans le but d'atténuer des pressions liées aux coûts à l'avenir. L'achat de la centrale de Bayside nous permettra de mieux exploiter notre parc de production diversifié afin de répondre aux besoins énergétiques du Nouveau-Brunswick et de continuer à respecter nos obligations en ce qui concerne la réduction de notre empreinte carbone pour les années à venir.

Cette année, des employés de tous les secteurs de l'entreprise et de partout dans la province ont relevé le défi de réduire les coûts en mettant l'accent sur l'amélioration continue et en explorant les possibilités d'économies grâce à la collaboration avec les services publics voisins. Ces efforts ont donné lieu à des économies de 18,5 millions de dollars. L'équipe a également adopté une forte culture d'amélioration pour nos clients.

La détermination d'Énergie NB à vous servir est sincère et enracinée dans notre culture d'entreprise. Je suis très fier de notre équipe d'employés dévoués et professionnels. Au cours de la dernière année, les employés ont démontré leur engagement envers vous, nos clients.

Notre équipe de professionnels dévoués est constituée de vos voisins, votre famille et vos amis. Nous voulons tous ce qu'il ya de mieux pour les résidents du Nouveau-Brunswick et pour les futures générations : un réseau électrique abordable et durable pour alimenter l'avenir. Je suis optimiste et convaincu que l'équipe d'Énergie NB consacre ses efforts vers un avenir durable qui sera avantageux pour tous nos clients et à tous les Néo-Brunswickois.

97

Indice de fiabilité de l'équipement

20 \$

Bénéfice net (en millions)

18,5 \$

Économies d'amélioration continue (en millions)

COMPTE RENDU DES RÉSULTATS 2018-2019

Nous avons une vision selon laquelle nous fournissons de l'énergie durable pour les générations futures du Nouveau-Brunswick. Nous sommes clairs à propos de notre mission d'être le partenaire de choix de nos clients en matière de solutions énergétiques, aujourd'hui et à l'avenir. Pour ce faire, nous intégrons nos valeurs en matière de sécurité, de qualité, de diversité et d'innovation à toutes nos activités.

Notre vision

Une énergie durable pour les générations futures

Notre mission

Être le partenaire de choix de nos clients en matière de solutions énergétiques

Nos valeurs

Sécurité, qualité, innovation et diversité



À titre de société d'État provinciale, Énergie NB est tenue de répondre aux attentes du gouvernement du Nouveau-Brunswick, qui sont exprimées par le biais de lois, de politiques et de lettres de mandat.

Nos décisions touchent les Néo-Brunswickois, ce que nous prenons très au sérieux. Nous nous efforçons de répondre aux besoins des clients pour un service sûr, fiable et économiquement durable aujourd'hui et à l'avenir. Il est clair que notre santé financière soutient la prospérité financière du Nouveau-Brunswick.

Nous collaborons avec notre Conseil d'administration pour fournir un service de qualité à nos clients et réduire la dette afin de nous assurer que nos tarifs demeurent aussi concurrentiels que possible à l'avenir. Nous planifions pour l'avenir, qui exige que nous soyons en mesure de répondre à l'évolution des marchés, aux avancées technologiques et au changement climatique.

Notre Conseil d'administration a défini le mandat de l'actionnaire dans l'orientation stratégique pour la Société, en tenant compte des possibilités et des



risques émergents. Nos trois objectifs stratégiques constituent le fondement de nos plans d'affaires, de nos décisions d'investissement et de nos initiatives commerciales qui nous permettront de continuer à fournir de l'énergie durable aux générations futures.

Pour mener à bien nos stratégies, nous avons un plan d'affaires qui continue de renforcer le rendement des principaux secteurs de l'organisation. En 2018-2019, nous nous sommes concentrés sur les cinq domaines d'excellence de notre plan : Sécurité, Client, Organisation, Fiabilité et Environnement.

Chaque domaine d'excellence se concentre sur différents objectifs, différentes initiatives, différents processus et différentes mesures pour atteindre et maintenir l'excellence selon des comparaisons pertinentes à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise. Cette orientation améliore notre alignement organisationnel et l'engagement des employés avec un plan précis et des résultats qui nous permettent de continuer à être le partenaire de choix de nos clients en matière de solutions énergétiques, aujourd'hui et à l'avenir.

Être exécutant de quartile supérieur en Amérique du Nord

Nous hisser parmi les meilleurs dans notre domaine
Énergie NB a pour objectif d'être un exécutant de quartile supérieur par rapport aux services publics et privés en Amérique du Nord.

Réduire la dette

Réduire notre dette pour investir dans l'avenir
Réduire systématiquement la dette pour veiller à ce qu'Énergie NB soit financièrement en mesure d'investir dans de nouvelles infrastructures de production et de transport, au besoin, qui assureront la stabilité des tarifs pour le Nouveau-Brunswick.

Investir dans la technologie

Réduire et déplacer la demande d'électricité (Éconergie NB)

Investir dans les technologies, sensibiliser les clients et promouvoir l'efficacité, ce qui contribuera à réduire et à déplacer la demande d'électricité en vue de reporter, ou d'éliminer les prochains gros investissements dans la production.

Excellence en sécurité

L'importance que nous accordons à l'excellence en sécurité reflète notre engagement envers le respect des normes de sécurité les plus élevées pour les employés, les entrepreneurs et le public. L'excellence en sécurité s'appuie sur notre engagement commun envers la sécurité avec la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (FIOE) et met l'accent sur l'engagement des employés de tous les secteurs à se concentrer sur tous les aspects de la sécurité et du mieux-être.



Chez Énergie NB, nous nous entretenons une forte culture de sécurité que nous renforçons continuellement en exploitant les principaux outils de sécurité. Dans le cadre de notre culture de sécurité, nous effectuons des inspections du lieu de travail et des inspections de chantier, nous organisons des réunions mensuelles sur la sécurité, nous effectuons des visites de sécurité sur le terrain qui sont menées par la direction, et nous avons en place le Comité mixte d'hygiène et de sécurité et des équipes de sécurité dirigées par des employés.

Nous adoptons également une stratégie de santé globale qui intègre la santé physique, mentale, professionnelle et personnelle. Encore une fois, nos employés nous ont fourni de précieux renseignements par l'entremise du questionnaire sur l'indice de santé globale, qui nous aide à cibler nos efforts en matière de santé globale et à améliorer notre sécurité. En 2018-2019, nos réunions de sécurité mettaient l'accent sur le domaine de la santé mentale. Nous avons d'ailleurs offert une formation sur la santé mentale à environ 2200 employés dans l'ensemble de l'entreprise. Nous outillons nos employés afin que nous puissions tous améliorer et maintenir notre santé mentale pour être résilients face aux défis de la vie.

Au cours de la dernière année, nous avons également continué à renforcer notre culture de sécurité en sensibilisant davantage les employés aux facteurs psychologiques qui contribuent aux incidents de sécurité, notamment le stress et les distractions. Nous nous sommes appuyés sur les connaissances existantes des employés sur la sécurité psychologique, et nous avons souligné l'importance de gérer les distractions, de prêter attention à l'environnement, de prendre le temps de reconnaître les dangers et de prendre des mesures pour effectuer son travail en toute sécurité.

Jalons de sécurité

Jalons atteints en 2018/19 en matière d'accidents sans perte de temps

23 ans Millbank

22 ans Grand-Sault et Tobique

13 ans Belledune



Nous sommes fiers de déclarer que nos efforts et les réalisations d'employés en matière de santé globale ont été reconnus. En 2018-2019, Énergie NB a reçu pour la deuxième année consécutive un prix du Milieu de travail d'exception recommandé par les employés, présenté par Morneau Shepell et le Globe and Mail.

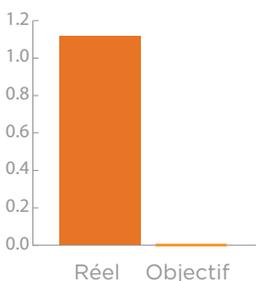
Nos programmes de sécurité s'étendent également à la sécurité des clients et du public. Nous avons poursuivi nos campagnes de sensibilisation à la sécurité par le biais des médias sociaux, d'annonces radio et d'annonces imprimées pour offrir une formation sur la sécurité, des conseils et un soutien aux clients résidentiels et commerciaux ainsi qu'au grand public. Notre campagne Soyez prudent, restez vivant, respectez l'énergie visait à encourager les Néo-Brunswickois à la sécurité pendant les événements météorologiques extrêmes, à utiliser les générateurs

de façon sécuritaire, à être prudent lorsqu'ils travaillent à proximité des arbres, à être prudents lorsqu'ils sont à proximité de nos centrales hydroélectriques. Nous avons également collaboré avec des entrepreneurs pour qu'ils adoptent des pratiques sécuritaires à proximité des lignes électriques. Nos efforts ont permis d'accroître la sensibilisation du public et de réduire le contact du public et des entrepreneurs avec les installations.

Bien que nous constatons des améliorations positives d'une année à l'autre dans de nombreux domaines liés à la sécurité, nous reconnaissons également qu'il y a place à l'amélioration continue. Il est important que nous intégrions nos apprentissages et tous nos outils aux efforts d'amélioration continue du rendement en matière de sécurité. Nous devons rester fermement engagés à la sécurité.

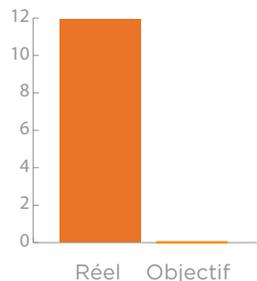
1,12

Taux de fréquence de la totalité des blessures (# / 200 000 heures de travail)



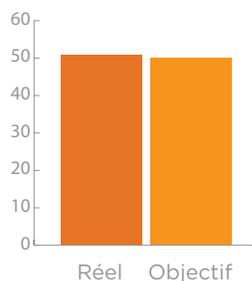
11,92

Taux de la gravité des blessures avec perte de temps (# / 200 000 heures de travail)



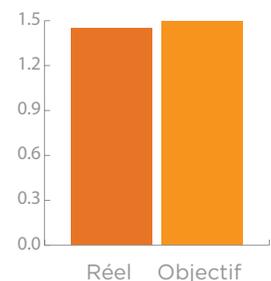
51

Contact entre un service public /entrepreneur et une installation (nombre d'incidents)



1,45

Potentiel élevé de taux de fréquence



Excellence aux clients

Nous mettons l'accent sur l'excellence aux clients en fournissant des programmes et des services à valeur ajoutée qui sont faciles d'accès, conviviaux, qui renforcent la confiance et qui répondent aux besoins. Notre mission est d'être le partenaire de choix en matière de solutions énergétiques, aujourd'hui et à l'avenir.



Éconergie NB repose sur trois piliers

- Réseau efficace
- De bonnes habitudes
- Solutions intelligentes

Notre initiative Éconergie NB repose sur trois éléments : Réseau intelligent, De bonnes habitudes et Solutions intelligentes. Le Réseau efficace est le fondement d'Éconergie NB et consiste à moderniser notre réseau électrique, ce qui nous permet d'offrir plus de programmes et services à nos clients. Nos programmes et services d'efficacité énergétique De bonnes habitudes visent à aider nos clients à consommer l'énergie de façon plus efficace dans leurs maisons et entreprises. Le service de solutions intelligentes offre de nouveaux produits et services qui aident nos clients à économiser du temps et de l'argent tout en minimisant notre empreinte écologique.

Nous continuons à travailler sans relâche pour offrir à nos clients une valeur ajoutée par le biais de nos nombreux programmes et incitatifs destinés à les aider sur la voie de l'efficacité énergétique et de la réduction de leur consommation d'énergie. En 2018-2019, nous avons lancé l'ensemble le plus complet de programmes et d'initiatives d'efficacité énergétique jamais proposés au Nouveau-Brunswick.

Notre programme phare pour les propriétaires, le Programme écoénergétique pour les maisons, offre des incitatifs pour la mise à niveau des systèmes de chauffage, peu importe le système de chauffage actuel. Il offre également des incitatifs pour des améliorations de l'isolation, des fenêtres, des portes, et des panneaux solaires. En outre, nous offrons maintenant le Programme écoénergétique pour les nouvelles maisons.



Pour le Programme écoénergétique pour les maisons, le Programme d'amélioration énergétique des immeubles commerciaux, et le Programme de construction des nouvelles maisons, le taux de participation des clients était deux fois plus élevé que ce à quoi nous nous attendions. De plus, nos nouveaux incitatifs pour l'industrie aideront à minimiser les coûts initiaux liés au remplacement, à l'achat et à l'installation d'équipements à haut rendement. Les entreprises participantes devraient donc pouvoir économiser jusqu'à 10 pour cent de leurs coûts d'énergie à l'intérieur de deux ans.

Le succès continu de ces programmes dépend de vos commentaires pour la planification de la livraison d'énergie future au Nouveau-Brunswick. Votre participation au sondage sur la planification énergétique que nous avons publié avec les services

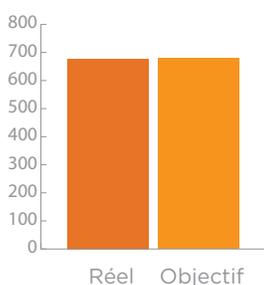
publics municipaux du Nouveau-Brunswick nous aide à élaborer des programmes qui répondent à vos besoins et nous permet de mieux prévoir les besoins énergétiques futurs de notre province.

Nous sommes très heureux des résultats nos efforts de sensibilisation de la clientèle, qui permettent de vous offrir un meilleur rapport qualité-prix. Notre approche a d'ailleurs été remarquée par d'autres entreprises. Nous avons eu l'honneur de recevoir le prix Meilleures pratiques d'engagement des consommateurs lors du Symposium Smart Energy Consumer Collaborative 2019, et ce, en reconnaissance de la revitalisation de notre portefeuille d'efficacité énergétique axé sur le renforcement de l'engagement des consommateurs. Ce prix reflète directement les changements positifs que font les Néo-Brunswickois pour économiser de l'énergie.

En combinant nos programmes et vos efforts, nous serons en mesure de vous aider à atteindre votre objectif en matière d'économies d'énergie, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en aidant les entreprises à demeurer concurrentielles et en atténuant les pressions d'investir dans une production d'énergie accrue.

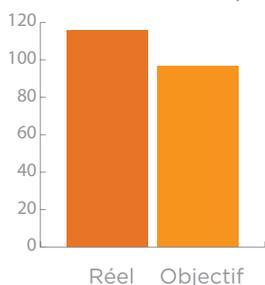
678

Mesure de satisfaction des clients résidentiels du service public



116%

Taux de participation des clients aux solutions énergétiques (pourcentage sur la bonne voie)



Excellence en matière d'organisation

Notre objectif d'excellence en matière d'organisation veille à ce qu'Énergie NB soit en mesure d'être financièrement viable à long terme, de respecter ses obligations financières et de soutenir la prospérité économique du Nouveau-Brunswick.



Économies

11,2 \$ millions

économisés grâce à l'amélioration continue axée sur les employés

7,3 \$ millions

économisés grâce à la collaboration régionale avec d'autres services publics

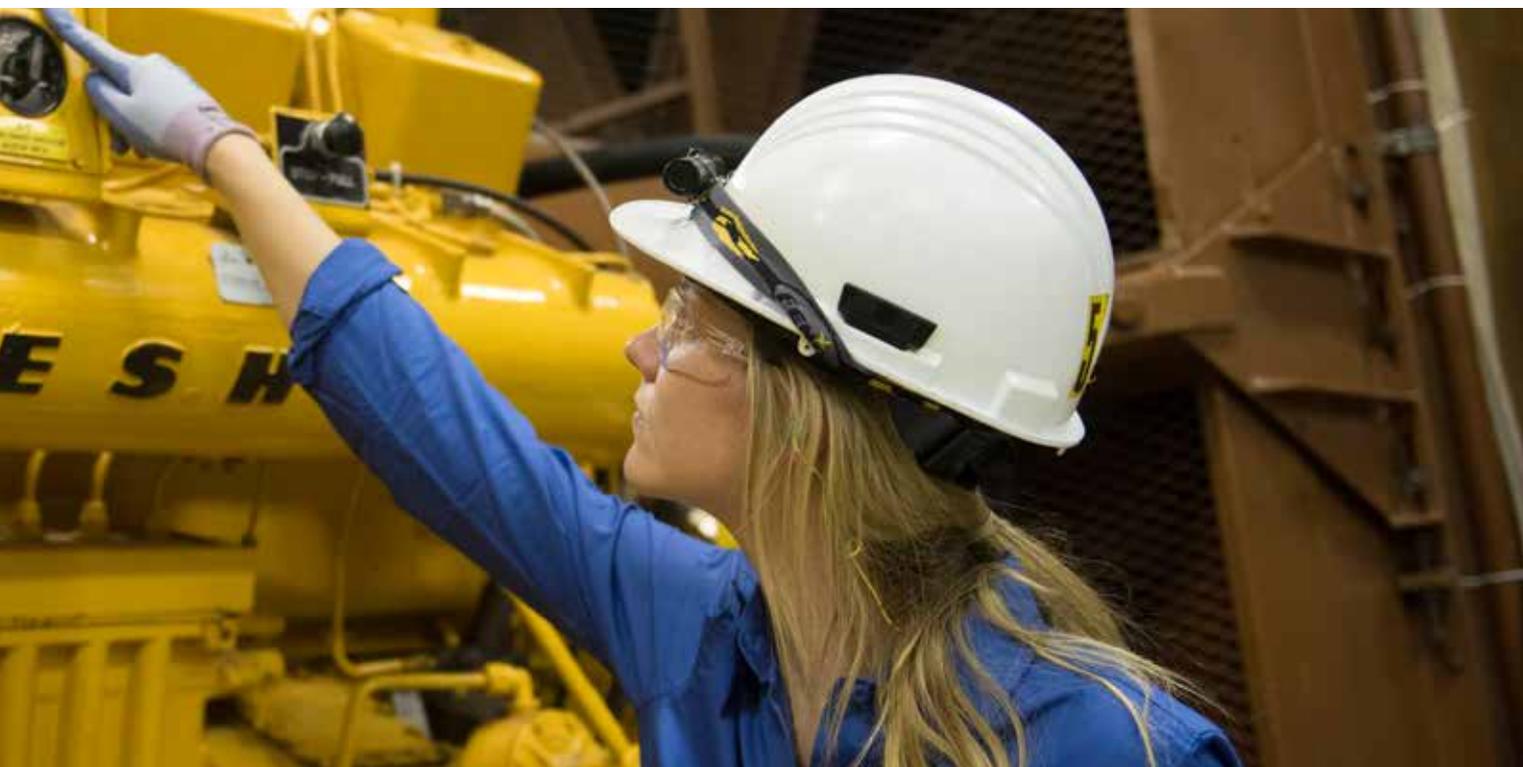
Notre réalité financière tient compte du fait que nous exerçons nos activités dans une entreprise principalement axée sur ses actifs et qui a besoin d'effectuer des investissements à long terme dans un environnement en évolution rapide. Il est important pour nous de déterminer, planifier et effectuer efficacement des dépenses en capital afin de garder notre réseau électrique sûr, fiable et économique.

En 2018-2019, nous avons investi davantage dans la centrale nucléaire de Point Lepreau pendant l'arrêt d'entretien afin d'assurer sa viabilité à long terme. Notre investissement a porté fruit en 2018-2019, la centrale a réalisé sa plus longue période de fonctionnement en arrêts depuis 1994.

En 2018-2019, nous avons également saisi l'occasion de diversifier notre réseau de production en achetant la centrale de Bayside. Grâce à cet investissement, Énergie NB est en mesure d'intégrer efficacement l'installation à son parc de production actuel, ce qui lui permet d'acheminer l'énergie de façon plus économique et de mieux gérer ses dépenses en combustibles et en achats d'énergie. C'est également avantageux pour vous, nos clients.

Comme il a été le cas cette année, notre viabilité financière est souvent touchée par des événements qui sont indépendants de notre volonté, comme la production hydroélectrique, le prix des combustibles, et les coûts liés aux tempêtes.

Pour atténuer les effets de nos écarts financiers, nous favorisons une approche d'amélioration continue qui imprègne l'esprit des employés dans



l'ensemble de notre entreprise. Nous sommes continuellement à la recherche de moyens de réduire nos coûts pour gérer l'impact sur vos tarifs. En 2018-2019, nous avons tout mis en œuvre pour compenser les coûts supplémentaires engendrés par les tempêtes hivernales, les inondations et d'autres travaux émergents. Et nous avons constaté des résultats : nos efforts d'amélioration continue nous ont permis de réaliser des économies de 18,5 millions de dollars, par rapport à notre objectif de 6,8 millions de dollars.

Dans l'esprit de l'amélioration, nous devons souvent changer la façon dont nous fournissons un service à la clientèle de qualité. Nous savons que vous aimez voir nos monteurs de ligne pendant les tempêtes en train de vous fournir un service de rétablissement de qualité. Cette année, nous avons commencé à explorer des moyens de fournir le même niveau de service de rétablissement au moyen de réseaux de distribution et de transmission automatisés et

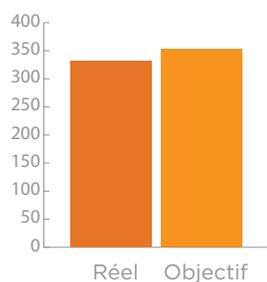
numérisés afin de réduire le coût des visites sur le terrain lors de tempêtes.

Nous continuons également à rechercher et à saisir des occasions d'amélioration de la marge brute en dehors de la province exploitant notre situation géographique convoitée pour desservir les marchés voisins. Nous optimisons la répartition de nos actifs de production et de nos contrats, et nous concluons des ententes d'achat hors province à court et à long terme qui sont avantageuses pour nos clients.

Nos décisions d'investissement, ainsi que des facteurs externes, ont entraîné une augmentation temporaire de l'endettement, mais nous restons déterminés à revenir à notre plan de réduction de la dette par des moyens traditionnels et innovants ; il est essentiel pour garantir notre viabilité financière à long terme et pour garantir à nos clients des tarifs concurrentiels et stables, maintenant et à l'avenir.

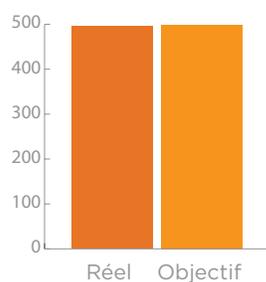
336 \$

Dépenses en capital
(millions \$)



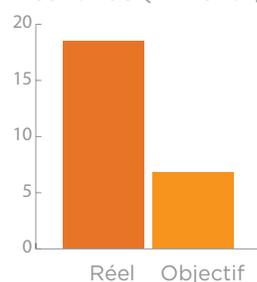
493 \$

EEA
(millions \$)



18,5 \$

Économies
d'amélioration
continue (millions \$)



Excellence en fiabilité

Notre objectif d'excellence de la fiabilité est axé sur l'optimisation de nos actifs au sein de notre infrastructure diversifiée de production, de transport, de distribution et d'entreprise afin que nous puissions continuer à fournir à nos clients de l'énergie sûre et fiable à des tarifs concurrentiels et stables.



Gestion de la végétation

1,074 km

Lignes de distribution

évaluées et entretenues par les équipes de végétation

En 2018/19, nous avons investi plus de 300 millions de dollars dans notre réseau électrique afin de nous assurer qu'il demeure fiable et robuste pour résister aux hivers du Nouveau-Brunswick et pour assurer le confort de nos clients.

Au cours de la dernière année, Énergie NB a atteint ou dépassé les indices de fiabilité du transport et de la distribution, tout en réalisant d'importantes améliorations d'une année à l'autre dans ces deux domaines. Ces résultats démontrent l'impact de notre programme pluriannuel de reconstruction des lignes de transport et des activités de gestion continue de la végétation pour la distribution.

Nous avons continué d'investir dans le renforcement de notre réseau de distribution et de transport, tout en cherchant des moyens de rationaliser nos activités d'exploitation et d'utiliser des technologies pour réduire les coûts et générer des possibilités financières.

Au cours de l'année, nous avons été en mesure de réduire le temps de nos efforts de rétablissement après une tempête au moyen d'une technologie de pointe qui permet de mieux prédire le lieu et le moment où les tempêtes ont lieu. Ainsi, nous pouvons mieux positionner des équipes avec les ressources appropriées pendant les tempêtes. L'exactitude des données fournies par cet outil nous a également permis d'éviter des coûts, car nous n'avons pas eu besoin d'organiser des ressources inutiles dans les régions qui n'étaient pas touchées par la tempête.



Nous avons constaté les résultats des améliorations du réseau au début du mois de novembre 2018 lorsqu'une forte tempête de vent et de pluie a touché une grande partie du Nouveau-Brunswick. À son plus fort, la tempête a causé une panne d'électricité pour plus de 105 000 clients. Toutes nos ressources disponibles, ainsi que des partenaires d'aide mutuelle avoisinants, se sont mobilisées partout dans la province pour rétablir le courant le plus rapidement et le plus sûrement possible. Malgré les conditions difficiles, le courant a été rétabli pour 94 pour cent des Néo-Brunswickois en moins de 72 heures.

En 2018-2019, Énergie NB a également constaté de meilleurs résultats à la centrale nucléaire de Point Lepreau. Cette année, la centrale a enregistré un taux d'indisponibilité fortuite de 0,58 % par rapport à l'objectif de 4,0 pour cent, ce qui signifie qu'elle se situe dans le quartile supérieur de ses pairs du secteur.

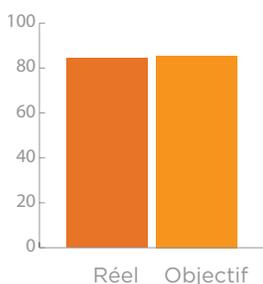
La centrale a également enregistré un indice de fiabilité de l'équipement de 97 pour cent, soit le meilleur score jamais enregistré par la centrale. Son rendement solide tout au long de l'année lui a mérité le score le plus élevé parmi ses pairs.

Il convient également de signaler que la centrale a été connectée au réseau électrique pour 310 jours consécutifs, soit la plus longue période d'exploitation continue entre des arrêts planifiés depuis 1994-1995. C'est également la première fois que la centrale ne subit pas de panne imprévue depuis sa remise à neuf en 2012.

Notre engagement envers la fiabilité demeure inébranlable afin que nous puissions continuer à vous fournir l'énergie dont vous avez besoin pour alimenter votre maison et votre entreprise.

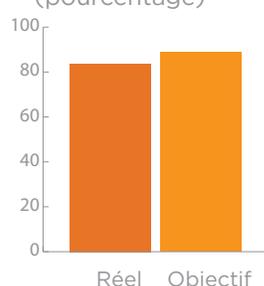
84,1%

Facteur de capacité nette de Point Lepreau (pourcentage)



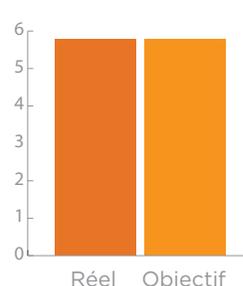
83,7%

Disponibilité équivalente production hydroélectrique (pourcentage)



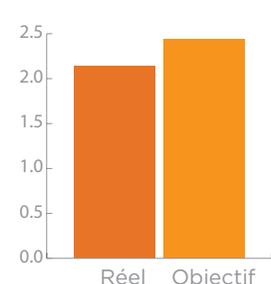
5,78

Indice de la durée moyenne des pannes du réseau (SAIDI)



2,14

Indice de la fréquence moyenne des pannes du réseau (SAIFI)



Excellence en matière de l'environnement

Notre objectif d'excellence en matière de l'environnement est axé sur la protection de l'avenir. Nous élaborons et mettons en œuvre de manière proactive une stratégie pour répondre aux attentes croissantes de nos clients en ce qui concerne l'atténuation des effets des changements climatiques et la façon dont nous menons nos activités commerciales de sorte à protéger l'environnement.

Énergie durable

40%

Électricité d'énergie renouvelable

74%

Électricité sans émissions



Notre réseau de production diversifié nous place dans une bonne situation pour produire de l'électricité en tenant compte de l'environnement. D'ailleurs, 40 pour cent de notre énergie proviennent de sources renouvelables et 74 pour cent proviennent de sources non émettrices. Nous sommes sur la bonne voie pour atteindre l'objectif provincial qui vise à faire en sorte que 75 pour cent de l'énergie consommée au Nouveau-Brunswick provienne de sources propres et renouvelables ou ne dégageant aucune émission d'ici 2020.

Si nous voulons réduire notre empreinte environnementale, nous devons également réduire notre besoin d'énergie. En 2018-2019, vous avez réduit votre consommation d'énergie en participant à nos programmes d'efficacité énergétique et de gestion de la demande, et en tirant parti des offres d'amélioration des produits et services. Chez Énergie NB, nous avons réduit nos besoins en énergie au moyen de la gestion de la demande aux centrales de Belledune et de Coleson Cove, et au siège social à Fredericton. Ensemble, nous avons réduit la demande d'énergie pendant les périodes de pointe du Nouveau-Brunswick de plus de 22 MW.

Les collectivités des Premières nations développent activement l'énergie renouvelable du Nouveau-Brunswick dans le cadre de notre programme de production locale d'énergie renouvelable à petite échelle (PLERPE). Cette année, deux collectivités de Premières Nations ont conclu une entente avec nous dans le but de produire près de 40 MW d'énergie renouvelable d'ici décembre 2019.



Nous évoluons dans un environnement où l'avenir de la tarification du carbone et de la réglementation des émissions demeure incertain. Le risque potentiel est toutefois trop important pour ne pas agir. En prévision, nous avons continué à étudier les effets potentiels de la loi sur le carbone. Nous avons commencé à explorer de nouvelles possibilités en matière de production et de distribution afin de réduire nos émissions de carbone et d'atténuer les effets des tarifs pour nos clients.

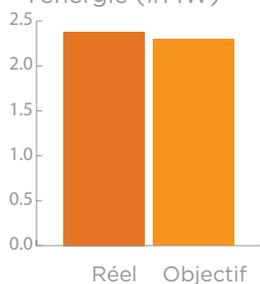
Nous avons la responsabilité de protéger la biodiversité dans notre environnement d'exploitation. En 2018-2019, nous avons entrepris plusieurs initiatives dans le cadre du protocole d'entente relatif à la gestion du poisson et de l'habitat du poisson que nous avons conclu avec le ministère fédéral des Pêches et des Océans. Nous avons ciblé certaines espèces de poisson pour faciliter la planification de l'étude de la passe à poissons à la centrale de Mactaquac.

Nous avons également modifié les déversoirs aux lacs de retenue Trousers, Long, et Serpentine. À la centrale de Beechwood, nous évaluons les modifications opérationnelles du débit. Nous avons également participé, avec les Premières Nations et des membres Saint John Naturalists Club, à la protection des papillons monarques en voie de disparition dont la viabilité était menacée par la pénurie d'asclépiades observée à l'observatoire de la centrale nucléaire de Point Lepreau. À la centrale, on a accueilli des chenilles, que l'on a placées dans un incubateur et nourries de l'asclépiade afin qu'elles puissent atteindre leur stade nymphal (chrysalide), puis se transformer en papillons. Avant d'être relâchés pour leur parcours vers le Mexique (3500 kilomètres), les papillons sont étiquetés.

Nous demeurons déterminés à trouver des solutions énergétiques respectueuses de l'environnement qui favorisent l'énergie propre et atténuent les effets des changements climatiques.

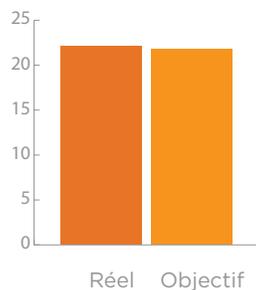
2,38

Réduction de la consommation interne de l'énergie (#MW)



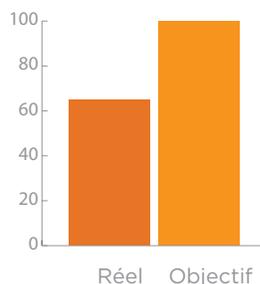
22,1

Réduction annuelle de la demande de pointe (#MW)



65

Réduction de l'énergie à l'intérieur de la province (GWh)





RÉDUCTION DE CARBONE

L'équipe d'Énergie NB est fière de contribuer à aider le Nouveau-Brunswick et le Canada à atteindre ses objectifs.

En 2015, le Canada et 173 autres pays ont convenu de l'Accord de Paris lors de la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. L'objectif? Une réduction de 30 pour cent des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 2005.

En 2017, le Canada avait réduit ses émissions de quatre (4) pour cent par rapport aux niveaux de 2005, tandis que le Nouveau-Brunswick avait réduit ses émissions de 24 pour cent. En 2017, Énergie NB avait déjà doublé l'objectif historique convenu par ces pays à Paris. Nous sommes parvenus à réaliser une réduction exceptionnelle de 68 pour cent par rapport aux niveaux de 2005.

Énergie NB n'a pas réalisé un tel exploit par chance. Cet exploit est le fruit d'un travail acharné et d'investissements prudents au nom des familles et des entreprises du Nouveau-Brunswick.

Notre actionnaire, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, a également établi une norme de portefeuille renouvelable qui est l'une des normes les plus agressives et progressives au pays. Cette norme stipule qu'Énergie NB doit faire en sorte que 40 pour cent de l'énergie consommée par le Nouveau-Brunswick provienne de sources renouvelables d'ici 2020.

Énergie NB est sur la bonne voie pour atteindre cet objectif ambitieux.

Cette année, nous avons répondu à environ 34 pour cent de la demande à l'intérieur de la province à partir d'énergie nucléaire. De plus, environ 40 pour cent de notre production provient de sources renouvelables, ce qui veut dire que 74 pour cent de notre production provient de sources non émettrices au service des familles et des entreprises du Nouveau-Brunswick.

Pour atteindre ces objectifs, Énergie NB a mis hors service des centrales alimentées aux combustibles fossiles. Nous avons prudemment investi d'importantes sommes dans des sources de production renouvelables et sans carbone. Nous avons investi dans le réseau intelligent et dans des programmes axés sur les clients comme Éconergie NB. Nous avons réussi cet exploit en maintenant des tarifs concurrentiels et stables tout en minimisant



les augmentations de tarifs au cours des huit dernières années (un peu plus d'un [1] pour cent en moyenne). Nous avons également maintenu un parc de production diversifié pour assurer une alimentation fiable en électricité à nos clients.

Énergie NB a pris ces mesures pour bâtir un réseau électrique durable pour les Néo-Brunswickois et pour réduire leurs factures d'électricité en les encourageant à consommer l'électricité de manière efficace.

Voici les principales mesures que nous avons prises pour «décarboniser» le réseau électrique du Nouveau-Brunswick :

- Ajout de 311 mégawatts d'énergie éolienne sur le réseau du Nouveau-Brunswick en 2007, ce qui représente une réduction de 600 000 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre par année
- Mise hors service de la centrale alimentée au charbon de Grand Lac en 2010, ce qui représente une réduction de 400 000 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre par année.
- Mise hors service de la centrale alimentée aux combustibles fossiles de Dalhousie en 2012, ce qui représente une réduction de 1 900 000 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre par année.
- Remise à neuf du premier réacteur nucléaire CANDU-6 au monde en 2012, pour une réduction continue de 4 000 000 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre par année
- Émission de demandes d'expression d'intérêt pour des projets communautaires d'énergie éolienne en 2017, pour une réduction prévue de 200 000 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre par année.

Énergie NB a également mené à bien de nombreuses consultations publiques et examiné le Projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac.

Si nous allons de l'avant avec ce projet, cela nous permettra de réaliser une réduction continue de 1 300 000 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre par année.

Au nom de ses clients, Énergie NB travaille fort pour développer le réseau intelligent de demain dans le cadre de l'initiative Éconergie NB. D'ici 2042, il est prévu que ce programme se traduira par une réduction de 1 100 000 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre par année.

Cela représente 9,5 millions de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre par année, soit l'équivalent de 2,5 millions de voitures.

Énergie NB effectue également des recherches sur des combustibles de remplacement pour la production d'électricité. Nous avons conclu un partenariat avec une entreprise innovante qui développe l'utilisation de l'hydrogène, un combustible abondant et sans émission à gaz à effet de serre qui pourrait révolutionner le secteur de l'énergie.

Il convient également de noter les efforts d'Énergie NB pour développer l'énergie nucléaire, un autre type de production d'électricité sans émission de gaz à effet de serre, en effectuant des recherches sur les petits réacteurs modulaires. Grâce à nos efforts, le Nouveau-Brunswick deviendra un centre d'excellence mondial en matière de recherche, de développement et de démonstration de la prochaine génération d'énergie nucléaire sûre et efficace.

L'équipe d'Énergie NB sait que nous avons encore beaucoup de travail à faire pour réduire davantage notre empreinte carbone. Au nom de nos clients, nous nous engageons à réaliser de nouvelles réductions en émission de carbone pour les générations futures grâce à une approche économiquement durable.



RAPPORT DE GESTION

Contenu	But
Facteurs de performance financière et d'exploitation	Explique l'incidence des facteurs contribuant à la variabilité des bénéfices.
Performance financière	Fournit un sommaire des principaux résultats financiers de l'exercice.
Résultats financiers	Explique les résultats financiers pour l'exercice 2018-2019, y compris l'analyse des variations d'un exercice à l'autre.
Soldes réglementaires	Explique l'incidence des reports réglementaires.
Sources de financement	Explique les changements aux sources de financement.
Gestion du capital	Explique les objectifs et la stratégie de réduction de la dette.
Modifications apportées aux méthodes comptables critiques	Décrit les modifications apportées aux méthodes comptables et l'incidence sur les états financiers consolidés.
Principales estimations comptables	Explique les estimations effectuées et leur incidence sur les résultats.
Gestion du risque	Décrit la manière dont Énergie NB gère les risques pour créer, conserver et réaliser de la valeur.

FACTEURS DE PERFORMANCE FINANCIÈRE ET D'EXPLOITATION

Variabilité du résultat

Énergie NB exerce ses activités dans un contexte commercial complexe et dynamique comportant une variété de risques et d'incertitudes qui pourraient avoir une incidence sur la réalisation de ses objectifs commerciaux. Cet environnement commercial fait en sorte que le bénéfice d'exploitation échappe en grande partie à l'emprise de la direction, ce qui peut entraîner d'importantes variations des résultats d'un exercice à l'autre. Bien que la direction ne puisse contrôler ces risques et incertitudes, tous les efforts sont mis en œuvre pour les influencer ou les gérer au moyen du cadre de gestion des risques d'Énergie NB (voir page 37 pour obtenir plus de renseignements). Des précisions supplémentaires sur les principaux risques et incertitudes et leur incidence éventuelle sur le résultat sont présentées ci-après.

Production hydroélectrique

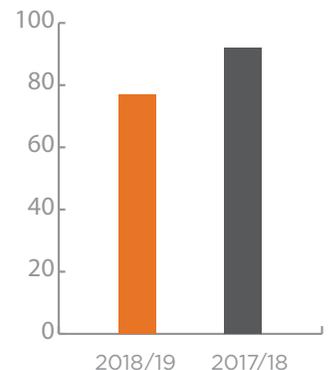
Le réseau hydroélectrique d'Énergie NB est un réseau au fil de l'eau, c'est-à-dire un réseau qui ne comporte que peu ou pas de stockage d'eau. Il en résulte une variabilité annuelle importante de la production hydroélectrique, car elle dépend de la quantité et du moment des précipitations. L'hydroélectricité est la source d'énergie la plus économique utilisée par Énergie NB pour produire de l'électricité. La production hydroélectrique annuelle a fluctué de 77 % à 132 % de la production prévue au cours des 10 dernières années. Cette variabilité a une incidence sur le coût de la production. Lorsque les flux d'eau sont moins élevés que les niveaux prévus, d'autres types de combustibles plus coûteux doivent être utilisés, ce qui augmente les coûts de production ou d'achats d'électricité. Lorsque les flux d'eau sont plus élevés que les niveaux prévus, la production hydroélectrique permet de réduire l'utilisation de combustibles coûteux et de diminuer le coût de la production.

La production hydroélectrique a compté pour environ 13 % de la production totale en 2018-2019. La production hydroélectrique correspond à un combustible à coût nul et, par conséquent, aucune composante hydroélectrique n'est incluse dans les coûts de combustible et d'achat d'électricité. En 2018-2019, la production hydroélectrique nette s'est établie à 77 % de la moyenne à long terme. En raison de ces niveaux historiquement bas, les coûts d'approvisionnement ont augmenté de 16 millions de dollars du fait de la hausse des coûts de l'énergie de remplacement, comparativement à l'exercice 2017-2018, au cours duquel la production hydroélectrique nette s'était élevée à 92 % de la moyenne à long terme.

Une variation de 5 % des flux d'eau par rapport à la moyenne à long terme entraînerait une variabilité du bénéfice net d'environ 8 à 11 millions de dollars.

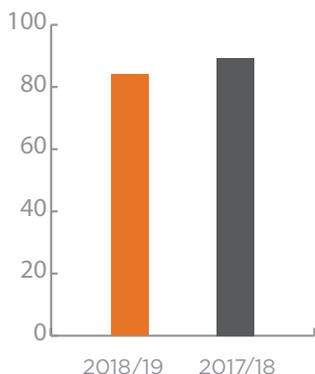
77%

Production hydroélectrique nette (pourcentage de la moyenne à long terme)



84.1%

Facteur de capacité annuelle nette de la centrale nucléaire de Point Lepreau (pourcentage)



Production d'électricité d'origine nucléaire

Énergie NB détient une centrale nucléaire. L'électricité d'origine nucléaire est la deuxième source d'énergie la plus économique utilisée par Énergie NB pour produire de l'électricité. L'exploitation efficace de la centrale nucléaire de Point Lepreau est essentielle au bon rendement financier d'Énergie NB. Lorsque la production d'électricité d'origine nucléaire est inférieure aux niveaux prévus, d'autres types de combustibles plus coûteux sont utilisés, ce qui augmente les coûts de production ou d'achats d'électricité. Les risques liés à la fiabilité sont pris en compte par le programme d'excellence de la centrale nucléaire de Point Lepreau, lequel est axé sur le leadership, les processus, l'équipement, la sécurité et l'excellence en matière d'exploitation.

La centrale nucléaire de Point Lepreau représente environ 27 % des besoins d'approvisionnement totaux en 2018-2019, soit environ 4 % (30 millions de dollars) du total des coûts de combustible et d'achat d'électricité. Le facteur de capacité de la centrale de Point Lepreau était de 84,1 % en 2018-2019, comparativement à 89,3 % en 2017-2018. Cette diminution du facteur de capacité de 5,2 % par rapport à l'exercice précédent est attribuable à une interruption d'entretien prévue plus longue et a donné lieu à une hausse de 18 millions de dollars des coûts d'approvisionnement comparativement à 2017-2018.

Une variation de 2 % du facteur de capacité de la centrale de Point Lepreau entraînerait une variabilité du bénéfice net d'environ 7 à 10 millions de dollars.

Achats d'électricité

Énergie NB achète de l'électricité lorsque de l'énergie à moindre coût est offerte. Les achats remplacent principalement la production interne au combustible fossile, selon le prix mondial des combustibles fossiles. Le prix du marché de l'électricité varie d'heure en heure et est déterminé essentiellement par le marché de l'électricité de la Nouvelle-Angleterre. Énergie NB conclut des contrats d'achat à terme d'électricité afin d'atténuer en partie la volatilité des prix du marché. Les achats d'électricité ont représenté environ 34 % des besoins d'approvisionnement totaux d'Énergie NB en 2018-2019, et environ 59 % (443 millions de dollars) du total des coûts de combustible et d'achats d'électricité.

Les prix moyens en périodes de pointe en Nouvelle-Angleterre se sont élevés à 44,09 \$ US/MWh, comparativement à 45,84 \$ US/MWh en 2017-2018. Cette baisse des prix moyens du marché en 2018-2019 s'est traduite par une diminution des coûts d'approvisionnement de 2 millions de dollars.

Une variation de 5 \$ des prix de l'électricité entraînerait une variabilité du bénéfice net d'environ 6 à 14 millions de dollars.

Achats d'électricité fondés sur le prix du gaz naturel

Énergie NB a conclu deux contrats d'achat d'électricité dans la province dont une partie du prix est fondée sur le prix du marché pour le gaz naturel. Lorsqu'il est certain qu'elle s'expose à des risques particuliers liés aux prix du marché, Énergie NB conclut des contrats d'achats à terme pour 80 % à 100 % des besoins prévus en gaz naturel. Dans la région de l'Atlantique, il y a actuellement une incertitude concernant l'approvisionnement futur en gaz naturel en raison de la baisse de l'offre provenant des installations de gaz naturel en haute mer, situées au large de la région de l'Atlantique. En raison de cette incertitude, la capacité d'Énergie NB est limitée pour atténuer le risque financier lié à la volatilité des prix, ce qui l'expose au risque de prix du gaz naturel.

Les contrats d'achats d'électricité ont représenté environ 5 % des besoins d'approvisionnement totaux en 2018-2019 et environ 14 % (107 millions de dollars) du total des coûts de combustible et d'achats d'électricité.

Les prix du gaz naturel ont varié de 2,13 \$ à 16,50 \$ US/MBtu en 2018-2019, comparativement à 1,11 \$ à 52,22 \$ en 2017-2018. Les prix du gaz naturel ont été plus élevés en moyenne en 2018-2019 et ont entraîné une hausse des coûts d'approvisionnement de 5 millions de dollars par rapport à 2017-2018.

Une variation de 1 \$ des prix du gaz naturel entraînerait une variabilité du bénéfice net d'environ 5 à 10 millions de dollars.

Production électrique au charbon ou au coke de pétrole

Le charbon et le coke de pétrole sont en général achetés au moyen de contrats attribués à la suite d'appels d'offres auprès d'un certain nombre de contreparties. Le charbon est acheté à prix indexés ou à prix fixes fermes alors qu'une composante à prix variable est généralement intégrée dans les contrats du coke de pétrole où le prix d'achat reflète un indice de prix lors de la livraison du coke de pétrole.

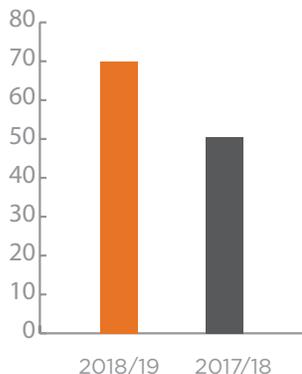
La production électrique au charbon ou au coke de pétrole a représenté environ 19 % des besoins d'approvisionnement totaux en 2018-2019 et environ 17 % (134 millions de dollars) du total des coûts de combustible et d'achats d'électricité.

En 2018-2019, le charbon a été acheté aux termes d'un contrat à prix fixe ferme. Le coût d'approvisionnement en charbon est similaire au coût pour 2017-2018. En 2018-2019, les prix moyens du coke de pétrole s'élevaient à 94,21 \$ US/tonne, comparativement à 66,02 \$ US/tonne en 2017-2018. La hausse des prix moyens du coke de pétrole a entraîné une augmentation des coûts d'approvisionnement de 17 millions de dollars par rapport à 2017-2018.

Une variation de 5 \$ des prix du charbon et du coke de pétrole entraînerait une variabilité du bénéfice net d'environ 2 à 7 millions de dollars.

69,93 \$

Prix du mazout lourd (\$US/baril)



Production électrique au mazout lourd

Le mazout lourd est exposé aux fluctuations des prix du marché. Pour réduire au minimum son exposition à court et à moyen terme aux variations du prix du mazout lourd, Énergie NB conclut généralement des contrats d'achat à terme pour ses besoins en mazout lourd selon les exigences prévues pour la province et pour ses exportations garanties.

La production électrique au mazout lourd a représenté environ 2 % des besoins d'approvisionnement totaux en 2018-2019, et environ 6 % (51 millions de dollars) du total des coûts de combustible et d'achats d'électricité.

Le prix du mazout lourd a varié entre 48 \$ et 74 \$ US le baril en 2018-2019, comparativement à 40 \$ et 60 \$ US le baril en 2017-2018. Cette augmentation des prix moyens s'est traduite par une hausse des coûts d'approvisionnement de 8 millions de dollars.

Une variation de 5 \$ du prix du mazout lourd entraînerait une variabilité du bénéfice net d'environ 2 à 3 millions de dollars

Taux de change

Énergie NB est exposée à des risques liés aux taux de change lorsque les achats de combustible et d'énergie effectués en dollars américains ne sont pas compensés par des produits reçus en dollars américains. Énergie NB conclut habituellement des contrats d'achat à terme pour couvrir ses besoins en dollars américains, déduction faite des produits attendus en dollars américains.

La valeur du dollar canadien en comparaison avec le dollar américain a fluctué entre 1,26 \$ et 1,36 \$ à différents moments au cours de l'exercice, contre de 1,21 \$ à 1,37 \$ en 2017-2018. Cette variation des taux de change a donné lieu à des coûts additionnels liés au combustible et aux achats d'électricité de 14 millions de dollars par rapport à 2017-2018.

Une variation de 0,05 \$ du taux de change entraînerait une variation du bénéfice net d'environ 16 à 20 millions de dollars.

Fonds de placement au titre du secteur nucléaire

Énergie NB a constitué le fonds distinct au titre du démantèlement, le fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi que le fonds en fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié afin de satisfaire aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*. Les placements dans ces fonds sont exposés au risque financier de marché et ont une incidence sur les résultats d'Énergie NB, comme il est décrit à la page 31, à la rubrique Autres charges et produits.

L'augmentation du rendement des placements s'est traduite par une hausse du bénéfice net de 24 millions de dollars par rapport à 2017-2018.

Une variation de 1 % des revenus de placement entraînera une variabilité du bénéfice net d'environ 12 à 18 millions de dollars.

Événements météorologiques majeurs

Les événements météorologiques majeurs peuvent avoir une incidence importante sur les résultats financiers. Les coûts liés à ces événements constituent des dépenses non récurrentes et incontrôlables.

Il y a eu une augmentation de 8 millions de dollars des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration en 2018-2019 attribuable à des événements météorologiques majeurs par rapport à 2017-2018.

Au cours des six derniers exercices, Énergie NB a connu quatre événements météorologiques majeurs qui ont tous entraîné une variabilité importante du résultat. Le coût lié à ces événements a varié de 8 à 30 millions de dollars.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Performance financière (en millions)	2018-2019	2017-2018
Bénéfice d'exploitation	20 \$	23 \$
Bénéfice net	226	253
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	179	306
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(375)	(192)
Dette nette totale à la fin de l'exercice	4 940 \$	4 767 \$
(Baisse) de la dette nette	173 \$	(133) \$

Faits saillants de la performance financière

Le bénéfice net d'Énergie NB s'est élevé à 20 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2019, soit une baisse de 3 millions de dollars par rapport au bénéfice net de 23 millions de dollars pour 2017-2018. Même si Énergie NB a enregistré une hausse des revenus de placement sur les fonds au titre du secteur nucléaire par rapport à 2017-2018, le bénéfice net a subi l'incidence défavorable de la baisse du bénéfice d'exploitation et de la hausse des charges financières.

Le bénéfice d'exploitation d'Énergie NB a atteint 226 millions de dollars pour l'exercice, comparativement à 253 millions de dollars pour l'exercice précédent. La diminution de 27 millions de dollars du bénéfice d'exploitation est en grande partie attribuable à une augmentation des charges. Les charges ont augmenté dans toutes les catégories de charges, y compris le combustible et l'achat d'électricité, les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que l'impôt et les taxes. Les charges se sont élevées à 72 millions de dollars, soit une hausse de 5 % par rapport à 2017-2018. La hausse des charges a été en partie contrebalancée par les produits provenant de l'intérieur de la province et de l'extérieur de la province et les produits divers de 45 millions de dollars.

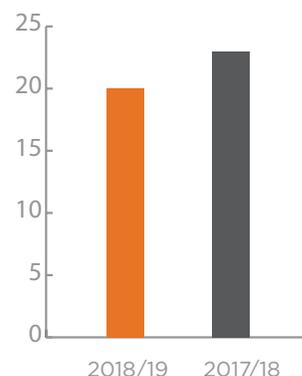
Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont élevées à 179 millions de dollars pour l'exercice, ce qui représente une baisse de 127 \$ ou de 40 % par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des charges et la hausse des stocks de combustible ont contribué à cette diminution de la trésorerie.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement ont totalisé 375 millions de dollars, contre 192 millions de dollars en 2017-2018. En 2018-2019, les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont chiffrées à 183 millions de dollars, soit une hausse de 95 % par rapport à 2017-2018. Cette augmentation est en grande partie attribuable à la diminution du produit en trésorerie, à la hausse des dépenses d'investissement et à l'acquisition de la centrale de Bayside auprès d'Emera Energy Inc.

Au 31 mars 2019, la dette nette s'est établie à 4 940 millions de dollars, soit 173 millions de dollars de plus qu'à la clôture de l'exercice 2017-2018. L'augmentation de la dette nette est surtout attribuable à la baisse des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation ainsi qu'à la hausse des sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement.

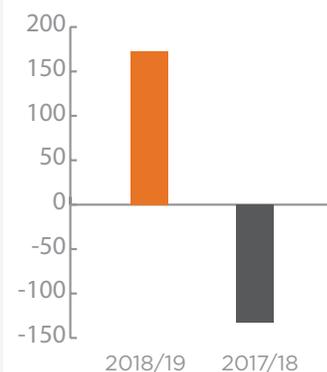
20 \$

Bénéfice net
(en millions)



173 \$

Augmentation de la
dette nette
(en millions)



RÉSULTATS FINANCIERS

Produits

Vue d'ensemble des produits (en millions)	2018-2019	2017-2018
Ventes d'électricité		
À l'intérieur de la province	1 416 \$	1 402 \$
À l'extérieur de la province	293	265
Divers	87	84
Total des produits	1 796 \$	1 751 \$
Pourcentage d'augmentation (de diminution) d'un exercice à l'autre	3 %	3 %

Ventes d'électricité à l'intérieur de la province

Les ventes d'électricité à l'intérieur de la province correspondent à la vente d'électricité à toutes les catégories de clients du Nouveau-Brunswick.

Les clients résidentiels représentent environ 50 % du total des ventes d'électricité à l'intérieur de la province (y compris les clients indirects de gros). La clientèle résidentielle se compose principalement de clients nationaux à l'année, mais aussi de certains clients non nationaux, comme les fermes et les églises. En raison de la forte pénétration du chauffage résidentiel et du chauffage de l'eau, les changements dans les conditions météorologiques peuvent engendrer une volatilité de la charge résidentielle. L'efficacité énergétique et les programmes de gestion de la demande atténuent les changements liés aux conditions météorologiques et à la croissance.

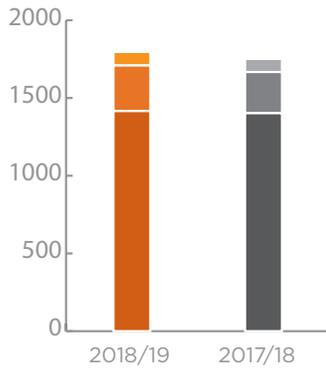
L'électricité liée aux services généraux représente environ 18 % des ventes totales d'électricité dans la province et comprend des clients commerciaux et institutionnels. Les ventes liées aux services généraux sont également touchées par les variations météorologiques.

Les clients industriels représentent environ 31 % des ventes totales d'électricité à l'intérieur de la province et sont divisés en deux groupes : les ventes liées au transport industriel (aux clients dont la tension de transport est supérieure ou égale à 69 kV) et celles liées à la distribution industrielle (dont la tension de transport est inférieure ou égale à 25 kV). Les clients industriels sont répartis dans de nombreux secteurs, mais desservent majoritairement le secteur des pâtes et papiers. Les changements dans la charge liée au secteur industriel sont déterminés par la conjoncture économique générale.

Ventes d'électricité à l'intérieur de la province (en millions)	2018-2019	2017-2018
Résidentiel	678 \$	638 \$
Industriel	302	333
Usage général	299	292
Vente en gros	119	113
Éclairage public	25	26
Total	1 416 \$	1 402 \$
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre	1 %	3 %
GWh	13 206	13 170
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre	- %	1 %

1 796 \$

Total des produits (en millions)



Analyse des Revenus



1 416 \$

Total des ventes d'énergie à l'intérieur de la province (en millions)



Pourcentage total selon la catégorie de clients



Les ventes d'électricité dans la province se sont chiffrées à 1 416 millions de dollars en 2018-2019, ce qui représente une hausse de 14 millions de dollars ou 1 % par rapport à 2017-2018. La hausse s'explique surtout par le temps plus froid en 2018-2019 et une augmentation de 0,88 % du tarif moyen à l'échelle du réseau en date du 1er août 2018. Les volumes de ventes aux clients du Nouveau-Brunswick se sont élevés à 13 206 GWh, soit une hausse de 36 GWh. L'augmentation des volumes de ventes est essentiellement attribuable au tarif du secteur résidentiel.

Ventes d'électricité à l'extérieur de la province

Les ventes d'électricité à l'extérieur de la province correspondent aux ventes à l'extérieur du Nouveau-Brunswick à des provinces canadiennes avoisinantes et aux États-Unis. Ces ventes sont assujetties aux conditions générales du marché des autres territoires et aux politiques locales (provinciales ou étatiques) en matière d'énergie. Les ventes sont réalisées au moyen de contrats attribués par un processus d'appel d'offres ou par un processus d'appel d'offres quotidien sur le marché libre. Les ventes sont tributaires des surplus de production et de la disponibilité du réseau de transport du Nouveau-Brunswick.

Énergie NB et Commercialisation d'énergie NB sont responsables de la vente d'électricité aux marchés externes. Les ventes comprennent des contrats de vente à long terme et des ventes à court terme sur le marché américain et à d'autres services publics canadiens. Ces ventes sont assujetties aux éléments suivants :

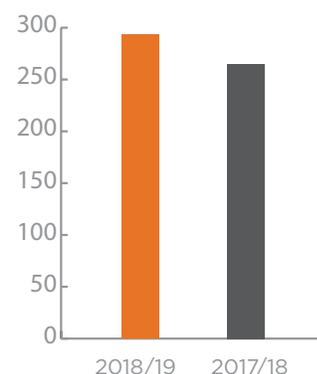
- la disponibilité des sources de production d'Énergie NB, établie en fonction des besoins énergétiques à l'intérieur de la province et des calendriers d'entretien planifié des générateurs;
- les possibilités d'achats dans le réseau d'interconnexion;
- les prix du marché;
- les prix des combustibles;
- les taux de change;
- les occasions de contrats d'exportation de ventes et la concurrence à l'égard de ces contrats.

Ventes d'électricité à l'extérieur de la province (en millions)	2018-2019	2017-2018
Produits	293 \$	265 \$
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre	11 %	6 %
GWh	3 373	3 491
Pourcentage (de diminution) d'augmentation d'un exercice à l'autre	(3) %	4 %

En 2018-2019, les ventes d'électricité à l'extérieur de la province ont totalisé 293 millions de dollars, soit une augmentation de 28 millions de dollars ou 11 % par rapport à 2017-2018. Les produits ont augmenté malgré une baisse globale des volumes de 118 GWh ou 3 %, du fait surtout de la hausse des prix de vente réalisés sur les contrats additionnels pour répondre aux besoins de la clientèle au Maine, des meilleures

293 \$

Ventes d'électricité à l'extérieur de la province (en millions)



Produits divers

Les produits divers sont les produits tirés de sources autres que des ventes d'électricité.

Produits divers (en millions)	2018-2019	2017-2018
Produits et charges de transport, montant net	22 \$	25 \$
Location de chauffe-eau	22	21
Autres produits divers	22	24
Produits liés à la clientèle	17	10
Frais de raccordement aux poteaux	4	4
Total	87 \$	84 \$
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre	4 %	11 %

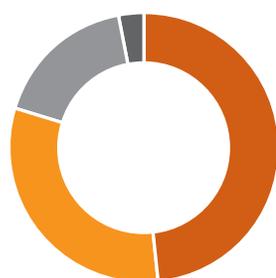
En 2018-2019, les produits divers ont augmenté de 3 millions de dollars ou 4 % par rapport à 2017-2018. L'augmentation résulte surtout de l'adoption de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Énergie NB est partie à une entente d'utilisation conjointe en vertu de laquelle les actifs sont partagés entre les parties. Cette entente répond aux critères de comptabilisation de l'IFRS 15 et les produits tirés du contrat ont été comptabilisés. L'ajustement a augmenté les produits divers de 7 millions de dollars. Si l'IFRS 15 n'avait pas été adoptée, les produits divers se seraient chiffrés à 80 millions de dollars.

Charges

Aperçu des charges (en millions)	2018-2019		2017-2018	
	\$	%	\$	%
Combustible et achats d'électricité	761 \$	48 %	727 \$	48 %
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	493	32	474	32
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	271	17	233	17
Impôt et taxes	45	3	44	3
Total	1 570 \$	100 %	1 498 \$	100 %
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre		5 %		3 %

1 570 \$

Total des dépenses par classification (en millions)



pourcent du coût total

- Combustible et achats d'énergie **48%**
- EEA **32%**
- Dépréciation et amortissement **17%**
- Taxes **3%**

Combustible et achats d'électricité

Énergie NB mise sur un portefeuille diversifié de production et d'achats externes afin de répondre aux besoins des clients à l'intérieur et à l'extérieur de la province. Les coûts liés à la production et aux achats peuvent varier de façon importante d'un exercice à l'autre. Les centrales de production d'Énergie NB sont alimentées par les types de combustibles suivants :

- combustible nucléaire (uranium);
- charbon;
- coke de pétrole;
- mazout lourd;
- hydroélectricité.

De plus, Énergie NB achète l'électricité auprès de producteurs d'électricité indépendants au moyen de contrats d'achat d'électricité. Ces contrats comprennent les achats :

- de production d'énergie hydroélectrique;
- de production d'énergie éolienne;
- de production d'autres types d'énergie renouvelable;
- de gaz naturel.

Combustible et achats d'électricité (en millions)	2018-2019		2017-2018	
	\$	%	\$	%
Hydro	-	-	-	-
Nucléaire	29	4	36	5
Thermique	178	23	175	24
Achats	554	73	516	71
Total	761 \$	100 %	727 \$	100 %
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre		5 %		4 %

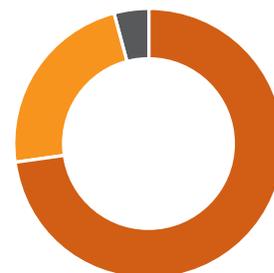
Le coût des combustibles et des achats d'électricité a été de 761 millions de dollars en 2018-2019, soit une hausse de 34 millions de dollars depuis 2017-2018. L'écart s'explique en grande partie par une variation défavorable des prix de 55 millions de dollars et par une variation défavorable du bouquet énergétique de 2 millions de dollars, contrebalancées en partie par une variation favorable des volumes de 23 millions de dollars.

Les prix plus élevés pour les combustibles et les achats d'électricité ont entraîné une augmentation des coûts de 55 millions de dollars par rapport à 2017-2018. En 2018-2019, les prix du marché pour l'électricité, le coke de pétrole, le mazout lourd, le gaz naturel et le charbon ont augmenté. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par les prix favorables du combustible nucléaire.

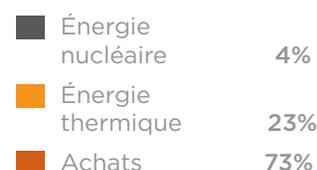
La disponibilité des centrales de production, les conditions du marché et les prix des combustibles ont une incidence importante sur le bouquet énergétique de production utilisé à un moment donné. Énergie NB s'efforce d'optimiser la diversité de son portefeuille pour réduire au minimum l'incidence de ces changements en équilibrant la production interne avec les achats d'électricité externe. Le bouquet énergétique a donné lieu à un écart défavorable de 2 millions de dollars en 2018-2019, du fait surtout de la réduction de la production hydroélectrique et nucléaire. Puisque ce sont les combustibles les moins coûteux d'Énergie NB pour la production d'électricité, la baisse de la production augmente le coût de remplacement, ce qui entraîne à son tour une hausse des coûts de combustible et d'achats d'électricité. La diminution de la production de la centrale de Point Lepreau en 2018-2019 s'explique par une interruption pour entretien prévue plus longue qu'en 2017-2018.

761 \$

Combustible et achats d'électricité (en millions)



pourcent du coût total



17 535 GWh

Production en gigawattheures



Pourcentage du gigawattheures total



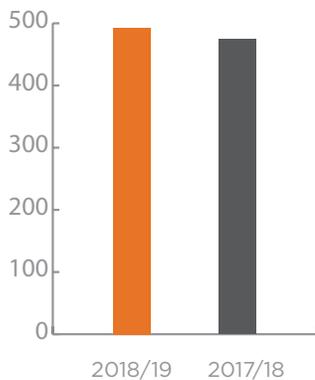
Des flux d'eau historiquement bas ont également fait augmenter le coût du bouquet énergétique. Cette augmentation des coûts d'approvisionnement a été largement atténuée par l'optimisation des autres actifs et contrats du parc énergétique.

La production nette et l'achat d'électricité en 2018-2019 ont totalisé 16 924 GWh, en baisse de 89 GWh ou 1 % par rapport à 2017-2018. La diminution de l'offre est attribuable à la baisse des volumes des ventes à l'exportation, contrebalancée en partie par l'augmentation des volumes à l'intérieur de la province, ce qui a entraîné une réduction de 23 millions de dollars des coûts de combustible et d'achats d'électricité.

Énergie NB s'est inscrite au système de la tarification de la pollution par le carbone du Canada pour les grandes industries pour les centrales de Coleson Cove, de Belledune et de Bayside. Cette politique est entrée en vigueur le 1er janvier 2019. Elle a donné lieu à une charge estimative de 2 millions de dollars au titre de la taxe sur le carbone, qui a été incluse dans les coûts de combustible et d'achats d'électricité en 2018-2019. L'estimation est fondée sur les dispositions législatives et réglementaires proposées et pourrait différer des dépenses réelles une fois l'estimation finalisée.

493 \$

Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration (en millions)



Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration

Ces charges correspondent aux frais d'exploitation, d'entretien et d'administration d'Énergie NB pour les 14 centrales de production, pour l'infrastructure de distribution et de transport, soit plus de 21 200 km de lignes de distribution et 6 900 km de lignes de transport, ainsi que pour les services généraux. Les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration comprennent également les activités du programme de services d'efficacité énergétique au Nouveau-Brunswick qui visent à réduire la demande et à modifier les habitudes de consommation au moyen d'investissements en technologie, à éduquer les clients, à promouvoir l'efficacité et à offrir de nouveaux produits et services.

L'amélioration continue fait partie intégrante des objectifs d'excellence d'entreprise d'Énergie NB. Énergie NB est engagée à créer une culture axée sur l'amélioration continue et tous les employés sont encouragés à proposer des projets d'amélioration et à participer aux initiatives d'amélioration. Les employés du monde entier continuent de dépasser les objectifs annuels en offrant une valeur ajoutée à ses clients par l'amélioration des processus de travail et par les économies financières. En 2018-2019, Énergie NB a réalisé des économies d'environ 19 millions de dollars, ce qui a donné lieu à des économies en trésorerie et à d'autres avantages comme des dépenses évitées, une réduction de la frustration et une augmentation de la productivité. Ces économies servent à compenser les coûts imprévus additionnels et à financer de nouveaux projets. Ce travail comprend aussi les efforts de coopération régionale avec d'autres services publics pour réaliser des économies par le partage des meilleures pratiques.

Se reporter à la note 20 des états financiers consolidés d'Énergie NB pour obtenir des renseignements sur les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration par catégorie.

Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration (en millions)	2018/19	2017/18
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	493 \$	474 \$
Pourcentage d'augmentation (de diminution) d'un exercice à l'autre	4 %	(1) %

Les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration se sont chiffrés à 493 millions de dollars en 2018-2019, soit une augmentation de 19 millions de dollars ou 4 % comparativement à 2017-2018.

L'augmentation des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration en 2018-2019 est attribuable à l'augmentation des coûts de main-d'œuvre découlant des augmentations de l'échelle syndicale des salaires, à la nécessité de pourvoir les postes vacants pour répondre aux besoins en main-d'œuvre et à la hausse des coûts liés aux efforts de restauration d'urgence en cas de tempête. Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par une diminution des travaux d'entretien régulier effectués à la centrale nucléaire de Point Lepreau en raison d'une interruption prévue pour entretien majeure (voir la section « Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ») et de diverses initiatives permettant de réaliser des économies de coûts.

Énergie NB est partie à une entente d'utilisation conjointe en vertu de laquelle les actifs sont partagés entre les parties. Cette entente répond aux critères de comptabilisation selon IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, et les produits et les charges correspondants de l'entente ont été comptabilisés. L'ajustement a fait augmenter les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration de 7 millions de dollars. En 2018-2019, sans l'adoption de l'IFRS 15, les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration se seraient élevés à 486 millions de dollars.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

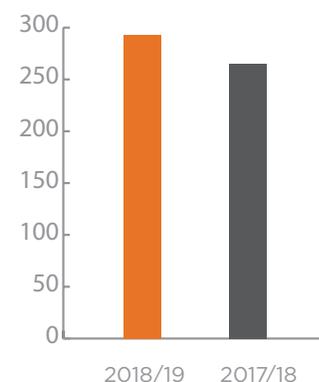
Les charges au titre des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont surtout le fait des investissements en immobilisations d'Énergie NB à l'égard des systèmes de production, de transport et de distribution. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour un exercice donné correspondent aux coûts inscrits à l'actif (entrées) contrebalancés par les immobilisations corporelles qui ont été entièrement amorties au cours de l'exercice. Depuis l'adoption des IFRS le 1er avril 2014, Énergie NB inscrit à l'actif les interruptions prévues pour entretien. Il s'agit d'un travail cyclique nécessaire à l'exploitation sûre des centrales. La durée de vie utile de l'interruption prévue pour entretien est fondée sur la fréquence de l'interruption. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode d'amortissement linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles. La durée d'utilité des immobilisations corporelles est évaluée annuellement, des examens externes sont effectués tous les cinq ans et les taux sont mis à jour au besoin.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (en millions)	2018/19	2017/18
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	271 \$	253 \$
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre	7 %	9 %

Les charges au titre des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont chiffrées à 271 millions de dollars en 2018-2019, ce qui représente une hausse de 18 millions de dollars ou de 7 % par rapport à 2017-2018. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont continué d'augmenter d'un exercice à l'autre du fait essentiellement de l'inscription à l'actif des inspections et des révisions majeures. Les composantes connexes ont des durées d'utilité estimées de 2 à 8 ans, ce qui a donné lieu à un amortissement plus élevé. En 2018-2019, la hausse s'explique avant tout par l'interruption prévue de l'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau à des fins d'entretien, ainsi que par d'autres augmentations des dépenses d'investissement.

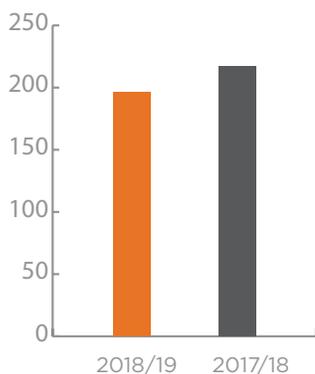
271 \$

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (en millions)



196 \$

Autres Charges et Produits
(en millions)



Impôt et taxes

La charge liée à l'impôt et aux taxes comprend les impôts fonciers et les taxes sur les services publics et les droits de passage. L'impôt foncier est évalué par la province du Nouveau-Brunswick en fonction de la valeur imposable des immeubles d'Énergie NB. La taxe sur les services publics est déterminée par les dépenses en immobilisations d'Énergie NB dans les réseaux de transport et de distribution et en fonction de la valeur comptable nette des actifs des réseaux de transport et de distribution d'Énergie NB.

Impôt et taxes (en millions)	2018/19	2017/18
Impôt et taxes	45 \$	44 \$
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre	2 %	2 %

L'impôt et les taxes se sont élevés à 45 millions de dollars en 2018-2019, ce qui représente une hausse de 1 million de dollars ou 2 % par rapport à 2017-2018. Les impôts et les taxes ont augmenté d'un exercice à l'autre, principalement en raison de l'augmentation de l'assiette de la taxe sur les services publics, laquelle s'accroît du fait de l'augmentation de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles.

Autres charges et produits

Les autres charges et produits comprennent les charges financières moins les revenus de placement et l'évaluation à la valeur de marché des placements. Ces charges et produits sont variables en raison des fluctuations de la valeur de marché, des taux d'actualisation et des taux d'intérêt.

Se reporter à la note 23 des états financiers consolidés d'Énergie NB pour obtenir des renseignements sur les charges financières par catégorie.

Autres charges et produits (en millions)	2018/19		2017/18	
	\$	%	\$	%
Charges financières	287 \$	146	264 \$	122
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement	(37)	(19)	(17)	(8)
Évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	(54)	(27)	(30)	(14)
Total	196 \$	100 %	217 \$	100 %
Pourcentage (de diminution) d'augmentation d'un exercice à l'autre		(10) %		11 \$

Les autres charges et produits se sont élevés à 196 millions de dollars en 2018-2019, soit une baisse de 21 millions de dollars ou 10 % par rapport à 2017-2018. Cet écart favorable est surtout dû aux conditions du marché favorables qui ont donné lieu à une augmentation des profits sur placements d'un exercice à l'autre, contrebalancées en partie par la hausse des charges financières.

SOLDES RÉGLEMENTAIRES

Les soldes réglementaires sont comptabilisés aux fins d'établissement de tarifs et de présentation de l'information financière si la Commission de l'énergie et des services publics (« CESP ») du Nouveau-Brunswick approuve le traitement réglementaire ou si la direction est d'avis que le traitement réglementaire est probable. Les soldes débiteurs réglementaires représentent la part excédentaire des charges engagées par rapport aux sommes facturées aux clients selon les tarifs approuvés par la CESP. Les soldes créditeurs réglementaires représentent la part excédentaire des charges engagées par Énergie NB par rapport aux sommes facturées aux clients selon les tarifs approuvés par la CESP. Les soldes réglementaires d'Énergie NB sont présentés dans le tableau suivant :

Soldes réglementaires (en millions)	2018/19		2017/18	
	\$	%	\$	%
Centrale nucléaire de Point Lepreau	792 \$	90	814 \$	91
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	87	10	76	9
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	5	-	4	-
Total	884 \$	100 %	894 \$	100 %
Pourcentage (de diminution) d'un exercice à l'autre		(1) %		(11) %

Solde réglementaire – Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau

Un solde réglementaire légiféré¹ a été créé pour les coûts autres qu'en capital engagés pendant la période de remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau (entre le 28 mars 2008 et le 23 novembre 2012). Cette remise en état aide à assurer la production d'électricité pour les générations futures de clients. Le report et l'amortissement de ces coûts au cours de la durée d'utilité de la centrale permettent de répartir les coûts parmi les clients qui bénéficieront de l'utilisation de l'actif. Le solde réglementaire comprend les coûts de la période du secteur nucléaire, déduction faite de tous produits, et les coûts supplémentaires liés à l'approvisionnement en électricité durant la période de remise en état. Ces montants seront recouverts au cours de la durée d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau remise en état. Ces montants doivent être pris en compte dans les frais, les tarifs et les droits facturés aux clients.

En 2018-2019, les variations des soldes réglementaires de 22 millions de dollars ont été imputées au résultat.

¹ L'article 139 de la Loi sur l'électricité prévoit la création de ce report réglementaire lié à la remise en état de la centrale de Point Lepreau..

Solde réglementaire – Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A. (« PVDSA »)

Un solde réglementaire a été créé pour retourner aux clients les avantages du règlement de la poursuite contre PDVSA de façon échelonnée. Le montant découlant de cet avantage est versé aux clients de façon échelonnée sur 17 ans (il restait cinq ans au 31 mars 2019). Énergie NB est en train de recouvrir les économies d'amortissement et d'intérêts sur la durée d'utilité de la centrale de Coleson Cove.

En 2018-2019, les variations des soldes réglementaires de 11 millions de dollars ont été comptabilisées dans le résultat et comprenaient un montant de 24 millions de dollars lié aux avantages échelonnés pour les clients et des charges d'intérêts de 4 millions de dollars, partiellement contrebalancées par des économies d'amortissement et d'intérêts de 17 millions de dollars à la suite du règlement de la poursuite.

Solde réglementaire – Provision pour les fonds utilisés pendant la construction

Au 31 mars 2019, Énergie NB avait un solde réglementaire lié à la provision pour les fonds utilisés pendant la construction au regard des actifs liés au transport. La provision pour les fonds utilisés pendant la construction correspond au montant nominal de la déduction pour amortissement autorisée par l'autorité de réglementation pour une inscription à l'actif aux fins d'établissement de tarifs. La provision est calculée mensuellement en fonction des projets de construction qui engendrent des dépenses d'investissement relatives aux immobilisations et est ajoutée au solde réglementaire. La provision pour fonds utilisés pendant la construction est établie selon le coût moyen pondéré du capital d'Énergie NB et elle est amortie sur la durée de vie future de l'actif connexe. Elle devrait être recouvrable à même le tarif d'accès ouvert au réseau de transport.

En 2018-2019, des variations des soldes réglementaires de 1 million de dollars ont été imputées au résultat.

SOURCES DE FINANCEMENT

Énergie NB obtient son capital grâce aux activités d'exploitation et aux emprunts à court terme et à long terme. Énergie NB emprunte à la Province du Nouveau-Brunswick afin de profiter de la notation de crédit de la province du Nouveau-Brunswick. Énergie NB paie à la province du Nouveau-Brunswick des frais annuels liés au portefeuille de dette et des intérêts sur la dette à court terme et la dette à long terme. Les intérêts sur la dette à court terme vont d'un taux minimum de 0,7 % à un taux maximum de 1,75 % au cours de l'exercice. Les intérêts sur la dette à long terme vont d'un taux minimum de 1,6 % à un taux maximum de 9,8 %. La capacité d'Énergie NB à rembourser la dette (activités de financement) subit l'incidence des activités d'exploitation et des activités d'investissement.

Faits saillants des flux de trésorerie

Faits saillants des flux de trésorerie (en millions)	2018/19	2017/18	Variation
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	179 \$	306 \$	(127) \$
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(375)	(192)	(187)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	194	(109)	303
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(2) \$	5 \$	(7) \$

Activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation correspondent aux entrées de trésorerie provenant des principales activités commerciales d'Énergie NB. Ces activités comprennent la vente d'électricité et les produits divers, déduction faite des coûts pour générer des produits.

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont élevées à 179 millions de dollars en 2018-2019, soit une diminution de 127 millions de dollars ou 42 % par rapport à 2017-2018, en raison surtout des paiements en trésorerie versés aux fournisseurs et aux employés, qui ont augmenté de 100 millions de dollars. La hausse des coûts de combustible et d'achat d'électricité, des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration et l'augmentation des stocks de carburant ont contribué à la réduction de la trésorerie. La diminution des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation est également attribuable à la diminution de la trésorerie reçue de clients et à la baisse des contributions des clients, facteurs partiellement contrebalancés par la diminution des avantages postérieurs à l'emploi payés.

Activités d'investissement

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement correspondent aux entrées ou aux sorties de trésorerie liées à l'achat ou à la vente d'actifs et de placements à long terme. Le secteur des services publics est un secteur à forte intensité de capital. Énergie NB continue d'investir dans son système pour s'assurer d'une fiabilité élevée. Énergie NB a également investi dans de nouvelles technologies pour s'assurer d'avoir le réseau électrique le plus fiable et le plus efficace. Ces investissements comprennent aussi des projets d'infrastructures de mesurage avancées et des services d'efficacité énergétique au Nouveau-Brunswick.

En 2018-2019, les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement ont totalisé 375 millions de dollars, soit une augmentation de 183 millions de dollars ou 95 % comparativement à 2017-2018. Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement en 2017-2018 ont été supérieures à celles de l'exercice précédent en raison d'une diminution des produits en trésorerie. Cette diminution des produits est le principal facteur à l'origine de l'augmentation des activités d'investissement en 2018-2019. Les autres facteurs à l'origine de cette hausse sont l'acquisition de la centrale de Bayside, l'augmentation des dépenses d'investissement régulières et des dépenses d'investissement liées aux interruptions.

Activités de financement

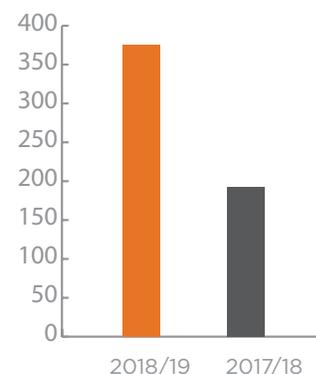
Les activités de financement correspondent aux transactions avec des parties externes telles que les actionnaires et les créanciers et comprennent des activités telles que les variations de la dette et les remboursements du fonds d'amortissement et les rachats depuis ce dernier. Ces activités sont entreprises par Énergie NB afin d'accroître le capital (emprunts à court et à long terme) aux fins de financement des activités d'exploitation ou de placement de capital.

Activités de financement (en millions)	2018/19	2017/18	Variation
Produit tiré de la dette à long terme	600 \$	408 \$	192 \$
Remboursements d'emprunts	(410)	(420)	10
Augmentation (diminution) de la dette à court terme	27	(106)	133
Versements dans le fonds d'amortissement	(42)	(44)	2
Remboursements depuis le fonds d'amortissement	19	53	(34)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	194 \$	(109) \$	303 \$

Les entrées de trésorerie liées aux activités de financement ont totalisé 194 millions de dollars en 2018-2019, en hausse de 303 millions de dollars par rapport à 2017-2018, alors que les sorties de trésorerie liées aux activités de financement s'étaient chiffrées à 109 \$ en 2017-2018.

375 \$

Activités d'investissement
(en millions)

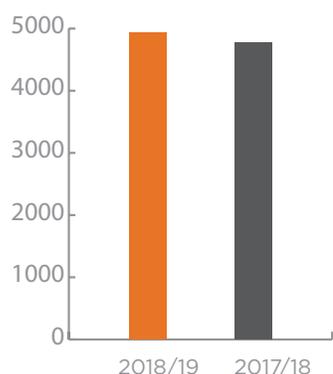


GESTION DU CAPITAL

Le ratio d'endettement minimal cible d'Énergie NB en vertu de la *Loi sur l'électricité* est de 80/20. Énergie NB s'est engagée à faire des progrès constants vers l'atteinte de cet objectif tout en maintenant son engagement à augmenter ses tarifs de façon concurrentielle. La réduction de la dette est nécessaire afin qu'Énergie NB ait la marge de manœuvre nécessaire pour répondre à l'évolution des marchés et des technologies et pour mieux se préparer en prévision des besoins en matière d'investissements.

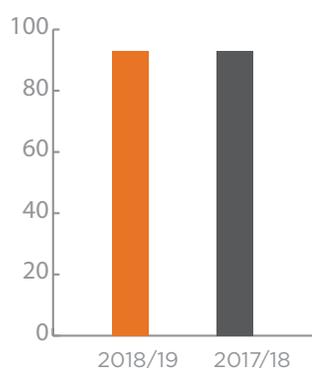
4 940 \$

Dettes nettes totales
(en millions)



93%

Dettes nettes dans la
structure du capital
(pourcentage)



Dettes nettes (en millions)	2018/19	2017/18
Dettes à long terme	4 159 \$	3 997 \$
Partie courante de la dette à long terme	450	410
Dettes à court terme	897	871
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	(562)	(505)
Trésorerie	(4)	(6)
Dettes nettes totales	4 940 \$	4 767 \$
Résultats non distribués	490 \$	470 \$
Cumul des autres éléments du résultat global	(113)	(132)
Capital total	5 317 \$	5 105 \$
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital	93%	93%

La dette nette a augmenté de 173 millions de dollars au cours de l'exercice 2018-2019, contre une diminution de 133 millions de dollars au cours de l'exercice 2017-2018. Énergie NB a connu des difficultés au chapitre du bénéfice en 2018-2019, ce qui a entraîné une diminution des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation. En plus de la diminution des activités d'exploitation, Énergie NB a augmenté ses investissements en immobilisations (activités d'investissement). La diminution des activités d'exploitation et l'augmentation des investissements, y compris l'augmentation des dépenses en immobilisations et l'acquisition de la centrale de Bayside, ont toutes deux entraîné une augmentation des besoins de financement, qui ont été comblés en grande partie par la dette à long terme et la dette à court terme en 2018-2019.

Le pourcentage de la dette nette dans la structure du capital d'Énergie NB est demeuré le même en 2018-2019 alors qu'il avait diminué de 1 % en 2017-2018.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES

Adoption de normes comptables et changements de méthodes comptables

IFRS 9 – Instruments financiers

En date du 1^{er} avril 2018, Énergie NB a adopté l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Cette norme remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 énonce les dispositions relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers. À la suite de l'application de l'IFRS 9, Énergie NB a adopté les modifications corrélatives apportées à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, ainsi que les modifications corrélatives apportées à l'IFRS 7, *Instruments financiers*. L'IAS 1 exige que la dépréciation d'un actif soit présentée dans un poste distinct de l'état du résultat net. En raison de considérations d'importance significative, les pertes de valeur ne sont pas présentées séparément et sont comprises dans les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En date du 1^{er} avril 2018, Énergie NB a adopté l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Cette norme remplace l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IAS 11, *Contrats de construction*, et les interprétations connexes. L'IFRS 15 a été adoptée de manière rétrospective selon la méthode de l'incidence cumulative et les ajustements ont été comptabilisés dans le solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} avril 2018. L'information comparative n'a pas été retraitée et continue d'être présentée selon l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires* et les interprétations connexes. La nouvelle norme a pour but d'améliorer l'utilité de l'information communiquée aux utilisateurs des états financiers concernant la nature, le montant, le calendrier et le degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie provenant d'un contrat conclu avec un client.

Veillez vous reporter à la note 2 d) des états financiers pour obtenir plus de renseignements sur la transition à l'IFRS 15 et à l'IFRS 9. Les nouvelles conventions comptables sont présentées à la note 3 j), Produits, et à la note 3 n), Instruments financiers.

Changements futurs

Veillez vous reporter à la note 2 e) des états financiers pour une liste des nouvelles normes qui seront mises en œuvre.

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS

Veillez vous reporter aux notes 2 b) et 2 c) des états financiers pour une liste des principales estimations comptables et des jugements

d'Énergie NB.

GESTION DU RISQUE

Énergie NB est exposée à un certain nombre de risques dans le cadre de sa mission et de son mandat. Ces risques comprennent une série de risques financiers liés au marché comme les risques relatifs au prix de l'énergie et des marchandises, aux monnaies étrangères et aux taux d'intérêt. Ces risques stratégiques comprennent notamment :

- le défaut d'atteindre les objectifs de revenu en raison des zones d'incertitude importante liées aux risques et d'autres coûts non récurrents;
- le risque lié aux changements climatiques;
- le risque réglementaire;
- le risque lié aux ressources énergétiques distribuées;
- le risque lié à l'innovation et à la transformation numérique;
- l'engagement des parties prenantes et la réputation de la marque.

Ces risques peuvent avoir une incidence sur les flux de trésorerie, le résultat et la capacité d'offrir des rendements aux parties prenantes.

La gestion efficace des risques est indispensable et fait partie intégrante des saines pratiques commerciales. Énergie NB gère ses risques au moyen de processus systématiques, proactifs et intégrés afin de relever, de comprendre, de gérer et de communiquer les risques qui peuvent avoir une incidence sur la capacité d'Énergie NB à atteindre ses objectifs stratégiques. Ces processus intégrés sont conçus afin d'établir un équilibre entre les objectifs suivants :

- relever les menaces qui peuvent entraver la réalisation de la mission et du mandat d'Énergie NB;
- atténuer les conséquences des événements négatifs;
- prioriser les initiatives et détecter les changements dans l'environnement commercial et y réagir;
- trouver un équilibre entre les aspects positifs des occasions et les aspects négatifs du risque de manière à optimiser les rendements découlant des activités à risque;
- tirer parti des occasions afin de procurer des avantages à toutes les parties prenantes.

Le risque financier lié au marché est géré selon les politiques de gestion du risque financier d'Énergie NB. Ainsi, Énergie NB prend part à des activités de gestion des risques financiers, dans la mesure du possible, notamment le recours à des instruments physiques et financiers comme les contrats d'achat à terme, afin d'améliorer la prévisibilité des coûts des marchandises sous-jacents et des cours de change.

Les autres risques sont gérés au moyen de la politique de gestion du risque d'entreprise d'Énergie NB. Des processus de gestion du risque d'entreprise sont mis en place afin de s'assurer que le risque qui pourrait empêcher l'atteinte d'autres objectifs de l'organisation est relevé, évalué et géré au moyen de la mise en œuvre de plans d'intervention et de contrôles des processus.

Énergie NB gère ses risques au moyen d'un cadre de contrôle intégré, de la surveillance par la haute direction et de la gouvernance efficace du Conseil d'administration.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Frederick Square, TD Tower
77 rue Westmorland, bureau 700
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E8B 6Z3
Canada
Téléphone 506-452-8000
Télécopieur 506-450-0072

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

L'honorable Jocelyne Roy-Vienneau
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick
Fredericton, Nouveau-Brunswick

Votre Honneur,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2019;
- l'état consolidé du résultat net;
- l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 mars 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.



Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Fredericton, Canada

Le 12 juin 2019



RAPPORT DE LA DIRECTION

La responsabilité des états financiers consolidés de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (« Énergie NB »), qui ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière, incombe à la direction. L'établissement d'états financiers comporte nécessairement l'utilisation d'estimations qui font appel au meilleur jugement de la direction, particulièrement lorsque des opérations ayant une incidence sur la période considérée ne peuvent être finalisées avec certitude que lors de périodes futures. De l'avis de la direction, les états financiers consolidés ont été préparés adéquatement dans le cadre des méthodes comptables retenues résumées dans les états financiers consolidés et comprennent, dans les limites raisonnables du seuil d'importance relative, les informations disponibles en date du 31 mai 2019. L'information financière présentée dans le rapport de gestion et ailleurs dans le présent rapport concorde avec l'information contenue dans les états financiers consolidés.

La direction maintient des systèmes de contrôles internes appropriés qui fournissent l'assurance raisonnable que les actifs de la Société sont protégés et correctement comptabilisés, que les registres financiers sont pertinents, fiables et exacts, et que l'exécution des transactions est dûment autorisée par la direction. Ce système comprend des politiques et des procédures à l'échelle de la Société ainsi que la délégation des pouvoirs et la séparation des responsabilités appropriées au sein de l'entreprise. Une fonction d'audit interne évalue indépendamment l'efficacité de ces contrôles régulièrement et présente ses conclusions à la direction et au comité d'audit du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité d'audit, est tenu de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité d'audit est constitué exclusivement d'administrateurs indépendants. Lors de rencontres régulières, le comité examine avec la direction et les auditeurs internes et externes les questions d'audit, de contrôle interne et de présentation de l'information financière pour s'assurer que chaque partie s'acquitte adéquatement de ses responsabilités. Les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant ont été passés en revue par le comité d'audit et ont été approuvés par le conseil d'administration. Les auditeurs internes et externes ont librement et directement accès au comité d'audit, avec ou sans la présence de la direction.

Les états financiers consolidés ont été examinés par KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés. La responsabilité des auditeurs indépendants consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière.

Au nom de la direction :

Président-directeur général

Chef des Finances et vice-président principal, Services d'entreprise

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
État consolidé de la situation financière
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

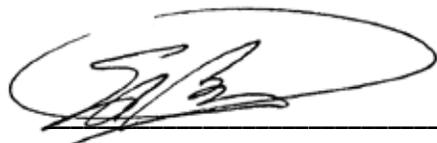
Aux 31 mars	Note	2019	2018
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie		4 \$	6 \$
Débiteurs	5	305	248
Matériel, fournitures et combustible	6	212	166
Charges payées d'avance		20	14
Actifs dérivés	25	14	–
Total des actifs courants		555	434
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	7	4 495	4 337
Immobilisations incorporelles	8	55	46
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	9	766	722
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	10	562	505
Actifs dérivés	25	10	1
Autres actifs		–	1
Total des actifs non courants		5 888	5 612
Total des actifs		6 443	6 046
Soldes réglementaires	11	884	894
Total des actifs et des soldes réglementaires		7 327 \$	6 940 \$

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

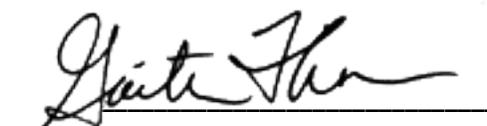
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
État consolidé de la situation financière
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Aux 31 mars	Note	2019	2018
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Dette à court terme	12	897 \$	871 \$
Créditeurs et charges à payer		294	271
Intérêts courus sur la dette à court terme et à long terme		46	43
Partie courante de la dette à long terme	13	450	410
Passifs dérivés	25	15	13
Total des passifs courants		1 702	1 608
Passifs non courants			
Dette à long terme	13	4 159	3 997
Passif au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié	15	915	825
Avantages postérieurs à l'emploi	16	119	115
Provisions au titre d'autres passifs et de charges	17	47	45
Passifs dérivés	25	8	12
Total des passifs non courants		5 248	4 994
Total des passifs		6 950	6 602
Capitaux propres			
Cumul des autres éléments du résultat global		(113)	(132)
Résultats non distribués		490	470
Total des capitaux propres		377	338
Total des passifs et des capitaux propres		7 327 \$	6 940 \$

Au nom de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick,



Président du conseil



Président et chef de la direction

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

État consolidé du résultat net

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Pour les exercices clos les 31 mars	Note	2019	2018
Produits			
Ventes d'électricité			
À l'intérieur de la province		1 416 \$	1 402 \$
À l'extérieur de la province		293	265
Divers	19	87	84
		1 796	1 751
Charges			
Combustible et achats d'électricité		761	727
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	20	493	474
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	21	271	253
Impôt et taxes	22	45	44
		1 570	1 498
		226	253
Bénéfice d'exploitation			
Charges financières	23	287	264
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement		(37)	(17)
Évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net		(54)	(30)
		30	36
Bénéfice net avant les variations des soldes réglementaires			
Variation nette des soldes réglementaires	11	(10)	(13)
		20 \$	23 \$

État consolidé du résultat global

(en millions)

Pour les exercices clos les 31 mars		2019	2018
Bénéfice net		20 \$	23 \$
Autres éléments du résultat global			
Éléments susceptibles d'être reclassés postérieurement dans le résultat			
Variation nette de la (perte) latente sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie		(1)	(18)
Amortissement du règlement des contrats liés au taux d'intérêt		3	3
Variation nette de la (perte latente) du profit latent sur l'évaluation à la valeur de marché des fonds au titre du secteur nucléaire		(6)	2
Reclassement dans le résultat du bénéfice tiré des fonds au titre du secteur nucléaire		3	(5)
Reclassement dans le résultat des dérivés réglés désignés comme couvertures de flux de trésorerie		25	15
	25	24	(3)
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat			
(Perte actuarielle nette) sur les avantages postérieurs à l'emploi	16	(5)	(2)
Autres éléments du résultat global		19	(5)
Résultat global total		39 \$	18 \$

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
État consolidé des capitaux propres
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

	Cumul des autres éléments du résultat global						
	Couvertures de flux de trésorerie	Amortissement du règlement des contrats liés au taux d'intérêt	(Pertes actuarielles) au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Fonds de placement au titre du secteur nucléaire	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
Solde au 1 ^{er} avril 2017	(20) \$	(45) \$	(70) \$	8 \$	(127) \$	447 \$	320 \$
Bénéfice net de l'exercice	–	–	–	–	–	23	23
Autres éléments du résultat global	(3)	3	(2)	(3)	(5)	–	(5)
Solde au 31 mars 2018	(23)	(42)	(72)	5	(132)	470	338
Solde au 1 ^{er} avril 2018	(23)	(42)	(72)	5	(132)	470	338
Bénéfice net de l'exercice	–	–	–	–	–	20	20
Autres éléments du résultat global	24	3	(5)	(3)	19	–	19
Solde au 31 mars 2019	1 \$	(39) \$	(77) \$	2 \$	(113) \$	490 \$	377 \$

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
État consolidé des flux de trésorerie
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

Pour les exercices clos les 31 mars	Note	2019	2018
Activités d'exploitation			
Trésorerie reçue de clients		1 732 \$	1 757 \$
Trésorerie versée aux fournisseurs et aux employés		(1 316)	(1 216)
Apport des clients		5	12
Avantages postérieurs à l'emploi		(8)	(13)
Intérêts payés		(234)	(234)
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation		179	306
Activités d'investissement			
Dépenses liées aux immobilisations corporelles, déduction faite du produit		(327)	(177)
Trésorerie versée, déduction faite de la trésorerie acquise lors d'un regroupement d'entreprises		(46)	-
Retraits du fonds liés à la gestion du combustible irradié et au démantèlement		9	-
Dépenses en trésorerie liées au démantèlement		(11)	(15)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement		(375)	(192)
Activités de financement			
	24		
Produit de la dette à long terme	13	600	408
Remboursements d'emprunts	13	(410)	(420)
Augmentation (diminution) de la dette à court terme		27	(106)
Versements dans le fonds d'amortissement	10	(42)	(44)
Remboursements depuis le fonds d'amortissement	10	19	53
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement		194	(109)
(Sorties) entrées nettes de trésorerie		(2)	5
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		6	1
Trésorerie à la clôture de l'exercice		4 \$	6 \$

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (« Énergie NB ») est une société d'État de propriété provinciale qui a été constituée dans la province du Nouveau-Brunswick en 1920. Énergie NB génère, achète, transmet, distribue et vend de l'électricité et exerce ses activités aux termes du mandat stipulé dans la *Loi sur l'électricité* du Nouveau-Brunswick et selon les pouvoirs qu'elle lui confère. La *Loi sur l'électricité* du Nouveau-Brunswick confère à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (« CESP ») le pouvoir de réglementer Énergie NB pour s'assurer que les clients profitent de services énergétiques sûrs et fiables à des tarifs justes, et que la province, à titre d'actionnaire, se voit offrir une occasion raisonnable de tirer un juste rendement de son investissement. Énergie NB détient une filiale en propriété exclusive connue sous le nom de Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick (« Commercialisation d'énergie NB »). Commercialisation d'énergie NB, qui est également une société d'État provinciale, exerce des activités de commercialisation de l'énergie sur des marchés à l'extérieur du Nouveau-Brunswick. Elle a le mandat d'acheter de l'électricité afin d'approvisionner en charge le Nouveau-Brunswick et l'extérieur du Nouveau-Brunswick et de commercialiser dans d'autres territoires l'énergie excédentaire produite. Les résultats financiers de Commercialisation d'énergie NB sont compris dans les états financiers consolidés d'Énergie NB. Énergie NB et Commercialisation d'énergie NB ont leur siège social à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

À titre de sociétés d'État, Énergie NB et Commercialisation d'énergie NB ne sont pas assujetties à l'impôt sur le résultat des paliers fédéral et provincial.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés audités annuels d'Énergie NB ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS »). Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour les instruments dérivés (note 25) et les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié (note 9). La monnaie fonctionnelle d'Énergie NB est le dollar canadien et les montants présentés dans ces états financiers consolidés sont en millions de dollars canadiens. La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration en date du 13 juin 2019.

a. Hypothèses et incertitude relative aux estimations

L'établissement d'états financiers exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur :

- l'application des méthodes comptables;
- la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers;
- la valeur comptable des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière;
- la présentation des actifs et des passifs éventuels.

Les résultats réels pourraient différer des estimations faites.

Les estimations et les hypothèses sont passées en revue régulièrement. Toute révision de ces estimations ou de ces hypothèses est constatée dans la période au cours de laquelle la révision a été faite ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2019
 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

b. Estimations

Le tableau suivant présente les notes qui font référence aux principales estimations.

Note	Estimation
3. a.	Méthode de consolidation : Évaluation de la juste valeur
3. b.	Comptabilisation, évaluation et recouvrement des soldes réglementaires
3. d.	Estimation de la durée d'utilité des immobilisations corporelles
3. g.	Comptabilisation et évaluation des passifs au titre du démantèlement et de la gestion du combustible irradié
3. h.	Principales hypothèses actuarielles sur l'évaluation des obligations au titre des régimes à prestations définies
3. i.	Comptabilisation et évaluation des provisions et des éventualités
3. j.	Évaluation des produits non facturés
3. n.	Évaluation à la juste valeur des instruments financiers

c. Jugements

Le tableau suivant présente les notes qui fournissent des informations sur les jugements formulés lors de l'application des méthodes comptables produisant le plus important effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Note	Jugement
3. a.	Regroupements d'entreprises
3. d.	Immobilisations corporelles : inscription à l'actif des coûts
3. l.	Déterminer la monnaie fonctionnelle de la filiale
3. m.	Contrats de location : déterminer si un accord contient un contrat de location et classement des contrats de location

d. Nouvelles normes et interprétations ayant été adoptées

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En date du 1^{er} avril 2018, Énergie NB a adopté l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Cette norme remplace l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IAS 11, *Contrats de construction*, et les interprétations connexes. L'IFRS 15 a été adoptée de manière rétrospective selon la méthode de l'incidence cumulative et les ajustements ont été comptabilisés dans le solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} avril 2018. L'information comparative n'a pas été retraitée et est présentée selon l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires* et les interprétations connexes. La nouvelle norme a pour but d'améliorer l'utilité de l'information communiquée aux utilisateurs des états financiers concernant la nature, le montant, le calendrier et le degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie provenant d'un contrat conclu avec un client. Il y a lieu de se reporter à la note 18 pour obtenir de plus amples renseignements sur les changements découlant de l'application de l'IFRS 15.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2019
 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

d. Nouvelles normes et interprétations ayant été adoptées (suite)

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (suite)

Incidence des modifications à l'IFRS 15

L'application de l'IFRS 15 n'a eu aucune incidence sur le solde d'ouverture des résultats non distribués et sur l'état de la situation financière.

Le tableau qui suit présente un sommaire des incidences estimées découlant de l'adoption de l'IFRS 15 pour chaque poste affecté de l'état des résultats pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (en millions)		Montants présentés	Ajustements	Montants compte non tenu de l'adoption de l'IFRS 15
Produits				
Ventes d'électricité				
À l'intérieur de la province	a), c)	1 416 \$	38 \$	1 454 \$
Divers	b)	87	(7)	80
Combustible et achats d'électricité	a)	761	35	796
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	b), c)	493	(4)	489

- a) Regroupement de contrats – L'IFRS 15 exige qu'une entité regroupe les contrats conclus avec le même client aux termes de certaines conditions. Ces conditions tiennent compte des situations où les contrats sont négociés avec un objectif commercial commun; le montant de la contrepartie à payer en vertu de l'un des contrats dépend de l'autre contrat ou les biens et services promis dans les contrats constituent une seule obligation de prestation. Certains contrats conclus avec des clients répondent à ces conditions et les produits et les charges connexes ont été comptabilisés sur une base nette. Cette situation s'est traduite par une diminution des produits à l'intérieur de la province de 35 millions de dollars et une diminution correspondante au poste Combustible et achats d'électricité. L'incidence nette sur le résultat net est de néant.
- b) Entente d'utilisation conjointe – Énergie NB est partie à une entente d'utilisation conjointe par laquelle des actifs sont partagés entre les parties. L'entente tient compte de l'interdépendance des sociétés et offre des avantages économiques optimums aux deux sociétés grâce au partage des actifs. Conformément à l'IAS 18, aucun produit ou charge n'a été comptabilisé au titre de la location de poteaux puisque le contrat a été comptabilisé sur la base du montant net. Si le ratio de propriété est maintenu, le coût de location de poteaux pour chaque société est de néant. Aux termes de l'IFRS 15, les produits et les charges correspondantes doivent être comptabilisés sur la base du montant brut, ce qui s'est traduit par une hausse des produits divers de 7 millions de dollars et une hausse correspondante des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration. L'incidence nette sur le résultat net est de néant.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

d. Nouvelles normes et interprétations ayant été adoptées (suite)

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (suite)

- c) Vente d'électricité – Aux termes de l'IAS 18, la vente d'électricité était comptabilisée une fois l'électricité livrée chez les clients. Aux termes de l'IFRS 15, le modèle des produits en cinq étapes évalue le risque de crédit du client pour déterminer si un contrat est valide, ce qui tient compte de la recouvrabilité. Si la recouvrabilité n'est pas probable, les produits ne peuvent pas être comptabilisés. Certains clients d'Énergie NB ne satisfont pas aux critères de recouvrabilité, ce qui, par conséquent, fait en sorte que des produits ne sont pas comptabilisés. Cette situation a donné lieu à une diminution de 3 millions de dollars des produits à l'intérieur de la province et à une baisse correspondante des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration (provision pour pertes). L'incidence nette sur le résultat net est de néant. La variation de 3 millions de dollars de la correction de valeur est inscrite au tableau de la correction de valeur pour pertes de la note 2. d.

IFRS 9, Instruments financiers

En date du 1^{er} avril 2018, Énergie NB a adopté l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Cette norme remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 énonce les dispositions relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers. À la suite de l'application de l'IFRS 9, Énergie NB a adopté les modifications corrélatives apportées à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, ainsi que les modifications corrélatives apportées à l'IFRS 7. L'IAS 1 exige que la dépréciation d'un actif soit présentée dans un poste distinct de l'état du résultat net. En raison de considérations d'importance significative, les pertes sont comprises dans les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration (voir la note 20).

Les modifications apportées aux informations à fournir pour l'exercice à l'étude n'ont pas été appliquées aux informations comparatives. Les modifications principales attribuables à l'adoption de l'IFRS 9 sont présentées ci-après.

Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers

L'IFRS 9 contient trois principales catégories de classement d'actifs financiers : évalués au coût amorti, évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. En vertu de l'IFRS 9, les actifs financiers sont généralement classés en fonction du modèle économique selon lequel un actif financier est géré, et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels. Ce faisant, la norme élimine les catégories précédentes de l'IAS 39 suivantes : « détenu jusqu'à l'échéance », « disponible à la vente » et « prêts et créances ». L'adoption de l'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence importante sur les méthodes comptables d'Énergie NB relatives au classement et à l'évaluation des passifs financiers et des instruments financiers dérivés.

Il y a lieu de se reporter à la note 3. n. pour obtenir de plus amples renseignements sur les modifications aux catégories d'évaluation pour chaque catégorie d'actifs financiers et de passifs financiers de la société au 1^{er} avril 2018.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

d. Nouvelles normes et interprétations ayant été adoptées (suite)

IFRS 9, Instruments financiers (suite)

Dépréciation d'actifs financiers

L'IFRS 9 remplace le modèle fondé sur les pertes subies préconisé dans l'IAS 39 par un modèle fondé sur les pertes sur créances attendues. Le nouveau modèle fondé sur les pertes de valeur s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti et aux actifs contractuels et aux instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »), mais pas aux placements dans des instruments de capitaux propres. En règle générale, les pertes de crédit sont comptabilisées plus tôt aux termes de l'IFRS 9 qu'aux termes de l'IAS 39. Énergie NB évaluera la correction de valeur pour pertes liée aux créances clients au montant des pertes sur créances attendues pour la durée de vie. Pour les autres instruments de dette, Énergie NB utilisera le modèle fondé sur les pertes sur créances attendues pour les 12 mois à venir puisque ces actifs sont tous de la catégorie investissement et puisqu'il a été établi que ces actifs présentaient un risque de crédit faible.

Les pertes de valeur sont présentées dans un poste distinct à la note 20 « Provision pour pertes »; auparavant, elles étaient comptabilisées dans les autres charges.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 sur la correction de valeur pour pertes liée aux créances clients au 1^{er} avril 2018.

Correction de valeur pour pertes au 31 mars 2018 selon l'IAS 39	7 \$
Diminution de la dépréciation comptabilisée au 1^{er} avril 2018 aux :	
Débiteurs	(3)
Correction de valeur pour pertes au 1^{er} avril 2018 selon l'IFRS 9	4 \$

Les produits à l'intérieur de la province ont reculé de 3 millions de dollars puisque les contrats ne satisfaisaient pas aux critères de comptabilisation de l'IFRS 15. La diminution de la dépréciation liée aux débiteurs est attribuable à cette baisse des produits.

Comptabilité de couverture

L'IFRS 9 exige de la société qu'elle s'assure que les relations de comptabilité de couverture sont en phase avec les objectifs et stratégies de gestion des risques et qu'elle mette en place une approche plus qualitative et prospective pour évaluer l'efficacité de la couverture.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

d. Nouvelles normes et interprétations ayant été adoptées (suite)

IFRS 9, *Instruments financiers* (suite)

Dispositions transitoires

Les modifications aux méthodes comptables attribuables à l'adoption de l'IFRS 9 ont été appliquées de manière rétrospective, à l'exception de ce qui suit.

- Les périodes comparatives n'ont pas été retraitées aux fins de l'application rétrospective. Les écarts entre les valeurs comptables des actifs financiers et des passifs financiers découlant de l'adoption de l'IFRS 9 sont comptabilisés dans les résultats non distribués au 1^{er} avril 2018.
- Les modifications aux méthodes comptables de couverture ont été appliquées de manière prospective aux relations de couverture qui existaient à compter du 1^{er} avril 2018.
- Les relations de couverture selon l'IAS 39 au 31 mars 2018 satisfaisaient aux critères de la comptabilité de couverture selon l'IFRS 9 au 1^{er} avril 2018 et sont donc considérées comme des relations de couverture maintenues.

e. Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Le tableau suivant présente les nouvelles normes ainsi que les normes et interprétations modifiées qui ne s'appliquaient pas encore au 31 mars 2019 et qui n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers consolidés du 31 mars 2019.

Norme	Date d'entrée en vigueur
IFRS 16, <i>Contrats de location</i>	1 ^{er} avril 2019
IAS 19, <i>Avantages du personnel</i>	1 ^{er} avril 2019
IAS 23, <i>Coûts d'emprunt</i>	1 ^{er} avril 2019

L'IFRS 16, *Contrats de location*, instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent ne soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et un passif lié au contrat de location qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs. Énergie NB étudie actuellement l'incidence éventuelle qu'aura cette norme sur ses états financiers consolidés.

L'IASB a publié des modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*. Ces modifications s'appliquent aux modifications, réductions ou liquidations d'un régime à compter du 1^{er} janvier 2019. Les entreprises utiliseront désormais des hypothèses actuarielles mises à jour afin de déterminer le coût des services rendus et les intérêts nets pour la période, et l'effet du plafond de l'actif n'est pas pris en compte pour calculer le profit ou la perte résultant de toute liquidation du régime. Énergie NB ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence significative sur les états financiers consolidés.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

e. Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

Le 12 décembre 2017, dans le cadre de son processus annuel d'amélioration, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'IAS 23, *Coût d'emprunt*. L'objectif des modifications est de clarifier le fait que les emprunts spécifiques – c'est-à-dire les fonds empruntés spécifiquement pour financer la construction d'un actif qualifié – devraient être transférés dans le poste général des emprunts une fois que la construction de l'actif qualifié est achevée. Les modifications clarifient également qu'une entité comprend les fonds empruntés spécifiquement pour obtenir un actif autre qu'un actif qualifié dans le cadre des emprunts généraux. Énergie NB prévoit adopter ces modifications dans ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2019. Énergie NB ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence significative sur les états financiers consolidés.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La présente note fait état des méthodes comptables employées pour l'établissement des présents états financiers consolidés. Elle est composée des sections suivantes :

Note	Titre
3. a.	Méthode de consolidation
3. b.	Réglementation des tarifs
3. c.	Stocks de matériel, de fournitures et de combustible
3. d.	Immobilisations corporelles
3. e.	Immobilisations incorporelles
3. f.	Dettes à long terme
3. g.	Passifs au titre du démantèlement
3. h.	Avantages postérieurs à l'emploi
3. i.	Provisions
3. j.	Produits
3. k.	Subventions publiques
3. l.	Opérations de change
3. m.	Contrats de location
3. n.	Instruments financiers
3. o.	Dérivés

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

a. Méthode de consolidation

Filiale

Les états financiers consolidés d'Énergie NB comprennent les comptes de la société et ceux de sa filiale en propriété exclusive, Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés à la consolidation.

Fonds de placement

Les placements d'Énergie NB dans des fonds au titre du secteur nucléaire et dans les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié comprennent un placement dans un fonds en fiducie à participation unitaire, le « Fonds d'obligations canadiennes à long terme d'ÉNB », dont Énergie NB est le principal bénéficiaire. Par conséquent, Énergie NB a consolidé les placements sous-jacents de ce fonds.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond au total de la contrepartie transférée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables repris sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'excédent de la contrepartie transférée par rapport à la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisé dans le goodwill. Toute insuffisance à la contrepartie transférée en deçà de la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisée à titre de profit dans le bénéfice net. Les coûts de transaction connexes sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Énergie NB comptabilise la contrepartie versée, les actifs acquis et les passifs repris à leur juste valeur à la date d'acquisition et comptabilise tout goodwill acquis ou profit réalisé à l'achat. La répartition du prix d'achat exige de poser des jugements importants pour déterminer les actifs acquis et les passifs repris. Pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs identifiés, Énergie NB utilisera la méthode des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques d'évaluation acceptées qui exigent de poser des hypothèses sur les stratégies d'affaires, les taux de croissance, les coûts d'exploitation, les taux d'actualisation et d'autres facteurs économiques.

La date d'acquisition des regroupements d'entreprises est généralement la date à laquelle l'acquéreur procède officiellement au transfert de la contrepartie, à l'acquisition des actifs et à la reprise des passifs de l'entreprise acquise. Toutefois, la date d'acquisition pourrait différer de cette date si Énergie NB obtient le contrôle à une date antérieure ou postérieure à la date de transfert. Par exemple, la date d'acquisition précède la date de conclusion de la transaction si un accord écrit prévoit qu'Énergie NB obtient le contrôle de l'entreprise acquise à une date antérieure à la date de conclusion de la transaction. Énergie NB doit prendre en compte tous les faits et circonstances pertinents pour l'identification de la date d'acquisition.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

b. Réglementation des tarifs

Énergie NB a appliqué l'IFRS 14 au 31 mars 2016. Aux termes de l'IFRS 14, les soldes réglementaires sont comptabilisés aux fins d'établissement de tarifs et de présentation de l'information financière si la Commission de l'énergie et des services publics (« CESP ») du Nouveau-Brunswick approuve le traitement réglementaire ou si la direction est d'avis que le traitement réglementaire est probable. Les soldes débiteurs réglementaires représentent la part excédentaire des charges engagées par rapport aux sommes facturées aux clients selon les tarifs approuvés par la CESP. Les soldes créditeurs réglementaires représentent la part excédentaire des charges engagées par Énergie NB par rapport aux sommes facturées aux clients selon les tarifs approuvés par la CESP.

Les soldes débiteurs réglementaires sont comptabilisés s'il est probable que les factures subséquentes d'une somme qui soit au moins égale aux coûts différés seront émises par suite de l'ajout de ce coût dans les coûts admissibles aux fins d'établissement des tarifs. Les soldes débiteurs réglementaires sont évalués de façon continue afin d'en apprécier la recouvrabilité et si la direction juge que la recouvrabilité d'un actif n'est plus probable, le coût différé est imputé aux résultats de la période.

Les éléments suivants découlent des traitements comptables, lesquels diffèrent de ceux préconisés par les IFRS, applicables aux entités qui n'exercent pas leurs activités dans un contexte de réglementation des tarifs et aux entités qui exercent leurs activités dans un contexte de réglementation des tarifs qui n'ont pas adopté l'IFRS 14.

- Provision pour les fonds utilisés pendant la construction
- Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau
- Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.

Les soldes réglementaires qui ne satisfont pas à la définition d'un actif ou d'un passif donnée par toute autre norme sont présentés de manière distincte dans l'état consolidé de la situation financière en tant que soldes réglementaires et dans l'état consolidé du résultat net en tant que variations nettes des soldes réglementaires.

L'évaluation des soldes réglementaires doit tenir compte de certaines estimations et hypothèses.

c. Stocks de matériel, de fournitures et de combustible

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Les stocks de matériel, les fournitures et les combustibles autres que le combustible nucléaire sont évalués au coût moyen. Les stocks de combustible nucléaire sont évalués au coût selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût des stocks comprend les coûts directement attribuables au transport des stocks à l'endroit désiré et à leur mise en état de fonctionnement.

Les crédits d'énergie renouvelable sont évalués au coût moyen. Les projets d'énergie renouvelables admissibles reçoivent des crédits d'énergie renouvelable pour la production et la fourniture d'énergie renouvelable. Ces crédits peuvent être échangés et sont principalement vendus aux termes de contrats à durée déterminée. Les produits tirés de ces contrats sont comptabilisés à un moment précis, au moment de la production de l'électricité connexe. Tous les crédits générés à des montants supérieurs aux montants contractuels sont détenus dans les stocks, le montant compensatoire étant comptabilisé à titre de diminution des charges d'exploitation.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 mars 2019
(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou coût présumé (moins le cumul de l'amortissement à la date d'adoption des IFRS – 1^{er} avril 2014). Lorsque des composantes importantes des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des éléments distincts des immobilisations corporelles.

Coût des entrées

Le coût des entrées d'immobilisations corporelles comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Le coût des actifs produits par l'entité pour elle-même comprend les dépenses directement attribuables à la construction de l'actif, notamment :

- les services de sous-traitance;
- la main-d'œuvre directe et le matériel;
- les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés;
- les coûts estimés liés au démantèlement;
- les coûts estimés liés à l'évacuation du combustible nucléaire irradié;
- les frais généraux du siège social directement attribuables à l'actif produit par l'entité pour elle-même;
- les autres frais directement attribuables aux projets d'immobilisations;

moins :

- les produits gagnés pendant la période de mise en service;
- les subventions pour la recherche et le développement.

Inspections et révisions majeures

Énergie NB engage des coûts relativement aux inspections et aux révisions majeures effectuées à ses centrales. Ces coûts sont inscrits à l'actif s'ils sont considérés comme étant admissibles à titre de capital et s'ils reviennent régulièrement à des intervalles d'au moins deux ans. Ils sont inscrits à l'actif en tant que composantes distinctes et ils sont amortis au cours de la période précédant la prochaine inspection ou révision majeure. Les frais d'entretien quotidiens sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés

Les intérêts sont inscrits à l'actif si la durée d'un projet est de six mois ou plus. Ces frais sont calculés mensuellement en fonction du coût moyen pondéré de la dette à long terme.

Dépenses ultérieures

Énergie NB évalue ses dépenses ultérieures liées aux immobilisations corporelles afin de déterminer s'il s'agit de dépenses d'investissement ou de dépenses d'exploitation. Les dépenses ultérieures sont inscrites à l'actif lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d. Immobilisations corporelles (suite)

Amortissement

L'amortissement des actifs est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle. L'amortissement débute lorsque l'actif est prêt pour utilisation.

Durée d'utilité estimée

La durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles est revue annuellement, et toute révision est appliquée prospectivement.

Les principales catégories d'immobilisations corporelles et la durée d'utilité estimée se présentent comme suit :

Actifs	Années
Centrale nucléaire	De 10 à 57
Centrales hydroélectriques	De 9 à 100
Centrales thermiques	De 6 à 53
Centrales à turbines à combustion	De 10 à 40
Réseau de transport	De 10 à 60
Postes et sous-stations	De 17 à 56
Réseau de distribution	De 16 à 48
Bâtiments et biens	De 45 à 50
Systèmes informatiques	6
Véhicules motorisés	De 8 à 20
Actifs divers	15

Décomptabilisation

Une composante d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lorsqu'elle est mise hors service ou lorsqu'aucun avantage économique futur de son utilisation n'est prévu. Lorsqu'une composante est décomptabilisée, le coût et le cumul de l'amortissement sont radiés en comptabilisant le profit ou la perte sur la sortie dans la charge d'amortissement.

Dépréciation

Chaque année, Énergie NB soumet ses immobilisations corporelles à un test de dépréciation pour évaluer s'il existe des indices de dépréciation potentielle. S'il y a dépréciation, une perte de valeur d'un montant équivalant à l'excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur recouvrable sera comptabilisée dans le résultat net.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût ou au coût présumé (soit le coût moins le cumul des amortissements à la date d'adoption des IFRS – 1^{er} avril 2014) et elles sont amorties sur leur durée d'utilité estimée.

Actifs	Années
Chutes Nepisiguit (droit prévu par la loi)	50
Logiciels	6
Autres	De 6 à 20

f. Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur estimative de cette dette est présentée à la note 25; elle est établie en fonction de la valeur de marché ou des estimations de cette valeur fondées sur des titres de créance assortis de conditions et d'échéances analogues. Le solde non amorti des escomptes et des primes est inclus dans la dette à long terme et est amorti sur la durée des émissions de titres de créance auxquelles les primes et l'amortissement se rapportent selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

g. Passifs au titre du démantèlement

Les actifs pour lesquels des passifs au titre du démantèlement sont enregistrés ou pourraient l'être comprennent, notamment :

- des centrales nucléaires et thermiques;
- des chauffe-eau;
- des centrales hydroélectriques ainsi que des actifs des réseaux de transport et de distribution.

Centrales nucléaire et thermiques

Énergie NB a comptabilisé des provisions en ce qui a trait aux coûts estimés futurs relatifs à la gestion du combustible nucléaire irradié et au démantèlement des centrales nucléaire et thermiques.

Calcul des coûts prévus

Les coûts futurs prévus sont établis d'après des études détaillées qui tiennent compte de diverses hypothèses concernant :

- les moyens et l'échéancier à adopter pour le démantèlement des centrales nucléaire et thermiques;
- le coût du transport des matières nucléaires vers des installations de stockage permanent;
- les estimations des taux d'inflation futurs.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g. Passifs au titre du démantèlement (suite)

Centrales nucléaire et thermiques (suite)

Énergie NB revoit ces calculs annuellement en raison :

- des progrès technologiques éventuels en matière de démantèlement et de gestion du combustible nucléaire irradié;
- des modifications apportées aux diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs.

Méthode de calcul

La Société de gestion des déchets nucléaires a été créée conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*. La méthode utilisée par Énergie NB pour calculer le passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié est conforme aux recommandations de la Société de gestion des déchets nucléaires, telles qu'elles ont été approuvées par Ressources naturelles Canada.

Coûts comptabilisés comme passifs

La valeur actualisée estimée des coûts suivants a été comptabilisée comme passif au 31 mars 2019 :

- les coûts fixes des activités de gestion du combustible nucléaire irradié. Ces coûts doivent être engagés quel que soit le volume de combustible consommé;
- les coûts variables des activités de gestion du combustible nucléaire irradié afin de tenir compte des coûts engagés relativement aux volumes réels de combustible irradié jusqu'au 31 mars 2019;
- les coûts de démantèlement des centrales nucléaire et thermiques à la fin de leur durée d'utilité.

Le passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié est augmenté pour tenir compte des coûts liés à l'évacuation des grappes de combustible nucléaire utilisé chaque année, et les montants correspondants sont comptabilisés comme frais de combustible dans les charges d'exploitation.

Les dépenses courantes engagées dans le cadre des activités suivantes sont imputées aux comptes du passif :

- la gestion du combustible nucléaire irradié;
- le démantèlement des centrales nucléaire et thermiques.

Charge de désactualisation

La désactualisation représente l'augmentation de la valeur comptable du passif en raison de l'écoulement du temps selon le taux d'actualisation utilisé pour déterminer le montant de la provision.

La désactualisation est calculée pour les passifs liés à la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi qu'au démantèlement des centrales nucléaire et thermiques. Plus précisément, la charge de désactualisation est :

- calculée au moyen du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit d'Énergie NB et de la durée de l'écart de taux pour tenir compte de la nature à long terme de ces passifs;
- classée comme charge financière.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g. Passifs au titre du démantèlement (suite)

Chauffe-eau

Énergie NB a comptabilisé une provision en ce qui a trait aux coûts estimés futurs relatifs au retrait permanent des chauffe-eau loués des résidences de ses clients.

Calcul des coûts prévus

Les calculs sont fondés sur les données historiques d'Énergie NB sur le retrait des chauffe-eau, notamment les estimations relatives à l'inflation. Énergie NB revoit annuellement les estimations et les hypothèses.

Centrales hydroélectriques et actifs des réseaux de transport et de distribution

Énergie NB n'a comptabilisé aucun passif au titre du démantèlement relativement aux centrales hydroélectriques et aux actifs des réseaux de transport et de distribution. Énergie NB entend utiliser la plupart de ses centrales hydroélectriques et de ses actifs des réseaux de transport et de distribution pour une durée indéterminée. Grâce à des travaux d'entretien ou de reconstruction, il est prévu que les actifs seront utilisés dans un avenir prévisible. Par conséquent, la valeur actualisée d'une quelconque obligation est négligeable. Si, à une date ultérieure, il est déterminé qu'un actif donné ne respectera pas cette hypothèse de perpétuité, ce dernier fera l'objet d'un examen pour déterminer s'il existe une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations pouvant être estimée, après quoi une obligation serait comptabilisée.

Énergie NB comptabilisera une obligation au titre de ces actifs si, à un moment donné, la date de mise hors service se confirme et que la valeur actualisée de l'obligation n'est plus négligeable.

En supposant qu'aucune dépense supplémentaire liée aux améliorations des immobilisations ne soit engagée, la fin de la durée d'utilité de la centrale de Mactaquac est prévue pour 2030. Énergie NB a proposé un projet d'immobilisations qui permettra l'exploitation de la centrale pour sa durée de vie utile initiale de 100 ans, soit jusqu'en 2068, avec la possibilité de prolonger davantage sa durée de vie, grâce à une stratégie modifiée de l'exécution de travaux d'entretien, de l'ajustement et du remplacement de l'équipement mécanique au fil du temps. Ce projet est toujours à l'étude et, une fois qu'il sera finalisé, il sera soumis à la CESP aux fins d'approbation.

Énergie NB ne comptabilisera un passif au titre du démantèlement que lorsqu'une obligation juridique ou implicite s'imposera.

h. Avantages postérieurs à l'emploi

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi d'Énergie NB incluent :

- le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (« RRSPNB ») ;
- le régime de retraite des employés de NB Coal;
- un programme d'allocations de retraite;
- un programme de retraite anticipée;
- d'autres avantages à long terme.

Les employés d'Énergie NB souscrivent au RRSPNB.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

h. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Le RRSPNB a été établi le 1^{er} janvier 2014 à l'intention des employés de la province du Nouveau-Brunswick, et de ses sociétés d'État et des organismes provinciaux. Les cotisations proviennent des employeurs et des employés participants et sont généralement fixes. Toutefois, les avantages de base ne sont pas garantis. Il s'agit d'un régime interentreprises à risques partagés. Chaque entité membre ne dispose pas de comptes séparés pour les actifs et les passifs du régime. Comme il n'est pas réaliste ni possible d'obtenir toute l'information requise pour effectuer l'attribution très précise de la tranche de l'obligation d'Énergie NB, celle-ci utilise la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées pour comptabiliser sa tranche du RRSPNB.

Le régime de retraite des employés de NB Coal est un régime à prestations définies qui vise les anciens employés. Il n'y a aucun membre actif. Énergie NB verse annuellement des cotisations spéciales afin de maintenir la situation de capitalisation.

Les autres régimes sont des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi non capitalisés et ils sont capitalisés uniquement au cours de l'exercice où les dépenses sont faites. Énergie NB comptabilise ces régimes selon la méthode de comptabilisation des régimes à prestations définies.

Les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont déterminées au moyen d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses qui servent à déterminer la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies. Les hypothèses sont :

- établies au 31 mars;
- déterminées en fonction des taux d'intérêt du marché applicables aux obligations de sociétés de grande qualité qui correspondent au calendrier des versements des prestations prévues;
- tiennent compte des estimations les plus probables de la direction en ce qui a trait aux projections des salaires et des traitements jusqu'à la date prévue du départ à la retraite.

Le coût des services rendus est imputé au résultat net à titre de frais d'exploitation, d'entretien et d'administration. La charge d'intérêt est calculée au moyen du même taux d'actualisation que celui ayant servi à évaluer l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Le montant net des intérêts est imputé aux coûts financiers. Les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés aussitôt dans les autres éléments du résultat global. Une réduction se fait s'il y a une diminution importante des avantages liés aux services futurs. Une réduction est comptabilisée une fois que l'événement entraînant un changement s'est produit.

i. Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, Énergie NB a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Les provisions dont la durée est à long terme sont évaluées à leur valeur actualisée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus en fonction du taux sans risque ajusté selon la qualité du crédit d'Énergie NB.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

j. Produits

Obligation de prestation et politique de comptabilisation des produits

Ventes d'électricité à l'intérieur de la province

Les ventes d'électricité à l'intérieur de la province sont réputées contenir une prestation de service unique puisqu'elle représente une série de biens distincts qui sont substantiellement identiques et qui suivent le même modèle de transfert au client. Ces obligations de prestation seront remplies à mesure que l'électricité est transférée au client et utilisée par celui-ci, ce qui est calculé au moyen d'un compteur. La comptabilisation des produits repose sur le volume d'électricité livré au client et les prix sont fondés sur un modèle de coût des services, lequel est passé en revue et approuvé par la CESP. Les clients ont des dates de facturation différentes et la fin du mois n'est pas nécessairement la date de facturation; par conséquent, des produits à recevoir sont inscrits à la clôture de chaque mois pour comptabiliser les produits non facturés. Les ventes qui sont réputées ne pas être recouvrables ne sont pas comptabilisées à titre de produits.

Ventes d'électricité à l'extérieur de la province

Les ventes d'électricité à l'extérieur de la province sont comptabilisées chaque jour à mesure que l'électricité est transférée aux clients et utilisée par ceux-ci et reposent sur le prix de marché au moment de la vente ou sur les prix contractuels dans le cas des contrats à long terme.

Apport des clients

L'apport des clients est comptabilisé dans les états financiers consolidés comme provisions au titre d'autres passifs et de charges. L'apport des clients, qui correspond à l'obligation d'Énergie NB de continuer à fournir à sa clientèle un accès à l'électricité, est comptabilisé dans le résultat net à titre de produits divers selon le mode linéaire sur la durée estimée des contrats avec les clients. Lorsque les contrats avec les clients sont perpétuels et que l'actif apporté connexe est utilisé pour fournir des biens ou des services aux clients, la durée du contrat est estimée être équivalente à la durée d'utilité économique de l'actif auquel l'apport est lié. Un apport remboursable est comptabilisé en tant que passifs courants jusqu'à ce qu'il ne soit plus remboursable.

k. Subventions publiques

Les subventions publiques servent à compenser pour certains types de dépenses engagées. Ces subventions sont comptabilisées à titre de produits pour la période au cours de laquelle la charge est comptabilisée. Les subventions publiques liées aux immobilisations corporelles sont incluses dans les immobilisations corporelles et sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif correspondant. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, les subventions publiques ont totalisé 3 millions de dollars (3 millions de dollars en 2018). En 2019, une subvention de 2 millions de dollars, servant à offrir des programmes d'efficacité aux résidents du Nouveau-Brunswick, a été comptabilisée dans les produits divers. Une subvention de 1 million de dollars a servi à alléger le coût du projet pilote de réseau intelligent de l'Atlantique et des bornes de recharge pour véhicules électriques. Cette subvention a été comptabilisée dans les immobilisations corporelles et sera amortie sur la durée d'utilité de l'actif.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

I. Opérations de change

La monnaie fonctionnelle d'Énergie NB est le dollar canadien. Les opérations de change effectuées en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle sont converties suivant la nature de l'élément.

- Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière.
- Les éléments non monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change historique. Les profits et les pertes liés à la conversion sont comptabilisés dans le résultat net.
- Dans le cas des opérations admissibles à la comptabilité de couverture, les profits et les pertes liés aux couvertures de flux de trésorerie efficaces sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

m. Contrats de location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement ou contrats de location simple. Un contrat de location-financement est considéré comme un contrat de location si la quasi-totalité des avantages et risques inhérents à la propriété de l'actif loué revient à Énergie NB.

Énergie NB a conclu des conventions d'achat d'électricité à long terme pour lesquelles il a fallu faire preuve de discernement afin de déterminer si elles comportaient un contrat de location. Pour ce faire, il a fallu établir si l'exécution d'une convention est tributaire de l'utilisation d'un actif particulier et si la convention confère le droit d'utiliser l'actif. En ce qui a trait aux conventions considérées comme des contrats de location ou qui comprennent un contrat de location, afin de déterminer si la convention doit être comptabilisée à titre de contrat de location-financement ou de contrat de location simple, il a fallu pousser l'analyse pour vérifier si la quasi-totalité des risques et avantages importants inhérents à la propriété est transférée à la Société ou si elle est détenue par la contrepartie de la convention. Afin d'évaluer des contrats de location-financement, il faut estimer les sommes et l'échéancier des flux de trésorerie futurs et fixer un taux d'actualisation approprié. La direction a déterminé qu'aucune de ces conventions ne comprend un contrat de location-financement.

Énergie NB détient des contrats de location simple et les paiements versés aux termes de ces contrats sont passés en charges sur la durée du contrat de location.

n. Instruments financiers

Un instrument financier correspond à tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité (p. ex., débiteurs/créditeurs).

Les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, tel qu'il est décrit ci-dessous. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers et de leurs caractéristiques.

Les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié sont gérés par la Société de gestion des placements Vestcor.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

n. Instruments financiers (suite)

Le tableau qui suit présente les classes d'évaluation d'origine selon l'IAS 39 et les nouvelles classes d'évaluation selon l'IFRS 9 pour chaque catégorie d'actifs financiers et de passifs financiers de la société au 1^{er} avril 2018.

Instrument financier	Classe d'origine selon l'IAS 39	Nouvelle classe aux termes de l'IFRS 9	Valeur comptable d'origine selon l'IAS 39	Nouvelle valeur comptable selon l'IFRS 9
Actifs financiers				
Trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti	6 \$	6 \$
Débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti	248	248
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	Prêts et créances	Coût amorti	505	505
Actifs dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net et instruments de couverture de la juste valeur	À la juste valeur par le biais du résultat net et instruments de couverture de la juste valeur	1	1
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié				
Fonds d'obligations canadiennes à long terme d'ÉNB	Disponibles à la vente	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	26	26
Placements dans divers fonds en fiducie à participation unitaire et participations directes dans des placements en biens immobiliers et en infrastructures de sociétés fermées	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net	696	696
Passifs financiers				
Dette à court terme	Autres passifs	Autres passifs	871	871
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs	Autres passifs	271	271
Intérêts courus	Autres passifs	Autres passifs	43	43
Dette à long terme	Autres passifs	Autres passifs	4 407	4 407
Passifs dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net et instruments de couverture de la juste valeur	À la juste valeur par le biais du résultat net et instruments de couverture de la juste valeur	25	25

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

n. Instruments financiers (suite)

Coût amorti

Les actifs financiers classés dans les prêts et créances selon l'IAS 39 sont maintenant comptabilisés au coût amorti. De plus, les autres passifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

Juste valeur par le biais du résultat net

Normalement, les actifs et les passifs financiers de cette catégorie sont acquis principalement en vue d'une revente prochaine ou sont désignés à cet effet dès leur comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si Énergie NB gère ces placements et prend des décisions en matière d'achat ou de vente fondées sur leur valeur, conformément à sa stratégie documentée en matière de gestion du risque lié aux placements. Ces actifs et ces passifs sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net.

Juste valeur par le biais du résultat net

Les fonds qui étaient classés dans le Fonds d'obligations canadiennes à long terme d'ÉNB au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié comme étant disponibles à la vente selon l'IAS 39 sont dorénavant classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont par la suite évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Au moment de la décomptabilisation, les profits et les pertes inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans l'état consolidé du résultat net.

Autres passifs

Tous les passifs financiers d'Énergie NB, à l'exception des passifs dérivés désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont inclus dans cette catégorie. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif et coûts de transaction

Énergie NB utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour comptabiliser les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts sur les instruments financiers susmentionnés. La méthode du taux d'intérêt effectif permet d'actualiser les sorties de trésorerie futures estimées sur la durée de vie prévue d'un instrument ou sur une période plus courte, selon le cas, de manière à obtenir la valeur comptable nette à la date de l'état de la situation financière. Le calcul tient compte des éléments suivants, qui sont gagnés ou engagés :

- les coûts de transaction;
- les commissions;
- les primes;
- les escomptes.

Les coûts de transaction liés aux instruments désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

o. Dérivés

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat respectant les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction d'une variable sous-jacente (par exemple, un indice boursier);
- le placement net initial requis est nul ou minime;
- il sera réglé à une date future.

En vertu des contrats dérivés, Énergie NB règle des sommes selon l'écart entre un prix variable mensuel cumulatif fondé sur un indice et un prix fixe. Le prix fixe qui découle de ce calcul est pris en compte dans le résultat net.

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net à moins que l'instrument ne satisfasse aux critères de la comptabilité de couverture.

Couvertures de flux de trésorerie

Énergie NB utilise des dérivés pour gérer ou couvrir certaines expositions. Elle n'utilise pas les dérivés à des fins de spéculation ou de négociation. Certains instruments financiers dérivés détenus par Énergie NB sont admissibles à la comptabilité de couverture.

Documentation

Pour déterminer quels instruments sont admissibles à la comptabilité de couverture, Énergie NB constitue une documentation en bonne et due forme à l'égard :

- de toutes les relations existant entre les instruments de couverture et les éléments couverts au moment de leur établissement;
- de son évaluation de l'efficacité de la relation de couverture;
- des objectifs et de la stratégie de couverture sous-tendant les diverses opérations de couverture.

Dans le cadre de ce processus, chaque instrument dérivé est lié à un actif ou à un passif de l'état consolidé de la situation financière ou à une opération prévue donnée.

Comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie

Les dérivés admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. La comptabilisation des variations de la juste valeur dépend de l'efficacité du dérivé à titre de couverture. En général, un dérivé constitue une couverture efficace d'un autre élément lorsque les variations de leur juste valeur ou de leurs flux de trésorerie respectifs se contrebalancent presque parfaitement. En raison de la nature de certaines relations de couverture, la juste valeur ou les flux de trésorerie ne se contrebalancent pas parfaitement, ce qui correspond à la tranche inefficace de la couverture.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

o. Dérivés (suite)

Comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie (suite)

La variation de la juste valeur d'un dérivé est comptabilisée comme suit :

La tranche	est comptabilisée
efficace	dans les autres éléments du résultat global, hors du résultat net de l'exercice.
inefficace	dans le résultat net.

Les sommes accumulées dans les autres éléments du résultat global sont reclassées dans le résultat net dans la même période au cours de laquelle l'opération en trésorerie prévue couverte influe sur les résultats.

Cessation de la comptabilité de couverture

Si une opération prévue n'est plus susceptible de se produire, Énergie NB cesse alors d'appliquer la comptabilité de couverture et tout profit ou perte comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global est automatiquement comptabilisé dans le résultat net.

Si un instrument de couverture est vendu ou résilié avant son échéance, ou s'il cesse d'être efficace à titre de couverture ou si la désignation est annulée, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective, et les profits ou les pertes cumulés jusqu'à la date de cessation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global y sont maintenus et sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle l'opération en trésorerie prévue influe sur les résultats. Tout profit ou toute perte généré après la cessation de la comptabilité de couverture est comptabilisé dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils ont été générés.

4. RÉGLEMENTATION DES TARIFS

Énergie NB est une entreprise de service public à tarifs réglementés. Les principaux éléments de la réglementation d'Énergie NB sont les suivants :

- Énergie NB doit présenter à la CESP une demande d'approbation des barèmes de tarifs proposés pour ses services.
- Énergie NB doit présenter à la CESP une demande d'approbation du tarif d'accès ouvert au réseau de transport ou pour toute modification du tarif de transport. Énergie NB doit présenter, au moins tous les trois ans, une demande à la CESP en vue de faire approuver ses besoins en revenus afférents au transport, qui doivent être suffisants pour couvrir ses coûts et obtenir un rendement de 10 % à 12 % selon une structure financière réputée être composée de 65 % de dettes et de 35 % de capitaux propres.
- Énergie NB doit présenter à la CESP, à titre informatif, un plan intégré des ressources au moins tous les trois ans.
- À titre informatif, Énergie NB doit présenter chaque année à la CESP un plan stratégique et financier en immobilisations visant les 10 prochains exercices.
- Énergie NB doit présenter à la CESP une demande d'approbation pour les projets d'investissement en immobilisations de plus de 50 millions de dollars.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

4. RÉGLEMENTATION DES TARIFS (suite)

Soldes réglementaires

L'application de la procédure réglementaire d'établissement des tarifs pourrait donner lieu à des soldes réglementaires.

Tous les montants comptabilisés à titre de soldes réglementaires sont assujettis à la loi ou à une approbation réglementaire. Ainsi :

- les organismes de réglementation pourraient modifier les montants comptabilisés à titre de soldes réglementaires, auquel cas la modification serait reflétée dans les états financiers;
- certaines périodes de recouvrement ou de règlement résiduelles sont celles prévues par la direction, et les périodes de recouvrement ou de règlement réelles pourraient être différentes du fait d'une approbation réglementaire.

5. DÉBITEURS

	2019	2018
Créances clients	244 \$	196 \$
Correction de valeur pour créances douteuses	(4)	(7)
Autres débiteurs	4	3
Produits non facturés	61	56
	305 \$	248 \$

6. MATÉRIEL, FOURNITURES ET COMBUSTIBLE

	2019	2018
Matériel et fournitures	30 \$	28 \$
Combustible nucléaire	45	22
Charbon	19	20
Mazout lourd	76	50
Coke de pétrole	10	14
Crédits d'énergie renouvelable	5	7
Autres combustibles	27	25
	212 \$	166 \$

Au cours de l'exercice, la valeur des stocks, laquelle était de (1) \$ (1 \$ en 2018), a été ramenée à la valeur nette de réalisation. Les stocks comptabilisés en charges au cours de l'exercice se chiffraient à 249 \$ (232 \$ en 2018).

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Centrales électriques	Réseau de transport	Postes et sous- stations	Réseau de distribution	Autres	Construction en cours	Total
Coût ou coût présumé							
Solde au 1 ^{er} avril 2017	3 717 \$	227 \$	392 \$	1 083 \$	184 \$	166 \$	5 769 \$
Entrées et transferts, déduction faite du produit	74	45	21	47	21	63	271
Ajustements liés au démantèlement	35	–	–	–	–	–	35
Sorties	(13)	(1)	(2)	(14)	(3)	–	(33)
Solde au 31 mars 2018	3 813	271	411	1 116	202	229	6 042
Entrées	–	–	–	–	13	308	321
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises (note 29)	41	–	–	–	4	–	45
Ajustements liés au démantèlement	57	–	–	–	–	–	57
Sorties	(29)	(1)	(4)	(13)	(4)	–	(51)
Transferts	140	37	42	51	15	(284)	1
Solde au 31 mars 2019	4 022	307	449	1 154	230	253	6 415
Cumul de l'amortissement							
Solde au 1 ^{er} avril 2017	857	20	26	538	48	–	1 489
Charge d'amortissement	184	8	14	32	10	–	248
Sorties	(12)	(1)	(2)	(14)	(3)	–	(32)
Solde au 31 mars 2018	1 029	27	38	556	55	–	1 705
Charge d'amortissement	195	8	15	34	11	–	263
Sorties	(28)	(1)	(3)	(12)	(4)	–	(48)
Solde au 31 mars 2019	1 196	34	50	578	62	–	1 920
Valeur comptable							
Solde au 31 mars 2018	2 784	244	373	560	147	229	4 337
Solde au 31 mars 2019	2 826 \$	273 \$	399 \$	576 \$	168 \$	253 \$	4 495 \$

Les intérêts inscrits à l'actif dans les immobilisations corporelles en 2019 au taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts de 4,85 % (4,93 % en 2018) s'élevaient à 7 \$ (6 \$ en 2018) (note 23).

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Chutes Nepisiguit – Droits prévus par la loi	Logiciels	Autres	Construction en cours	Total
Coût ou coût présumé					
Solde au 1 ^{er} avril 2017	19 \$	23 \$	2 \$	7 \$	51 \$
Entrées	–	–	–	13	13
Transferts	–	12	–	(11)	1
Solde au 31 mars 2018	19	35	2	9	65
Entrées	–	–	–	15	15
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises (note 29)	–	–	1	–	1
Sorties	–	(2)	–	–	(2)
Transferts	–	8	8	(17)	(1)
Solde au 31 mars 2019	19	41	11	7	78
Cumul de l'amortissement					
Solde au 1 ^{er} avril 2017	1	12	1	–	14
Charge d'amortissement	1	4	–	–	5
Solde au 31 mars 2018	2	16	1	–	19
Charge d'amortissement	–	6	–	–	6
Sorties et mises hors service	–	(2)	–	–	(2)
Solde au 31 mars 2019	2	20	1	–	23
Valeur comptable					
Solde au 31 mars 2018	17	19	1	9	46
Solde au 31 mars 2019	17 \$	21 \$	10 \$	7 \$	55 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

9. FONDS AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

Ci-après sont présentés les fonds distincts constitués par Énergie NB en guise de garantie en ce qui a trait à ses obligations liées au démantèlement de la centrale nucléaire et à la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi que des renseignements sur les éléments suivants :

- les exigences relatives aux fonds;
- les fonds d'Énergie NB;
- l'état des fonds d'Énergie NB.

Exigences relatives aux fonds

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* oblige les propriétaires de combustible nucléaire irradié au Canada à constituer un fonds en fiducie pour financer la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. La Commission canadienne de sûreté nucléaire (la « CCSN ») exige qu'Énergie NB maintienne certains fonds distincts afin de satisfaire aux conditions des permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau. Les placements inclus dans ces fonds constitués serviront à satisfaire aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*.

Fonds d'Énergie NB

Énergie NB a constitué les fonds suivants, chacun étant détenu dans un compte de garde.

Fonds	Fiduciaire	Objectif	Exigences de financement
Fonds distinct au titre du démantèlement et fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	Ministre des Finances provincial	Satisfaire aux conditions des permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau établies par la CCSN	Établies annuellement d'après les obligations courantes et la valeur de marché du fonds. Le montant de la cotisation pour l'exercice 2018-2019 s'est établi à néant (néant pour l'exercice 2017-2018).
Fonds en fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	BNY Mellon	Respecter la <i>Loi sur les déchets de combustible nucléaire</i> et satisfaire aux exigences de la CCSN	En vertu de la <i>Loi sur les déchets de combustible nucléaire</i> , Énergie NB est tenue de verser une cotisation au fonds en fiducie d'un montant fondé sur la formule de financement approuvée. Le montant de la cotisation pour l'exercice 2018-2019 s'est établi à 4 millions de dollars (11 millions de dollars pour l'exercice 2017-2018).

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

9. FONDS AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (suite)

Juste valeur des fonds d'Énergie NB

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements inclus dans les fonds constitués.

	Fonds distinct au titre du démantèlement et fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	Fonds en fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	Total pour 2019	Total pour 2018
Revenu fixe	149 \$	173 \$	322 \$	305 \$
Actions internationales	182	–	182	175
Placements non traditionnels	76	–	76	72
Actions canadiennes	55	–	55	49
Biens immobiliers de sociétés fermées	52	–	52	38
Biens immobiliers de sociétés ouvertes	27	–	27	37
Infrastructure de sociétés ouvertes	22	–	22	22
Infrastructure de sociétés fermées	25	–	25	22
Titres de capitaux propres de sociétés fermées	5	–	5	2
Total des placements inclus dans les fonds constitués	593 \$	173 \$	766 \$	722 \$

10. MONTANT À RECEVOIR AU TITRE DU FONDS D'AMORTISSEMENT

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur les emprunts de la province*, le ministre des Finances doit garder un fonds d'amortissement général pour garantir le paiement d'une dette consolidée. Chaque année, Énergie NB doit verser à la province du Nouveau-Brunswick un pour cent du montant de sa dette impayée. Ces sommes seront remises à Énergie NB à l'échéance de la dette émise correspondante.

Le tableau suivant présente le détail du fonds d'amortissement :

	2019	2018
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement à l'ouverture de l'exercice	505 \$	503 \$
Bénéfices découlant du fonds d'amortissement	22	21
(Pertes) profits de change	12	(10)
Versements	42	44
Remboursements	(19)	(53)
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement à la clôture de l'exercice	562 \$	505 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la hiérarchie des justes valeurs, il faut se reporter à la note 25, « Instruments financiers ».

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

11. SOLDES RÉGLEMENTAIRES

Les soldes réglementaires d'Énergie NB se chiffraient à 884 \$ au 31 mars 2019, contre 894 \$ au 31 mars 2018.

Les tableaux suivants présentent l'évolution des comptes de report réglementaires.

	Période de recouvrement restante (en années)	Taux d'intérêt	Solde au 1 ^{er} avril 2017	Soldes établis au cours de l'exercice	Intérêts	Recouvrement	Solde au 31 mars 2018
Centrale nucléaire de Point Lepreau	22	4,92 %	939 \$	– \$	46 \$	(171) \$	814 \$
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	23	4,92 %	67	24	3	(18)	76
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	50	0 %	3	1	–	–	4
			1 009 \$	25 \$	49 \$	(189) \$	894 \$

	Période de recouvrement restante (en années)	Taux d'intérêt	Solde au 1 ^{er} avril 2018	Soldes établis au cours de l'exercice	Intérêts	Recouvrement	Solde au 31 mars 2019
Centrale nucléaire de Point Lepreau	22	4,85 %	814 \$	– \$	39 \$	(61) \$	792 \$
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	23	4,85 %	76	24	4	(17)	87
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	50	0 %	4	1	–	–	5
			894 \$	25 \$	43 \$	(78) \$	884 \$

Le tableau suivant présente les variations nettes des soldes réglementaires comptabilisées dans l'état du résultat net.

	2019	2018
Report lié à la centrale nucléaire de Point Lepreau	(22) \$	(23) \$
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	11	9
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	1	1
Variation nette des soldes réglementaires	(10) \$	(13) \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

11. SOLDES RÉGLEMENTAIRES (suite)

Remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau

En ce qui a trait au solde réglementaire lié à la remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau, la CESP a autorisé l'établissement d'un actif réglementaire pour inscrire à l'actif les coûts de la période au cours de la période de remise en état. Ces coûts sont ensuite recouverts au moyen des tarifs sur la durée de vie utile restante de la centrale remise en état. Le compte réglementaire d'Énergie NB lié à la remise en état de la centrale nucléaire de Point Lepreau comprend les coûts mentionnés ci-après pour la période de remise en état (du 28 mars 2008 au 23 novembre 2012) :

- les coûts non incorporables habituels de la période (déduction faite de tout revenu) engagés par la centrale nucléaire de Point Lepreau;
- les coûts d'achat de l'énergie de remplacement engagés au cours de la période de remise en état;

moins

- les coûts inclus dans les tarifs actuels.

Le solde réglementaire est :

- amorti sur la durée de vie utile de la centrale remise en état;
- reflété dans les frais, les tarifs et les droits assumés par les clients (paragraphe 139.4 de la *Loi sur l'électricité*).

Règlement de la poursuite contre *Petróleos de Venezuela S.A.*

Ce solde réglementaire est lié au règlement de la poursuite contre *Petróleos de Venezuela S.A.* et reflète la décision de la CESP sur la façon dont les avantages du règlement seraient transférés aux clients.

Au cours de l'exercice 2007-2008, Énergie NB a comptabilisé un solde réglementaire lié au règlement de la poursuite contre *Petróleos de Venezuela S.A.* Les avantages du règlement sont :

- amortis sur la durée de vie utile restante (23 ans au moment du règlement, 22 ans au 31 mars 2019) de la centrale de Coleson Cove;
- crédités aux clients en versements échelonnés sur 17 ans (5 ans au 31 mars 2019), tel qu'il a été approuvé par la CESP.

Ce report réglementaire est en position débitrice puisque les avantages nets du règlement sont transférés aux clients plus rapidement qu'ils ne sont comptabilisés par Énergie NB.

Provision pour les fonds utilisés pendant la construction

Au 31 mars 2019, Énergie NB avait un solde réglementaire lié à la provision pour les fonds utilisés pendant la construction au regard des actifs liés au transport. La provision pour les fonds utilisés pendant la construction correspond au montant nominal de la déduction pour amortissement autorisée par la CESP pour une inscription à la base de tarification. La provision est calculée mensuellement en fonction des projets de construction qui engendrent des dépenses d'investissement relatives aux immobilisations et est ajoutée au solde réglementaire, un montant compensatoire étant comptabilisé à titre de réduction des charges financières. La provision pour fonds utilisés pendant la construction est établie selon le coût moyen pondéré du capital d'Énergie NB et elle est amortie sur la durée de vie future des actifs connexes. Elle devrait être recouvrable à même le tarif d'accès ouvert au réseau de transport.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

12. DETTE À COURT TERME

Énergie NB emprunte, à des fins temporaires, des fonds auprès de la province du Nouveau-Brunswick. Au 31 mars 2019, la dette à court terme envers la province du Nouveau-Brunswick, dont les échéances s'échelonnent du 1^{er} avril 2019 au 15 mai 2019, était de 897 \$ (871 \$ en 2018), et elle était grevée d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 1,73 % (1,26 % en 2018).

13. DETTE À LONG TERME

Énergie NB emprunte des fonds auprès de la province du Nouveau-Brunswick pour financer ses obligations à long terme. Ci-après sont présentés des renseignements à l'égard de la dette à long terme d'Énergie NB ainsi que des éléments suivants :

- les emprunts à long terme à la fin de l'exercice;
- les échéances;
- les taux d'intérêt;
- les frais de gestion du portefeuille de dette;
- les remboursements de principal.

Un rapprochement du solde de la dette à long terme à l'ouverture de l'exercice et à la clôture de l'exercice est présenté ci-après :

Dettes à long terme	
Solde au 1 ^{er} avril 2017	4 427 \$
Remboursements d'emprunts	(420)
Produit de la dette à long terme	408
Profit ou perte de change sur la dette à long terme	(10)
Amortissement des primes et des escomptes	2
Solde au 31 mars 2018	4 407
Remboursements d'emprunts	(410)
Produit de la dette à long terme	600
Profit ou perte de change sur la dette à long terme	12
Moins la partie courante	(450)
Solde au 31 mars 2019	4 159 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2019
 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

13. DETTE À LONG TERME (suite)

Le tableau qui suit présente la dette impayée due à la province du Nouveau-Brunswick.

Date d'émission	Échéance	Taux d'intérêt effectif (%)	Taux d'intérêt nominal (%)	Montant en principal	Montant en principal en dollars canadiens	(Escomptes) primes non amorti(e)s	Montant impayé
1 ^{er} octobre 2013	15 mai 2020	9,96 %	9,75 %	150 \$ US	200 \$	(1) \$	199 \$
1 ^{er} octobre 2013	1 ^{er} mai 2022	8,86 %	8,75 %	100 \$ US	134	(1)	133
1 ^{er} octobre 2013	15 décembre 2029	6,47 %	6,29 %	50	50	(1)	49
1 ^{er} octobre 2013	31 mars 2024	4,67 %	4,67 %	100	100	–	100
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2035	4,77 %	4,65 %	360	360	3	363
1 ^{er} octobre 2013	26 mars 2037	4,74 %	4,55 %	100	100	(1)	99
1 ^{er} octobre 2013	26 mars 2037	4,98 %	4,55 %	25	25	(1)	24
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2039	4,86 %	4,80 %	160	160	(2)	158
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2034	5,49 %	5,00 %	150	150	–	150
1 ^{er} octobre 2013	19 mars 2034	7,02 %	5,15 %	50	50	–	50
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2019	4,68 %	4,40 %	150	150	–	150
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2019	4,85 %	4,40 %	300	300	–	300
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2039	5,46 %	4,80 %	100	100	–	100
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2041	4,87 %	4,80 %	200	200	(2)	198
1 ^{er} octobre 2013	2 juin 2020	4,12 %	4,50 %	165	165	1	166
1 ^{er} octobre 2013	3 décembre 2021	3,44 %	3,35 %	200	200	1	201
1 ^{er} octobre 2013	3 décembre 2021	3,31 %	3,35 %	100	100	–	100
1 ^{er} octobre 2013	3 décembre 2021	3,07 %	3,35 %	100	100	1	101
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2055	3,48 %	3,55 %	150	150	2	152
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2065	3,56 %	3,55 %	200	200	(1)	199
14 juin 2015	3 juin 2024	2,32 %	3,65 %	50	50	3	53
17 décembre 2015	14 août 2045	3,78 %	3,80 %	250	250	9	259
4 mai 2016	3 juin 2022	1,93 %	1,55 %	100	100	(1)	99
14 août 2016	14 août 2048	3,16 %	3,10 %	200	200	(2)	198
16 juin 2017	14 août 2027	2,42 %	2,35 %	100	100	(1)	99
26 novembre 2017	14 août 2048	3,21 %	3,10 %	200	200	(5)	195
20 mars 2018	14 août 2027	3,03 %	2,35 %	120	120	(6)	114
30 avril 2018	14 août 2028	3,21 %	3,10 %	100	100	(1)	99
30 juin 2018	14 août 2048	3,33 %	3,10 %	250	250	(11)	239
13 décembre 2018	13 décembre 2023	2,70 %	2,70 %	200	200	–	200
18 janvier 2019	3 juin 2065	3,38 %	3,55 %	60	60	2	62
Total					4 624 \$	(15) \$	4 609 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2019
 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

13. DETTE À LONG TERME (suite)

Frais de gestion du portefeuille de dette

Énergie NB paie à la province du Nouveau-Brunswick des frais annuels de gestion du portefeuille de dette se chiffrant à 0,65 % (0,65 % en 2018) du total de la dette à long terme et de la dette à court terme, moins le solde du montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement (note 10), à l'ouverture de l'exercice. Les frais de gestion sont compris à titre de composante des charges financières et sont comptabilisés à titre de charge d'intérêts (se reporter à la note 23).

Remboursements de principal

Les remboursements de principal sur la dette à long terme sont exigibles comme suit :

Exercice clos le	Remboursement de principal
31 mars 2020	450 \$
31 mars 2021	365
31 mars 2022	400
31 mars 2023	234
31 mars 2024	300
Par la suite	2 875
Total	4 624 \$

14. GESTION DU CAPITAL

Énergie NB est essentiellement financée au moyen de capitaux empruntés.

Le pourcentage de la dette nette par rapport à la structure du capital est ventilé comme suit :

Aux 31 mars	2019	2018
Dette à long terme	4 609 \$	4 407 \$
Dette à court terme	897	871
Total de la dette	5 506	5 278
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	(562)	(505)
Trésorerie	(4)	(6)
Total de la dette nette	4 940	4 767
Résultats non distribués	490	470
Cumul des autres éléments du résultat global	(113)	(132)
Total du capital	5 317	5 105
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital	93 %	93 %

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

15. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

Ci-après sont présentés des renseignements sur les passifs au titre du démantèlement d'Énergie NB ainsi que sur les éléments suivants :

- la nature des passifs;
- les hypothèses utilisées pour le calcul des passifs;
- les soldes des passifs à la date de clôture de l'exercice.

Nature des passifs

Le tableau suivant présente les passifs au titre du démantèlement.

Passif	Nature	Renseignements sur le financement
Démantèlement des centrales thermiques	Coût du démantèlement des centrales thermiques à la fin de leur durée de vie utile.	Le passif n'est pas financé.
Démantèlement de la centrale nucléaire	Coût du démantèlement de la centrale nucléaire à la fin de sa durée de vie utile.	Se reporter à la note 9 pour des renseignements sur le financement de ce passif.
Gestion du combustible nucléaire irradié	Coût de la gestion provisoire et à long terme des grappes de combustible nucléaire irradié générées par la centrale nucléaire.	Se reporter à la note 9 pour des renseignements sur le financement de ce passif.
Chauffe-eau	Coût du retrait des chauffe-eau des résidences de la clientèle.	Le passif n'est pas financé.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

15. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (suite)

Hypothèses utilisées pour le calcul des passifs

Les principales hypothèses sur lesquelles sont fondés les passifs au titre du démantèlement se détaillent comme suit :

	Démantèlement des centrales thermiques	Démantèlement de la centrale nucléaire	Gestion du combustible nucléaire irradié	Chauffe-eau
Montant non actualisé des flux de trésorerie estimés requis pour régler le passif				
- 2019	168 \$	1 042 \$	761 \$	3 \$
- 2018	170 \$	1 073 \$	715 \$	3 \$
Raison de l'augmentation ou de la diminution des passifs	Dépenses liées au démantèlement et variation du passif découlant de la révision des estimations de coûts et de la modification du calendrier des flux de trésorerie et des taux d'actualisation, facteurs contrebalancés par l'indexation	Dépenses liées au démantèlement et variation du passif découlant de la révision des estimations de coûts et de la modification du calendrier des flux de trésorerie et des taux d'actualisation, facteurs contrebalancés par l'indexation	Dépenses liées au démantèlement et variation du passif découlant de la révision des estimations de coûts et de la modification du calendrier des flux de trésorerie et des taux d'actualisation, facteurs contrebalancés par l'indexation	Aucune variation
Dépenses en trésorerie requises jusqu'à l'an	2049	2082	2185	2033
Taux utilisé pour actualiser les flux de trésorerie				
- 2019	De 2,45 % à 3,61 %	4,30 %	4,71 %	3,47 %
- 2018	De 3,10 % à 3,83 %	4,51 %	4,83 %	3,73 %
Taux d'indexation utilisé pour déterminer les passifs au titre du démantèlement	2,0 %	2,0 %	De 1,9 % à 3,5 %	2,0 %

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

15. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (suite)

Passifs à la clôture de l'exercice

L'historique de chacun des passifs au titre du démantèlement se présente comme suit :

	2019	2018
Passif au titre du démantèlement des centrales thermiques		
Solde à l'ouverture de l'exercice	129 \$	126 \$
Plus : modification apportée au taux d'actualisation et aux estimations de coûts	1	1
Plus : désactualisation du passif au titre du démantèlement des centrales thermiques	5	4
Moins : dépenses	(1)	(2)
Solde à la clôture de l'exercice	134	129
Passif au titre du démantèlement de la centrale nucléaire		
Solde à l'ouverture de l'exercice	381	358
Plus : modifications apportées au taux d'actualisation et à l'estimation de coûts	30	9
Plus : désactualisation du passif au titre du démantèlement de la centrale nucléaire	17	17
Moins : dépenses	(2)	(3)
Solde à la clôture de l'exercice	426	381
Passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié		
Solde à l'ouverture de l'exercice	313	278
Plus : modifications apportées au taux d'actualisation et à l'estimation de coûts	32	30
Plus : désactualisation du passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	15	13
Moins : dépenses	(7)	(8)
Solde à la clôture de l'exercice	353	313
Chauffe-eau		
Solde à l'ouverture de l'exercice	2	2
Solde à la clôture de l'exercice	2	2
Total du passif au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié	915 \$	825 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

16. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Régimes d'avantages sans capitalisation

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sans capitalisation comprennent un programme de retraite anticipée, un programme d'allocations de retraite et d'autres avantages sociaux futurs.

Le tableau suivant présente un sommaire de ces régimes.

	2019	2018
Obligation au titre du programme de retraite anticipée	81 \$	81 \$
Obligation au titre des allocations de retraite	17	16
Obligation au titre d'autres avantages sociaux futurs	26	23
	124	120
Partie courante de l'obligation au titre du programme de retraite anticipée, comptabilisée dans les créditeurs et charges à payer	(5)	(5)
Avantages postérieurs à l'emploi	119 \$	115 \$

Hypothèses

	2019 (%)	2018 (%)
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice	3,65	3,65
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	3,25	3,65
Taux à long terme d'augmentation de la rémunération	2,50	2,50
Hypothèses relatives à l'augmentation des prestations (en pourcentage de l'indice des prix à la consommation)	2,00	2,00

a. Obligation au titre du programme de retraite anticipée

Énergie NB offre un programme de retraite anticipée sans capitalisation. Par le passé, Énergie NB offrait plusieurs programmes pour inciter les employés à prendre une retraite anticipée. Le programme de retraite anticipée correspond à l'obligation liée à ces coûts.

Obligation au titre des prestations constituées	2019	2018
Solde à l'ouverture de l'exercice	81 \$	83 \$
Charge au titre des avantages sociaux	3	3
Prestations versées	(5)	(4)
Perte actuarielle (gain actuariel)	2	(1)
Solde à la clôture de l'exercice	81 \$	81 \$

Coût	2019	2018
Intérêts sur l'obligation au titre du programme de retraite anticipée	3 \$	3 \$
Total de la charge au titre des avantages de l'exercice	3 \$	3 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

16. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

b. Obligation au titre des allocations de retraite

Énergie NB offre un programme d'allocations de retraite sans capitalisation. Le programme offre un avantage, à savoir une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de 26 semaines au moment du départ à la retraite. La dernière évaluation actuarielle visant à estimer le passif à ce titre date du 1^{er} avril 2012.

Énergie NB abandonne graduellement les allocations de retraite depuis quelques années. Les employés ont eu la possibilité d'encaisser les allocations accumulées calculées en fonction de leurs années de service. Bon nombre des employés ont saisi cette occasion, ce qui a permis à Énergie NB de réduire l'obligation au titre des prestations constituées et le coût des services rendus.

Obligation au titre des prestations constituées	2019	2018
Solde à l'ouverture de l'exercice	16 \$	21 \$
Charge au titre des avantages sociaux	2	2
Prestations versées	(2)	(7)
Perte actuarielle	1	–
Solde à la clôture de l'exercice	17 \$	16 \$

Coût	2019	2018
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 \$	1 \$
Intérêts sur l'obligation au titre du programme de retraite anticipée	1	1
Total de la charge au titre des avantages de l'exercice	2 \$	2 \$

c. Obligation au titre d'autres avantages sociaux futurs

Les autres avantages sociaux futurs comprennent les versements futurs au régime d'invalidité de longue durée à l'intention des employés et le régime de retraite à l'intention des membres de la haute direction.

Obligation au titre des prestations constituées	2019	2018
Solde à l'ouverture de l'exercice	23 \$	20 \$
Charge au titre des avantages sociaux	2	1
Prestations versées	(1)	(1)
Perte actuarielle	2	3
Solde à la clôture de l'exercice	26 \$	23 \$

Coût	2019	2018
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 \$	1 \$
Intérêts sur d'autres avantages postérieurs à l'emploi	1	–
Total de la charge au titre des avantages de l'exercice	2 \$	1 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

16. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

c. Obligation au titre d'autres avantages sociaux futurs (suite)

Pertes actuarielles cumulées

Le tableau suivant présente les pertes actuarielles cumulées comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour les régimes de retraite à prestations définies d'Énergie NB :

	2019	2018
Solde à l'ouverture de l'exercice	(72) \$	(70) \$
Pertes actuarielles liées à l'obligation au titre des prestations constituées		
- Ajustements liés à l'expérience	(5)	(2)
Solde à la clôture de l'exercice	(77) \$	(72) \$

Régime de retraite à prestations définies provisionné

Les anciens employés de Mine Reclamation Inc. souscrivent au Régime de pension de retraite des employés de NB Coal Limited. NB Coal Limited a cessé ses activités le 31 décembre 2009 et le régime a pris fin à cette date. Ce régime n'a aucun membre actif. Tous les membres sont des retraités, des survivants et des retraités titulaires de droits à prestations différées. Les actifs et les passifs au titre de ce régime sont évalués au 31 mars 2019. La plus récente évaluation actuarielle effectuée aux fins de capitalisation du Régime de pension de retraite des employés de NB Coal Limited est datée du 1^{er} janvier 2017. L'évaluation avait soulevé le fait que la valeur des actifs du régime était égale à celle de l'obligation au titre des prestations constituées de 5 millions de dollars, par conséquent, aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers consolidés. La prochaine évaluation aux fins de capitalisation est prévue le 1^{er} janvier 2020.

Régime de retraite multi-employeurs

Les employés d'Énergie NB participent au Régime des retraites dans les services publics du Nouveau-Brunswick (« RRSPNB »), soit un régime de retraite multi-employeurs à risques partagés, tel qu'il est décrit à la note 3. h. L'évaluation actuarielle la plus récente est datée du 1^{er} janvier 2018. Au 1^{er} janvier 2018, la capitalisation du RRSPNB était de 112,0 % (108,8 % au 1^{er} janvier 2017). L'évaluation avait soulevé le fait que la valeur des actifs du régime dépassait de 821 millions de dollars la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées de 6 831 millions de dollars. La prochaine évaluation était prévue le 1^{er} janvier 2019.

Énergie NB comptabilise ce régime multi-employeurs en tant que régime de retraite à cotisations définies.

Coûts

Aux termes du RRSPNB, les obligations d'Énergie NB se limitent aux cotisations pour les services rendus au cours de l'exercice. Les cotisations totales de tous les employeurs et employés participants se chiffraient à environ 250 millions de dollars (244 millions de dollars au 1^{er} janvier 2017). Les cotisations d'Énergie NB sont comptabilisées dans le résultat net lorsqu'elles sont dues. La charge au titre des avantages des employés liée au RRSPNB comptabilisée dans les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration se présente comme suit :

	2019	2018
Coût des services rendus au cours de l'exercice	28 \$	27 \$

En 2020, Énergie NB prévoit contribuer aux cotisations à la hauteur de 29 millions de dollars.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

17. PROVISIONS AU TITRE D'AUTRES PASSIFS ET DE CHARGES

Un rapprochement des provisions au titre d'autres passifs et de charges à l'ouverture de l'exercice et à la clôture de l'exercice est présenté ci-après :

	Réhabilitation des terrains	Obligation en matière d'environnement	Apports des clients	Total
Provisions au titre d'autres passifs et de charges				
Solde au 1 ^{er} avril 2017	2 \$	11 \$	21 \$	34 \$
Provisions constituées au cours de l'exercice	–	1	13	14
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(1)	(1)	(1)	(3)
Solde au 31 mars 2018	1	11	33	45
Provisions constituées au cours de l'exercice	–	1	5	6
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(1)	(1)	(2)	(4)
Solde au 31 mars 2019	– \$	11 \$	36 \$	47 \$

Obligation en matière d'environnement

Énergie NB a un plan à long terme visant à traiter l'écoulement des eaux acides provenant d'une mine inactive. Énergie NB a constaté une obligation en matière d'environnement non financée correspondant à la valeur nette actualisée des coûts futurs prévus selon un taux d'actualisation de 3,47 % (3,81 % en 2018).

Le montant total non actualisé des flux de trésorerie estimés nécessaires pour remplir l'obligation s'élève à 13 millions de dollars.

Apports des clients

Énergie NB a reçu des clients des apports non remboursables pour supporter les frais de construction d'actifs corporels qui serviront à relier ces clients à un réseau public de distribution afin de répondre aux besoins futurs en matière d'énergie. Ces apports sont comptabilisés à titre de produits différés et inscrits dans le résultat net à titre de produits divers comme il est décrit à la note 3. j.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2019
 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

18. PRODUITS

a. Produits tirés de contrats

	2019	2018
Ventes d'électricité	1 709 \$	1 667 \$
Produits des contrats divers	49	44
Total des produits tirés des contrats	1 758 \$	1 711 \$

b. Soldes des contrats

Le tableau qui suit présente des informations sur les créances, les actifs sur contrat et les passifs sur contrat découlant des contrats conclus avec des clients.

	31 mars 2019	1^{er} avril 2018
Débiteurs compris dans les clients et autres débiteurs	244 \$	196 \$
Actifs sur contrat – produits non facturés	61	56
Passifs sur contrat	(36)	(33)

Les actifs sur contrat s'entendent des produits non facturés et sont liés aux droits à une contrepartie à l'égard de l'électricité transférée au consommateur et utilisée par celui-ci, mais qui n'ont pas été facturés à la date de clôture.

Au cours de la période close le 31 mars 2019, les actifs sur contrats ont été dépréciés de néant. Il y a lieu de se reporter à la note 26 pour obtenir le calcul de la charge de dépréciation au titre des actifs sur contrat. Les actifs sur contrat sont transférés dans les débiteurs lorsque les droits deviennent inconditionnels, ce qui se produit, règle générale, lorsqu'une facture est délivrée au client.

Les passifs sur contrat s'entendent essentiellement des apports des clients qu'Énergie NB reçoit pour couvrir certains frais de construction. Ces passifs sont comptabilisés dans le résultat net à titre de produit divers selon le mode linéaire sur la durée estimée des contrats conclus avec des clients. Lorsque les contrats avec les clients sont perpétuels et que l'actif apporté connexe est utilisé pour fournir des biens ou des services aux clients, la durée du contrat est estimée être équivalente à la durée d'utilité économique de l'actif auquel l'apport est lié. Le montant des apports des clients comptabilisé à titre de produits pour l'exercice clos le 31 mars 2019 s'élève à 1 million de dollars.

Les produits comptabilisés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019 qui sont liés à des obligations de prestation remplies (ou remplies partiellement) au cours de la période antérieure se sont établis à néant.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

18. PRODUITS (suite)

c. Ventilation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ventilés selon les sources de produits. De plus, les produits tirés des ventes à l'intérieur de la province sont ventilés selon le type de client, les produits tirés des ventes à l'extérieur de la province sont ventilés selon le type de contrat et les produits divers sont ventilés selon les principaux biens et services.

	2019	2018
Ventes d'électricité à l'intérieur de la province		
Résidentiel	671 \$	638 \$
Industriel	302	333
Usage général	299	292
Vente en gros	119	113
Éclairage public	21	21
Non mesurées	4	5
	1 416	1 402
Ventes d'électricité à l'extérieur de la province		
Ventes au Canada		
Ventes au Canada - Contrats à long terme	102	93
Ventes au Canada - Contrats à court terme	41	27
Ventes aux États-Unis		
Ventes aux États-Unis - Contrats à long terme	116	97
Ventes aux États-Unis - Contrats à court terme	34	48
	293	265
Total des ventes d'électricité	1 709	1 667
Divers		
Produits liés aux clients	17	10
Raccordements aux poteaux	4	4
Revenus afférents au transport	22	25
Produits des contrats divers	6	5
	49	44
Total des produits tirés des contrats	1 758 \$	1 711 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

19. PRODUITS DIVERS

	2019	2018
Revenus nets afférents au transport	22 \$	25 \$
Produits liés aux clients	17	10
Location des chauffe-eau	22	21
Produits tirés des raccordements aux poteaux	4	4
Autres produits divers	22	24
	87 \$	84 \$

20. FRAIS D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET D'ADMINISTRATION

	2019	2018
Salaires et charges sociales	247 \$	236 \$
Services sous-traités	125	129
Matériel et fournitures	37	34
Véhicules et équipement	25	25
Provision pour pertes	2	5
Autres	57	45
	493 \$	474 \$

21. AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	2019	2018
Immobilisations corporelles	263 \$	248 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles	6	5
Perte (profit) sur la sortie d'actifs	2	–
	271 \$	253 \$

22. IMPÔT ET TAXES

	2019	2018
Impôt foncier	23 \$	22 \$
Taxe sur les services publics et sur les emprises	22	22
	45 \$	44 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

23. CHARGES FINANCIÈRES

	2019	2018
Charge d'intérêts sur la dette à court terme et à long terme	208 \$	206 \$
Désactualisation	37	35
Frais de gestion du portefeuille de dette	31	32
Profit ou perte de change sur la dette à long terme	12	(10)
Charge d'intérêts sur les avantages postérieurs à l'emploi	5	4
Profit ou perte de change	1	1
Amortissement des primes et des escomptes sur la dette à long terme	–	2
	294	270
Intérêts inscrits à l'actif pendant la construction	(7)	(6)
	287 \$	264 \$

24. PRÊTS ET EMPRUNTS

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les variations des passifs et les flux de trésorerie liés aux activités de financement :

	Fonds d'amortissement	Dette à long terme	Dette à court terme	Total
Solde au 1^{er} avril 2018	(505) \$	4 407 \$	871 \$	4 773 \$
Changements issus des flux de trésorerie de financement				
Versements dans le fonds d'amortissement	(42)	–	–	(42)
Remboursements depuis le fonds d'amortissement	19	–	–	19
Augmentation (diminution) de la dette à court terme	–	–	26	26
Produit de la dette à long terme	–	600	–	600
Remboursement d'emprunts	–	(410)	–	(410)
Total des changements issus des flux de trésorerie de financement	(23)	190	26	193
Autres changements				
Bénéfices découlant du fonds d'amortissement	(22)	–	–	(22)
Charges financières – cours de change	(12)	12	–	–
Total des autres changements	(34)	12	–	(22)
Solde au 31 mars 2019	(562) \$	4 609 \$	897 \$	4 944 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

25. INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier (note 3. n.) correspond à tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité (p. ex., débiteurs et créditeurs). L'incidence de l'application initiale de l'IFRS 9 sur les instruments financiers d'Énergie NB est décrite à la note 3. n. En raison de la méthode de transition retenue, l'information comparative n'a pas été retraitée pour rendre compte des nouvelles exigences.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur d'un instrument financier à une date déterminée (y compris la juste valeur des contrats à terme utilisés à des fins de couverture et d'autres positions sur des dérivés) reflète notamment les écarts entre les modalités contractuelles de l'instrument et les modalités qui sont actuellement d'usage sur le marché.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs comportant trois niveaux, qui sont les suivants :

- Niveau 1 : L'établissement de la juste valeur repose sur des données d'entrée correspondant aux prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : L'établissement de la juste valeur repose sur des données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif financier concerné, soit directement ou indirectement. Ces données d'entrée comprennent les prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires, les prix cotés d'instruments similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs et des données d'entrée observables autres que les prix cotés d'un instrument. Il s'agit de données d'entrée qui sont tirées essentiellement de données de marché observables ou autres données ou qui sont étayées par elles.
- Niveau 3 : L'établissement de la juste valeur repose sur des modèles d'évaluation utilisant des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables. Les données d'entrée non observables correspondent aux hypothèses subjectives que les intervenants du marché pourraient utiliser pour apprécier un placement. Les placements classés au niveau 3 comprennent les placements en biens immobiliers et en infrastructures de sociétés fermées. Les évaluations des biens immobiliers et des infrastructures sont présentées par les gestionnaires de fonds et reposent sur l'évaluation des placements sous-jacents, dont les données d'entrée telles que les coûts, les résultats d'exploitation, les taux de capitalisation, les flux de trésorerie futurs actualisés et des données comparables fondées sur le marché.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'analyse de sensibilité, il faut se reporter à la section sur le risque de marché de la note 26, « Gestion du risque lié aux instruments financiers ».

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

25. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur des instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente un sommaire des instruments financiers en circulation d'Énergie NB.

		31 mars 2019		31 mars 2018	
	Niveau	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers					
Trésorerie	1 \$	4 \$	4 \$	6 \$	6 \$
Débiteurs	1	305	305	248	248
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié					
Placements comptabilisés à la JVRN	2 – 3	756	756	696	696
Placements comptabilisés à la JVAERG	2	10	10	26	26
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	1	562	562	505	505
Actifs dérivés	2	24	24	1	1
Total des actifs financiers		1 661	1 661	1 482	1 482
Passifs financiers					
Dette à court terme	1	897	897	871	871
Créditeurs et charges à payer	1	294	294	271	271
Intérêts courus sur la dette à court terme et à long terme	1	46	46	43	43
Dette à long terme	2	4 609	5 115	4 407	4 838
Passifs dérivés	2	23	23	25	25
Total des passifs financiers	– \$	5 869 \$	6 375 \$	5 617 \$	6 048 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

25. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur des instruments financiers (suite)

La hiérarchie des justes valeurs des fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié se présente comme suit.

Hiérarchie	2019	2018
Niveau 2	686 \$	660 \$
Niveau 3	80	62
	766 \$	722 \$

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 n'a eu lieu en 2019.

Niveau 3 de la juste valeur : évolution des placements

Les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié renferment des placements évalués à la juste valeur de niveau 3. L'évolution des placements dont la juste valeur se situe au niveau 3 se présente comme suit.

Solde au 1 ^{er} avril 2017	37 \$
Acquisitions	22
Ventes	(2)
Profits comptabilisés dans le résultat net	5
Solde au 31 mars 2018	62
Acquisitions	19
Ventes	(5)
Profits comptabilisés dans le résultat net	4
Solde au 31 mars 2019	80 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

25. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Sommaire des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan. Le tableau suivant présente le classement des justes valeurs des instruments financiers dérivés aux 31 mars.

	31 mars 2019			31 mars 2018		
	Unité de mesure	Durée à l'échéance (mois)	Acquisitions visées par des engagements (en millions)	Prix moyen pondéré	Acquisitions visées par des engagements (en millions)	Prix moyen pondéré
Dérivés de change ¹⁾	USD	60	502,0	1,28 \$	546,2	1,28 \$
Dérivés liés au prix du mazout lourd ²⁾	barils	9	0,1	37,57	0,5	54,66
Dérivés liés au prix du gaz naturel ³⁾	MBtu	Néant	–	–	0,5	8,14
Dérivés liés au prix de l'électricité ⁴⁾	MWh	65	6,4	48,41	6,2	45,29
Dérivés liés à l'uranium ⁵⁾	LB	35	0,5	30,27 \$	0,8	29,45 \$

1) Énergie NB couvre son exposition au risque de change découlant de ses besoins nets prévus en matière de dollars américains en concluant des contrats à terme portant sur l'échange de dollars canadiens contre des dollars américains.

2) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix du mazout lourd.

3) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix du gaz naturel.

4) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations des prix de l'électricité au moyen de contrats de vente et d'achat.

5) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations des prix de l'uranium.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2019
 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

25. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Rapprochement des dérivés selon l'état de la situation financière

Le tableau suivant présente un sommaire de la position des instruments financiers dérivés comptabilisés dans l'état de la situation financière au 31 mars 2019. Cette position peut inclure :

- la juste valeur des instruments dérivés constitutifs de relations de couverture;
- la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

L'incidence des instruments financiers dérivés sur l'actif net au 31 mars 2019 correspondait à la somme de (23) millions de dollars, dont néant se rapportait aux résultats non distribués et (23) millions de dollars se rapportaient au cumul des autres éléments du résultat global.

	Contrats de change	Contrats de gestion du risque lié au prix de l'électricité	Contrats de gestion du risque lié au prix du mazout lourd	Contrats de gestion du risque lié au prix de l'uranium	Total	Total pour 2018
Actifs dérivés courants	12 \$	1 \$	1 \$	– \$	14 \$	– \$
Actifs dérivés non courants	8	1	1	–	10	1
Passifs dérivés courants	–	(14)	–	(1)	(15)	(13)
Passifs dérivés non courants	–	(7)	–	(1)	(8)	(12)
Total des actifs (passifs)	20 \$	(19) \$	2 \$	(2) \$	1 \$	(24) \$

Incidence des instruments financiers sur les capitaux propres

a. Incidence des instruments financiers dérivés sur les résultats non distribués

Le tableau suivant illustre l'effet sur les résultats non distribués des instruments dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

	Contrats de change	Contrats de gestion du risque lié au prix de l'électricité	Contrats de gestion du risque lié au prix du mazout lourd	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2017	– \$	1 \$	– \$	1 \$
Ajustements au cours de l'exercice considéré	–	(1)	–	(1)
Inefficacité de la couverture	–	(1)	–	(1)
Solde au 31 mars 2018	–	(1)	–	(1)
Ajustements au cours de l'exercice considéré	2	(2)	1	1
Solde au 31 mars 2019	2 \$	(3) \$	1 \$	– \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

25. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

b. Incidence des instruments financiers sur le cumul des autres éléments du résultat global

L'incidence des instruments financiers sur le cumul des autres éléments du résultat global se compose :

- de la juste valeur des instruments financiers dérivés admissibles à la comptabilité de couverture;
- de la juste valeur des fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié classés comme disponibles à la vente;
- du règlement des contrats de swap de taux d'intérêt qui est amorti sur la durée de vie de la dette correspondante;
- des gains actuariels (pertes actuarielles) sur les régimes de retraite à prestations définies.

Le tableau suivant illustre l'incidence des couvertures de flux de trésorerie sur le cumul des autres éléments du résultat global.

	Contrats de change	Contrats de gestion du risque lié au prix du gaz naturel	Contrats de gestion du risque lié au prix de l'électricité	Contrats de gestion du risque lié au prix du mazout lourd	Contrats de gestion du risque lié au prix du charbon	Contrats de gestion du risque lié au prix de l'uranium	Cumul des autres éléments du résultat global – Instruments financiers dérivés
Solde au 1 ^{er} avril 2017	9 \$	(2) \$	(12) \$	(10) \$	(5) \$	– \$	(20) \$
Incidence des ajustements à la valeur de marché	(10)	1	(1)	8	3	(4)	(3)
Solde au 31 mars 2018	(1)	(1)	(13)	(2)	(2)	(4)	(23)
Incidence des ajustements à la valeur de marché	19	1	(3)	3	2	2	24
Solde au 31 mars 2019	18 \$	– \$	(16) \$	1 \$	– \$	(2) \$	1 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

26. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Énergie NB est exposée à plusieurs risques découlant de l'utilisation d'instruments financiers. Énergie NB est ou pourrait être assujettie à certains risques, dont le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Le conseil d'administration a l'entière responsabilité de l'établissement et de la surveillance du cadre de gestion des risques d'Énergie NB. Les stratégies de gestion des risques liés aux instruments financiers pourraient exposer Énergie NB à des profits ou des pertes, mais elles favorisent la stabilisation des flux de trésorerie futurs, diminuent la volatilité des résultats d'exploitation et améliorent la résistance financière globale. Les risques et l'approche d'Énergie NB pour les gérer sont décrits ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière qui découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations en vertu des modalités d'un instrument financier.

Gestion du risque de crédit

Afin de gérer le risque de crédit, Énergie NB :

- effectue des évaluations exhaustives des contreparties avant d'octroyer un crédit;
- surveille activement et régulièrement la santé financière de ses principales contreparties ainsi que son exposition potentielle au risque connexe.

Risque de crédit

Le tableau suivant présente un sommaire de la juste valeur des instruments financiers d'Énergie NB qui l'exposent au risque de crédit :

Actifs financiers	Juste valeur pour 2019	Juste valeur pour 2018
Trésorerie	4 \$	6 \$
Débiteurs	305	248
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	766	722
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	562	505
Actifs dérivés	24	1
	1 661 \$	1 482 \$

Trésorerie

Le risque de crédit lié à la trésorerie est considéré comme faible, car les fonds sont déposés auprès de banques à charte canadiennes.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2019
 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

26. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

Débiteurs

Les débiteurs consistent principalement en une combinaison de sommes à recevoir de clients résidentiels et commerciaux de l'intérieur et de l'extérieur de la province. Afin de réduire le risque de crédit, Énergie NB surveille les créances impayées et s'efforce de recouvrer les montants en souffrance.

Énergie NB est tenue aux termes de certains contrats d'instruments financiers dérivés d'offrir une garantie par nantissement lorsque la juste valeur de l'obligation dépasse la limite de crédit.

Le tableau qui suit présente de l'information au sujet de l'exposition au risque de crédit et des pertes sur créances attendues à l'égard des créances et des produits non facturés attribuables aux clients individuels au 31 mars 2019.

	Taux moyen pondéré des pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes
Comptes clients			
En règle	0,76 %	230 \$	2 \$
De 31 à 60 jours	8,95 %	7	–
De 61 à 90 jours	25,92 %	3	1
De 91 à 365 jours	20,56 %	3	1
Plus de 365 jours	– %	1	–
Correction de valeur pour créances douteuses		(4)	–
		240	4
Produits non facturés	0,15 %	61	–
Autres débiteurs		4	–
		305 \$	4 \$

Les taux de pertes reposent sur les historiques des pertes de crédit réelles et sont ajustés pour tenir compte des écarts entre la conjoncture économique actuelle et la conjoncture économique passée. Il n'y a aucune perte sur créances attendues au titre des ventes à l'extérieur de la province et des produits de transport à recevoir puisqu'il n'y a eu aucune radiation importante et qu'il n'y a aucune radiation importante attendue.

La correction de valeur pour créances douteuses est examinée régulièrement et est fondée sur l'estimation des comptes impayés qui risquent d'être irrécouvrables.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

26. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

La variation de la correction de valeur pour créances douteuses au cours de l'exercice à l'égard des débiteurs et des actifs sur contrat est présentée dans le tableau qui suit. Les montants comparatifs pour 2017-2018 représentent la correction de valeur pour créances douteuses selon l'IAS 39.

Rapprochement de la correction de valeur pour créances douteuses	2019	2018
Solde au 1 ^{er} avril selon l'IAS 39	7 \$	6 \$
Ajustement à la première application de l'IFRS 9	(3)	–
Solde au 1 ^{er} avril selon l'IFRS 9	4	6
Montants radiés	(3)	(8)
Évaluation nette de la correction de valeur pour perte	4	10
Recouvrement de mauvaises créances au cours de l'exercice	(1)	(1)
Solde au 31 mars	4 \$	7 \$

Concentration du risque de crédit

Aucune concentration importante du risque de crédit n'existe en ce qui a trait aux débiteurs, car ceux-ci sont répartis entre de nombreux clients à l'intérieur et à l'extérieur de la province. Dans certains cas, Énergie NB demande des dépôts ou exige des lettres de crédit.

Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement

Chaque année, Énergie NB doit verser un pour cent du montant de sa dette impayée dans un fonds d'amortissement administré par la province du Nouveau-Brunswick. Ces versements sont investis dans de la trésorerie et des titres à revenu fixe et sont gérés par la province du Nouveau-Brunswick. Cette somme lui sera remise par la province à l'échéance de la dette émise correspondante.

Concentration du risque de crédit

Au 31 mars 2019, il y avait une forte concentration du risque de crédit lié au montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement du fait que la créance se rapporte à une seule contrepartie. Étant donné que la province du Nouveau-Brunswick, laquelle est l'actionnaire d'Énergie NB, est la contrepartie, le risque de crédit qui y est associé est considéré comme faible. La province du Nouveau-Brunswick assume le risque de crédit lié aux placements.

Actifs dérivés

Énergie NB conclut des opérations sur instruments financiers dérivés seulement avec des contreparties qui ont un haut degré de solvabilité. Toutes les contreparties liées aux positions en cours d'Énergie NB ont une cote de crédit de première qualité qui leur a été attribuée par une agence de notation externe.

Énergie NB :

- surveille les limites de crédit des contreparties de façon régulière;
- exige des garanties lorsque l'exposition dépasse les limites de crédit attribuées.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2019
 (en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

26. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

Concentration du risque de crédit

Au 31 mars 2019, il y avait une concentration du risque de crédit lié aux actifs dérivés, car la majeure partie du solde des actifs dérivés est liée à un petit nombre de contreparties. Cependant, comme la majeure partie du montant est liée à des banques à charte canadiennes et à d'autres institutions financières reconnues, le risque de crédit qui y est associé est considéré comme faible.

Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié

Énergie NB limite son risque de crédit lié aux placements obligataires compris dans les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi qu'au fonds en fiducie au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire. Le portefeuille actuel est composé de titres de première qualité assortis d'une note BBB ou plus pour les titres à long terme et d'une note R-1 pour les titres de créance à court terme. Le tableau suivant illustre l'exposition au risque de crédit maximal selon les notes de première qualité.

Exposition au risque de crédit maximal	AAA	AA	A	BBB	R-1	Autres	Total	Total en 2018
Fonds au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	4 \$	5 \$	17 \$	6 \$	1 \$	3 \$	36 \$	38 \$
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire	23	18	56	18	4	5	124	117
Fonds au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire	32	27	74	31	1	3	168	159
	59 \$	50 \$	147 \$	55 \$	6 \$	11 \$	328 \$	314 \$

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que le bénéfice ou la valeur des instruments financiers d'Énergie NB varie en raison des fluctuations des prix du marché.

Énergie NB est exposée à divers risques liés aux prix du marché, tels que les variations :

- des taux de change;
- des taux d'intérêt;
- des prix des marchandises;
- des taux de capitalisation applicables aux biens immobiliers de sociétés fermées;
- des variations des valeurs liquidatives par part des titres de capitaux propres de sociétés fermées;
- des évaluations dans les fonds d'infrastructure.

Énergie NB gère l'exposition aux cours de change, aux taux d'intérêt et aux prix des marchandises au moyen de contrats à terme et d'autres instruments dérivés conformément aux politiques approuvées par le conseil.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

26. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché (suite)

Les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible irradié sont gérés par la Société de gestion des placements Vestcor et sont investis dans des fonds en fiducie à participation unitaire et dans des participations directes dans des placements en biens immobiliers et en infrastructures de sociétés fermées. Les fonds en fiducie au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire est investi dans des fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB. Les fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB investissent dans des titres à revenu fixe et des actions de sociétés canadiennes et étrangères. Ils sont assujettis au risque de marché, et leur valeur fluctuera en raison de la variation des prix du marché. Ces fonds visent à couvrir les dépenses prévues découlant des obligations liées au démantèlement de la centrale nucléaire et à la gestion du combustible nucléaire irradié. La nature des placements et le niveau de risque de marché s'expliquent par la durée à long terme du passif y afférent.

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité qui porte sur l'incidence, en dollars, de petites variations de divers taux et prix du marché. Les montants présentés sont fondés sur les volumes d'instruments financiers existants au 31 mars 2019.

	Incidence sur le bénéfice	Incidence sur les autres éléments du résultat global
Taux de change et taux d'intérêt		
Variation de 0,01 \$ du taux de change CAD/USD	2 \$	5 \$
Variation de 0,25 % des taux de la dette à court terme	2	–
Variation de 1 % du rendement des placements	22	1
Prix des marchandises		
Variation de 5 \$/LB du prix de l'uranium	–	3
Variation de 5 \$/MWh du prix de l'électricité	–	32
Placements en biens immobiliers de sociétés fermées, en infrastructures de sociétés fermées et en titres de capitaux propres de sociétés fermées		
Variation de 0,25 % du taux de capitalisation	4	–
Fourchette des évaluations de l'infrastructure	3 \$	– \$

En ce qui a trait aux infrastructures de sociétés fermées, la donnée la plus importante dans le calcul de la juste valeur des placements de niveau 3 est le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie futurs prévus. Dans le cas des placements détenus dans des fonds gérés, les hypothèses sur le taux d'actualisation ne sont pas facilement accessibles. Le tableau ci-dessus présente l'incidence sur le bénéfice en fonction de la différence entre la juste valeur estimée des fonds entre le haut et le bas de la fourchette des valeurs possibles.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

26. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'Énergie NB éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières liées aux passifs financiers ou qu'elle ne soit pas en mesure de respecter ces obligations.

Énergie NB prévoit ses besoins en matière de financement de façon régulière afin d'être en mesure de planifier et de financer ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. Le tableau suivant présente un sommaire des échéances contractuelles des passifs financiers d'Énergie NB au 31 mars 2019 et pour les exercices ultérieurs :

Passif financier	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Calendrier des flux de trésorerie contractuels				
			Moins de 2 mois	De 2 à 12 mois	2021	De 2022 à 2024	2025 et par la suite
Dettes à court terme	897 \$	897 \$	897 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Créditeurs et charges à payer	294	294	294	–	–	–	–
Intérêts courus	46	46	3	43	–	–	–
Passifs dérivés	23	23	10	5	6	1	1
Dettes à long terme	4 609	4 624	–	450	365	934	2 875
Charge d'intérêt sur la dette à long terme	–	2 780	1	185	162	399	2 033
	5 869 \$	8 664 \$	1 205 \$	683 \$	533 \$	1 334 \$	4 909 \$

Énergie NB estime avoir accès à un financement suffisant pour remplir ses obligations financières.

27. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées comprennent :

- la province du Nouveau-Brunswick, comme il est mentionné à la note 1;
- la Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick, qui est une société d'État provinciale.

Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick

La province du Nouveau-Brunswick a reçu 200 actions de catégorie A entièrement participatives avec droit de vote et Énergie NB a reçu 100 actions de catégorie B non participatives avec droit de vote. Énergie NB ne peut recevoir de dividende à moins ou jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'actions de catégorie A émises et en circulation. Énergie NB n'a pas de contrôle ou d'influence importante sur Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick. Le placement dans Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick est inscrit à titre d'instrument financier et est comptabilisé au coût puisqu'il s'agit du meilleur indicateur de la juste valeur.

Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement

Au 31 mars 2019, le montant à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick au titre du fonds d'amortissement s'élevait à 562 millions de dollars, contre 505 millions de dollars en 2018 (note 10).

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

27. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

Dette

Énergie NB a une dette exigible par la province du Nouveau-Brunswick (notes 12 et 13).

Paievements à la province du Nouveau-Brunswick

Au cours de l'exercice, Énergie NB a payé à la province du Nouveau-Brunswick des impôts fonciers ainsi que des taxes sur les services publics et les emprises de 45 millions de dollars, comparativement à 44 millions de dollars en 2018 (note 22).

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants se composent des membres du conseil d'administration et de la haute direction. La rémunération versée aux principaux dirigeants en échange des services rendus s'établit comme suit :

	2019	2018
Salaires et avantages du personnel à court terme	5 \$	4 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	1	1
	6 \$	5 \$

28. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Ci-après sont présentés des renseignements sur les engagements, les éventualités et les garanties en cours au sein d'Énergie NB.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 et par la suite
Contrats relatifs au combustible	77 \$	58 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Fonds engagés	98	19	1	–	–	–
Contrats de location simple	10	6	5	4	–	–
Autres engagements	12	5	3	–	–	–
	197 \$	88 \$	9 \$	4 \$	– \$	– \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES (suite)

Contrats d'achat d'électricité

Énergie NB a conclu des contrats d'achat d'électricité afin de pouvoir acheter de l'électricité à des tarifs préétablis. Ces contrats sont évalués afin de déterminer s'ils comprennent des contrats de location qui confèrent à Énergie NB le droit d'utiliser les immobilisations corporelles liées à un projet pour ultérieurement recevoir des versements. Ces contrats sont classés soit à titre de contrats de location-financement ou de contrats de location simple. Étant donné que selon les contrats d'achat d'électricité qu'Énergie NB a conclu, la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété ne lui est pas transférée, tous ces contrats sont comptabilisés en tant que contrats de location simple. Ces contrats sont présentés dans le tableau suivant :

Durée initiale du contrat	Échéance	Quantité d'énergie visée	Portée du contrat d'achat
2 ans	2021	90 MW	90 MW de l'énergie électrique d'une centrale éolienne d'une capacité totale de 99 MW.
3 ans	2020	42 MW	Toute l'énergie électrique produite par une centrale éolienne.
20 ans	2024	90 MW	Toute la capacité et l'énergie électrique produites par une centrale de cogénération.
30 ans	2027	38,5 MW	Toute la capacité et l'énergie électrique produites par une centrale de cogénération.
20 ans	2029	48 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
20 ans	2029	51 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
20 ans	2032	8,8 MW	Toute la capacité des centrales ainsi que l'énergie et les attributs environnementaux qu'elles génèrent.
25 ans	2033	96 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
25 ans	2034	45 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
25 ans	2035	54 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
25 ans	2035	17 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.

Énergie NB a conclu trois contrats d'achat d'électricité liés à des installations de production d'énergie dont la construction est en cours. Énergie NB commencera l'achat d'électricité au titre des contrats d'achat d'électricité lorsque la construction sera achevée.

Achèvement prévu	Durée du contrat	Échéance	Quantité d'énergie visée	Portée du contrat d'achat
1 ^{er} novembre 2019	30 ans	2049	18 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
31 décembre 2019	30 ans	2049	20 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
31 décembre 2020	30 ans	2050	20 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

28. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES (suite)

Entente de vente d'énergie et de cession de droits de transport

Énergie NB a conclu une entente de vente d'énergie et de cession de droits de transport qui vient à expiration en novembre 2025. Énergie NB s'est engagée à acheter 1,5 million de MWh par année au prix du marché en vigueur au moment de l'achat.

Contrat de gypse

Énergie NB a conclu un contrat de 21,5 ans échéant en 2026 et portant sur la livraison de quantités prédéterminées de gypse synthétique à un tiers. En cas d'insuffisance de la production, le tiers devra être indemnisé par Énergie NB. L'indemnisation est calculée en fonction du prix fixe de la quantité de gypse déterminée contractuellement. Le prix fixe est indexé annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

Programme d'achat d'énergie renouvelable auprès d'importants clients industriels

Énergie NB achète de l'électricité de sources renouvelables, comme l'énergie de biomasse et l'énergie électrique au fil de l'eau, auprès d'importants clients industriels admissibles qui exploitent des centrales qui produisent de l'électricité d'origine renouvelable situées au Nouveau-Brunswick.

Le programme est inclus dans le règlement relatif à la norme d'inclusion des énergies renouvelables de la *Loi sur l'électricité*. Quatre contrats sont actuellement en place relativement au programme. Du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, 489 GWh d'énergie renouvelable admissible ont été achetés dans le cadre de ce programme.

Le programme d'achat d'énergie renouvelable auprès d'importants clients industriels permet à Énergie NB d'acheter de l'électricité d'origine renouvelable produite par ses principaux clients à un taux fixe. Cette électricité produite à partir de sources renouvelables contribuera à l'atteinte des cibles établies par la province du Nouveau-Brunswick en matière d'énergie renouvelable.

Actions en justice

Énergie NB peut, de temps à autre, être partie à diverses actions en justice, réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal des activités. Selon les estimations raisonnables d'Énergie NB, celles-ci ne devraient pas avoir d'incidence défavorable importante sur sa situation financière.

29. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le 5 mars 2019, Énergie NB a acquis la centrale de Bayside de la société Emera Energy Inc. Cette transaction correspond à un regroupement d'entreprises aux termes de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Le prix d'achat comprend les actifs identifiables, y compris l'ensemble des immobilisations corporelles et des stocks de pièces de rechange de la centrale de Bayside. Aucun passif n'a été repris. La centrale de Bayside est une centrale à cycle combiné alimentée au gaz naturel située à Saint John, au Nouveau-Brunswick d'une capacité de production nette de 277 MW. La centrale de Bayside est une installation dont les actifs et les procédés apporteront des avantages économiques à Énergie NB. L'acquisition donnera à Énergie NB une plus grande flexibilité et réduira ses coûts tout en réduisant son empreinte carbone.

Avant l'acquisition, Énergie NB avait conclu un contrat d'achat d'électricité avec Emera visant l'achat de la totalité de la production de la station de production d'énergie de Bayside au cours de la période hivernale allant du 1^{er} novembre au 31 mars. Le 31 mars 2019, les résultats ne diffèrent pas de manière significative à la suite de l'acquisition.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019

(en millions de dollars canadiens, sauf mention contraire)

29. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES (suite)

a. Contrepartie transférée

La contrepartie transférée s'établit à 46 millions de dollars en trésorerie.

b. Frais connexes à l'acquisition

Énergie NB a engagé des frais connexes à l'acquisition de 1 million de dollars au titre de frais juridiques externes et de frais de diligence raisonnable. Ces frais sont compris dans les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration - services sous-traités (note 20).

c. Actifs identifiables acquis

Le prix d'acquisition a été affecté aux actifs acquis selon les meilleures estimations de la juste valeur de la direction. Le tableau qui suit rend compte de la comptabilisation de l'acquisition et de la juste valeur des actifs nets acquis à la date d'acquisition.

	Note	
Immobilisations corporelles	7	41 \$
Stocks classés en tant qu'immobilisations corporelles	7	4
Immobilisations incorporelles	8	1
Total des actifs identifiables acquis		46 \$



APERÇU STATISTIQUE

ÉNONCÉ DE LA PRODUCTION¹

(en millions de kWh)

	2018/19	2017/18	2016/17	2015/16	2014/15
Énergie hydroélectrique	2 292	2 541	2 848	2 920	2 690
Énergie thermique	4 001	3 620	3 992	2 844	4 103
Énergie nucléaire	5 220	5 531	4 860	4 869	4 863
Turbines à combustion	3	6	2	3	4
Achats	6 683	6 511	6 206	8 595	7 992
Production et achats bruts	18 199	18 209	17 908	19 231	19 652
Service de poste	664	664	658	638	675
Production et achats nets	17 535	17 545	17 250	18 593	18 977
Pertes – transformateur et transport	611	532	518	648	422
Total de l'énergie disponible	16 924	17 013	16 732	17 945	18 555

¹ Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de se conformer aux résultats de l'exercice en cours

ÉNONCÉ DES VENTES

(en millions de kWh)

	2018/19	2017/18	2016/17	2015/16	2014/15
Vente en gros	1 262	1 215	1 225	1 224	1 291
Industriel	4 130	4 479	4 315	4 515	4 456
Usage général	2 386	2 332	2 320	2 295	2 392
Résidentiel	5 384	5 100	5 134	5 008	5 442
Éclairage public	44	44	45	48	67
Total des ventes d'énergie à l'intérieur de la province	13 206	13 170	13 039	13 090	13 648
Interconnexions	3 373	3 491	3 360	4 533	4 575
Ventes totales	16 579	16 661	16 399	17 623	18 223
Pertes de distributions	345	352	333	322	332
Total de l'énergie distribuée et vendue	16 924	17 013	16 732	17 945	18 555

ÉNONCÉ DES REVENUS¹

(en millions)

	2018/19	2017/18	2016/17	2015/16	2014/15
Vente en gros	119 \$	113 \$	112 \$	109 \$	112 \$
Industriel	302	333	315	322	318
Usage général	299	292	289	280	285
Résidentiel	671	638	628	601	635
Éclairage public	25	26	25	24	24
Total des ventes d'énergie à l'intérieur de la province	1 416	1 402	1 369	1 336	1 374
Interconnexions	293	265	251	370	346
Ventes d'énergie	1 709	1 667	1 620	1 706	1 720
Divers	87	84	76	85	71
Total des revenus	1 796 \$	1 751 \$	1 696 \$	1 791 \$	1 791 \$

ÉNONCÉ DES REVENUS DE LA PRODUCTION À L'INTÉRIEUR DE LA PROVINCE¹

(en millions de kWh)

	2018/19	2017/18	2016/17	2015/16	2014/15
Énergie hydroélectrique	2 184	2 318	2 685	2 738	2 504
Charbon et coke de pétrole	2 855	2 517	2 753	1 759	2 635
Mazout lourd	234	286	266	206	459
Énergie nucléaire	4 636	4 922	4 315	4 286	4 308
Achats	4 211	3 948	3 780	4 963	4 407
Production et achats nets	14 120	13 991	13 799	13 952	14 313
Pertes – transformateur et transport	611	532	518	648	422
Total de l'énergie disponible	13 509	13 459	13 281	13 304	13 891

¹ Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de se conformer aux résultats de l'exercice en cours

STATISTIQUES D'EXPLOITATION

	2018/19	2017/18	2016/17	2015/16	2014/15
Lignes de transport, en kilomètres	6 905	6 900	6 865	6 830	6 863
Lignes de distribution, en kilomètres	21 274	21 215	21 121	21 050	20 972
Clients résidentiels	328 968	327 281	325 329	323 530	322 052
Clients industriels	1 776	1 747	1 745	1 729	1 744
Clients d'usage général	26 629	26 377	26 025	25 676	25 531
Clients non mesurés	2 842	2 833	2 819	2 878	2 881
Clients directs	360 215	358 238	355 918	353 813	352 208
Clients indirects	45 251	45 230	45 248	45 242	45 425
Total des clients	405 466	403 468	401 166	399 055	397 633
Postes réguliers	2 529	2 497	2 462	2 403	2 395
Postes temporaires	83	85	81	65	58
Total des postes	2 612	2 582	2 543	2 468	2 453

ÉNONCÉ DES REVENUS¹

(en millions de dollars)

	2018/19	2017/18	2016/17	2015/16	2014/15
Ventes d'énergie à l'intérieur de la province	1 416 \$	1 402 \$	1 369 \$	1 336 \$	1 374 \$
Ventes d'énergie à l'extérieur de la province	293	265	251	370	346
Revenus divers	87	84	76	85	71
Combustible et achats d'électricité	(761)	(727)	(702)	(830)	(825)
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	(493)	(474)	(483)	(450)	(419)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(271)	(253)	(233)	(226)	(230)
Impôt et taxes	(45)	(44)	(43)	(41)	(37)
Charges financières	(287)	(264)	(280)	(285)	(327)
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement	37	17	34	67	123
Évaluation à la Valeur de marché des placements à la juste valeur par les biais du résultat net	54	30	50	(1)	41
Variations nettes des soldes réglementaires	(10)	(13)	(12)	(13)	(17)
Bénéfice net	20 \$	23 \$	27 \$	12 \$	\$ 100 \$

¹ Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de se conformer aux résultats de l'exercice en cours.

BILAN SOMMAIRE AU 31 MARS¹

(en millions)

Actifs

	2018/19	2017/18	2016/17	2015/16	2014/15
Actifs courants	555 \$	434 \$	444 \$	469 \$	498 \$
Immobilisations corporelles	4 495	4 337	4 280	4 237	4 382
Autres actifs non courants	1 393	1 275	1 235	1 189	1 248
Total des actifs	6 443	6 046	5 959	5 895	6 128
Soldes réglementaires	884	894	1 009	1 021	1 034
Total des actifs et soldes réglementaires	7 327 \$	6 940 \$	6 968 \$	6 916 \$	7 162 \$

Passif et capitaux propres

	2018/19	2017/18	2016/17	2015/16	2014/15
Passifs courants	1 702 \$	1 608 \$	1 708 \$	1 646 \$	1 746 \$
Dette à long terme	4 159	3 997	4 007	4 124	4 025
Autres passifs non courants	1 089	997	933	939	1 055
Capitaux propres	377	338	320	207	336
Total du passif et des capitaux propres	7 327 \$	6 940 \$	6 968 \$	6 916 \$	7 162 \$

SOMMAIRE DE L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE^{1,2}

(en millions de dollars)

	2018/19	2017/18	2016/17	2015/16	2014/15
Trésorerie reçue de client	1 737 \$	1 769 \$	\$ 1 692 \$	n/a	n/a
Trésorerie versée aux fournisseurs et aux employés	(1 324)	(1 229)	(1 187)	n/a	n/a
Intérêts payés et autre	(234)	(234)	(251)	(261)	(261)
Trésorerie liée à l'exploitation	n/a	n/a	n/a	477	538
Variation nette des soldes des fonds de roulement non monétaires	n/a	n/a	n/a	(33)	88
Activités d'exploitation	179	306	254	183	365
Activités d'investissement	(375)	(192)	(262)	(204)	(282)
Activités de financement	194	(109)	7	20	(83)
Sorties (entrées) nettes de trésorerie	(2)	5	(1)	(1)	-
Trésorerie					
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	6	1	2	3	3
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 \$	6 \$	1 \$	2 \$	3 \$

¹ Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de se conformer aux résultats de l'exercice en cours.

² À compter de l'exercice 2016/17, Énergie NB est passée de la méthode des flux de trésorerie indirects à la méthode des flux de trésorerie directs. Les activités d'exploitation ont été retraitées en 2016/17 pour se conformer à la nouvelle présentation. Les exercices 2014/15 et 2015/16 sont présentés selon la méthode des flux de trésorerie indirects.

AUTRES CHARGES ET PRODUITS

(en millions de dollars)

	2018/19	2017/18	2016/17	2015/16	2014/15
Charge d'intérêts sur la dette à court terme et à long terme	208 \$	206 \$	207 \$	212 \$	221 \$
Désactualisation	37	35	33	36	36
Frais de gestion du portefeuille de dette	31	32	32	32	33
Profit au perte de change	13	(9)	7	10	39
Charge d'intérêts sur les avantages postérieurs à l'emploi	5	4	5	3	6
Intérêts inscrits à l'actif pendant la construction	(7)	(6)	(4)	(5)	(6)
Amortissement des primes et des escomptes	-	2	-	(3)	(2)
Amortissement des intérêts différés	-	-	-	-	-
Charges financières	287	264	280	285	327
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement	(37)	(17)	(34)	(67)	(123)
Évaluation à la valeur de marché des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	(54)	(30)	(50)	1	(41)
Autres charges et produits	196 \$	217 \$	196 \$	219 \$	163 \$

RATIOS FINANCIERS¹

	2018/19	2017/18	2016/17	2015/16	2014/15
Marge brute	55%	56%	57%	51%	52%
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation/Total de la dette	4%	6%	5%	4%	7%
Pourcentage de la dette dans la structure du capital ²	93%	93%	94%	96%	94%
Ratio de couverture des intérêts ³	0,95	1,05	0,98	1,02	1,11

¹ Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin de se conformer aux résultats de l'exercice en cours.

² Ratio de la dette = dette/(dette+capital) où la dette = (dette à la long terme + dette à court terme - montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement - trésorerie).

³ Ratio de couverture des intérêts = bénéfice d'exploitation/charge d'intérêts.

AUTRES STATISTIQUES

	2018/19	2017/18	2016/17	2015/16	2014/15
Augmentation tarifaire	0,9%	1,8%	1,6%	1,6%	2,0%
IPC (Nouveau-Brunswick)	2,1%	2,3%	2,2%	0,5%	1,5%
Hausse du PIB (Nouveau-Brunswick) ⁴	0,9%	1,8%	1,4%	0,7%	0,1%
Dépenses en capital (millions) ⁵	373 \$	177 \$	279 \$	231 \$	264 \$
Variation de la dette totale (millions)	173 \$	(133) \$	(13) \$	(2) \$	(103) \$
Répartition de la dette à long terme en pourcentage					
Dollar canadien	92,8%	92,7%	92,5%	92,8%	93,1%
Dollar américain	7,2%	7,3%	7,5%	7,2%	6,9%
Taux nominal d'intérêt moyen pondéré	4,2%	4,2%	4,4%	4,4%	4,6%
Dollar canadien, en date du 31 mars	0,748	0,776	0,752	0,771	0,789

GESTION DU CAPITAL

	2018/19	2017/18	2016/17	2015/16	2014/15
Dette à long terme	4 609 \$	4 407 \$	4 427 \$	4 524 \$	4 605 \$
Dette à court terme	897	871	977	855	784
Dette d'impôt différée	-	-	-	-	-
Total de la dette	5 506 \$	5 278 \$	5 404 \$	5 379 \$	5 389 \$
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	(562) \$	(505) \$	(503) \$	(464) \$	(471) \$
Trésorerie	(4)	(6)	(1)	(2)	(3)
Total de la dette nette	4 940 \$	4 767 \$	4 900 \$	4 913 \$	4 915 \$
Résultats non distribués	490 \$	470 \$	447 \$	420 \$	408 \$
Cumul des autres éléments du résultat global (étendu)	(113)	(132)	(127)	(213)	(72)
Total du capital	5 317 \$	5 105 \$	5 220 \$	5 120 \$	5 251 \$
Total du capital, sauf cumul des autres éléments du résultat global	5 430 \$	5 237 \$	5 347 \$	5 333 \$	5 323 \$
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital	93%	93%	94%	96%	94%
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital (sauf cumul des autres éléments du résultat global)	91%	91%	92%	92%	92%

⁴ Le gouvernement provincial a reformulé son taux de croissance du PIB pour les années précédentes.

⁵ Les dépenses en capital comprennent les espèces versées au regroupement d'entreprises et sont nettes du produit de la disposition.



GOUVERNANCE

Énergie NB est fermement engagée à adopter des pratiques exemplaires en matière de gouvernance au nom des actionnaires, des clients et des intervenants. Énergie NB relève de son actionnaire, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire du ministre du Développement de l'énergie et des ressources. Les attentes du gouvernement sont exprimées par le biais de lois, de politiques et de lettres de mandat.

Le Conseil d'administration d'Énergie NB est responsable de diriger les affaires de la Société en conformité avec la Loi sur l'électricité, qui stipule que « le Conseil d'administration est responsable de la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société, conformément à la politique gouvernementale. » Le modèle de gouvernance d'Énergie NB fait en sorte que le Conseil agit en tant qu'organisme dirigeant et de surveillance plutôt que d'agir en tant que Conseil d'administration.

Par conséquent, le Conseil d'administration est chargé d'établir et de surveiller l'orientation stratégique de la Société et de surveiller ses activités en tenant compte des risques et des possibilités. Le président-directeur général, qui est membre d'office du Conseil, est responsable du leadership et de la gestion quotidienne de la Société. Ce modèle fournit aux cadres supérieurs d'Énergie NB les conseils et l'espace nécessaires pour fonctionner efficacement, tout en veillant à ce que le Conseil d'administration soit en mesure d'exécuter ses principales responsabilités.

Conseil d'administration

En date du
31 mars 2019



Ed Barrett
Président



Gaëtan Thomas
(membre d'office)



Judith Athaide



Anne Bertrand



Alain Bossé



Chuck Firlotte



Jennifer Henry



Andrew MacGillivray



Paul McCoy



Michael Sellman



Barbara Trenholm



Nancy Whipp



Mike Wilson

Mark Reddemann a quitté le Conseil en août 2018.

Vicki Wallace-Godbout a quitté le Conseil en janvier 2019.

Anne Bertrand, Jennifer Henry et Nancy Whipp ont rejoint le Conseil en juin 2018.

Indépendance

Le lieutenant-gouverneur en conseil nomme les membres du Conseil d'administration d'Énergie NB, composé du président-directeur général, qui est un membre sans droit de vote et, d'au plus, 14 administrateurs indépendants.

L'actionnaire exige d'Énergie NB qu'elle ait un Conseil d'administration indépendant. Tous les membres du Conseil d'administration d'Énergie NB, y compris le président, sont indépendants de la direction. Énergie NB assure également l'indépendance du Conseil d'administration en organisant des discussions à huis clos entre les membres du Conseil d'administration sans que l'équipe de direction soit présente à chaque réunion du Conseil d'administration et des comités.

Les membres du Conseil d'administration d'Énergie NB doivent se comporter avec honnêteté et intégrité tout au long de l'exercice de leurs fonctions au sein de la Société. Chaque année, les membres du Conseil d'administration signent la conformité au code de déontologie d'Énergie NB en déposant une déclaration et un questionnaire sur les conflits d'intérêts. Le Conseil d'administration d'Énergie NB surveille régulièrement les conflits d'intérêts potentiels entre les membres du Conseil d'administration et travaille avec diligence pour gérer tout conflit éventuel et assurer la transparence à l'actionnaire et au grand public.

Comités

Au besoin, le Conseil établit des comités s'il estime qu'ils peuvent l'aider dans l'exercice de ses fonctions. Au cours de l'exercice 2018/19, Énergie NB comptait cinq comités axés sur des domaines essentiels à la réussite de la Société.

Comité de vérification

Barbara Trenholm (présidente), Judith Athaide, Ed Barrett (membre d'office), Anne Bertrand, Alain Bossé, Jennifer Henry, Paul McCoy, Nancy Whipp

Le Comité de vérification aide le Conseil d'administration à surveiller :

- la qualité et l'intégrité des états financiers de la Société
- la conformité de la Société aux exigences légales et réglementaires
- les qualifications, l'indépendance et le rendement du vérificateur externe
- les qualifications, l'indépendance et le rendement du vérificateur interne
- les systèmes de contrôle et procédures de communication de l'information de la Société, les contrôles internes à l'égard de l'information financière et le respect des normes d'éthique
- le programme de gestion des risques de la Société

Comité de la planification stratégique et des investissements

Mike Wilson (président), Ed Barrett (membre d'office), Alain Bossé, Chuck Firlotte, Andrew MacGillivray, Paul McCoy, Michael Sellman

Le Comité de la planification stratégique et des investissements aide le Conseil à établir et à maintenir des politiques appropriées pour guider la Société relativement aux décisions ayant trait à la gestion des investissements et à la planification des affaires.

Comité des nominations, de la gouvernance et des relations avec l'actionnaire

Andrew MacGillivray (président), Ed Barrett, Alain Bossé, Barbara Trenholm, Mike Wilson

Le Comité des nominations, de la gouvernance et des relations avec l'actionnaire aide le Conseil d'administration à établir et à maintenir un système efficace de gouvernance d'entreprise, veillant à ce que les communications d'Énergie NB avec l'actionnaire soient conformes aux attentes et transmises de façon professionnelle et opportune, et à garder un ensemble complet d'administrateurs dotés des caractéristiques personnelles, de l'expérience et des habiletés qui apportent au Conseil un mélange de compétences..

Comité de la surveillance nucléaire

Michael Sellman (président), Judith Athaide, Ed Barrett (membre d'office), Chuck Firlotte, Paul McCoy, Barbara Trenholm, Nancy Whipp, Mike Wilson

Le Comité de surveillance nucléaire conseille et aide le Conseil d'administration dans l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et de stratégies à long terme visant à assurer l'exploitation sûre et efficace de la centrale nucléaire de Point Lepreau. Le Comité de la surveillance nucléaire a la responsabilité de surveiller le rendement nucléaire, plus particulièrement les questions relatives à la sécurité et aux opérations, ainsi que le risque nucléaire

Comité de la sécurité, des ressources humaines et de l'environnement

Chuck Firlotte (président), Judith Athaide, Ed Barrett, Anne Bertrand, Jennifer Henry, Andrew MacGillivray, Michael Sellman

Le Comité de la sécurité, des ressources humaines et de l'environnement aide le Conseil d'administration à fournir des conseils et une orientation sur les questions concernant la sécurité, l'environnement et le rendement, de même que les ressources humaines et la rémunération.

Compétences et expertise

Le Conseil d'administration d'Énergie NB est composé de personnes qui ont déjà été propriétaires et dirigeants d'une entreprise ou qui possèdent de l'expertise et de l'expérience dans le démarrage de nouvelles entreprises, la gestion et l'exploitation de centrales nucléaires, la planification stratégique, la commercialisation et les communications, la comptabilité et la finance, ainsi que la surveillance des ressources humaines, de la réglementation et des relations avec les intervenants. La majorité des membres du Conseil d'administration d'Énergie NB ont obtenu leur titre IAS.A par l'intermédiaire du Programme de formation des administrateurs, élaboré conjointement par l'Institut des administrateurs de sociétés et la Rotman School of Management de l'Université de Toronto.

Le Conseil d'administration d'Énergie NB maintient une matrice des compétences pour trouver la combinaison optimale d'expérience, d'expertise et de compétences pour le choix de futurs candidats au Conseil d'administration en vue de leur recommandation à l'actionnaire. Le Comité des nominations, de la gouvernance et des relations avec l'actionnaire examine la matrice des compétences chaque année et effectue des mises à jour au besoin.

Diversité

Le Conseil d'administration d'Énergie NB accorde une grande importance à la diversité et appuie la nomination de candidats qui reflètent la démographie du Nouveau-Brunswick. Le Conseil croit que la diversité des candidats, ainsi que les compétences et l'expérience contribuent à un Conseil d'administration équilibré et efficace.

Amélioration continue

Les membres du Conseil d'administration d'Énergie NB reçoivent une orientation complète, sont encouragés à visiter les sites d'Énergie NB et à assister à des séminaires externes pour maintenir ou améliorer leurs compétences et pour veiller à ce que leurs connaissances sur les activités d'Énergie NB demeurent à jour.

Le Conseil d'administration d'Énergie NB évalue de façon récurrente le rendement du Conseil d'administration et de ses administrateurs. Le Conseil d'administration utilise les connaissances acquises dans le cadre de ces évaluations pour apporter des améliorations au processus et à la structure du Conseil d'administration et faciliter le perfectionnement de chaque administrateur.

Équipe de direction

En date du
31 mars 2019



Gaëtan Thomas
président-directeur
général



Lori Clark
vice-présidente principale,
Exploitation



Keith Cronkhite
vice-président principal,
Développement
commercial et
Planification stratégique



Darren Murphy
chef des Finances et vice-
président principal, Services
d'entreprises



Brett Plummer
vice-président du
Nucléaire et dirigeant
principal de l'exploitation
nucléaire



Lynn Arsenault
vice-présidente,
Ressources humaines



Wanda Harrison
dirigeante principale,
Affaires juridiques



Tony O'Hara
dirigeant principal
de la technologie et
vice-président de
l'Exploitation de réseau

ÉNERGIE NB



Total de lignes



21 200 km
Lignes de distribution



6 900 km
Lignes de transport

Capacité d'exportation et d'importation



2 538 MW
Capacité d'exportation



2 398 MW
Capacité d'importation

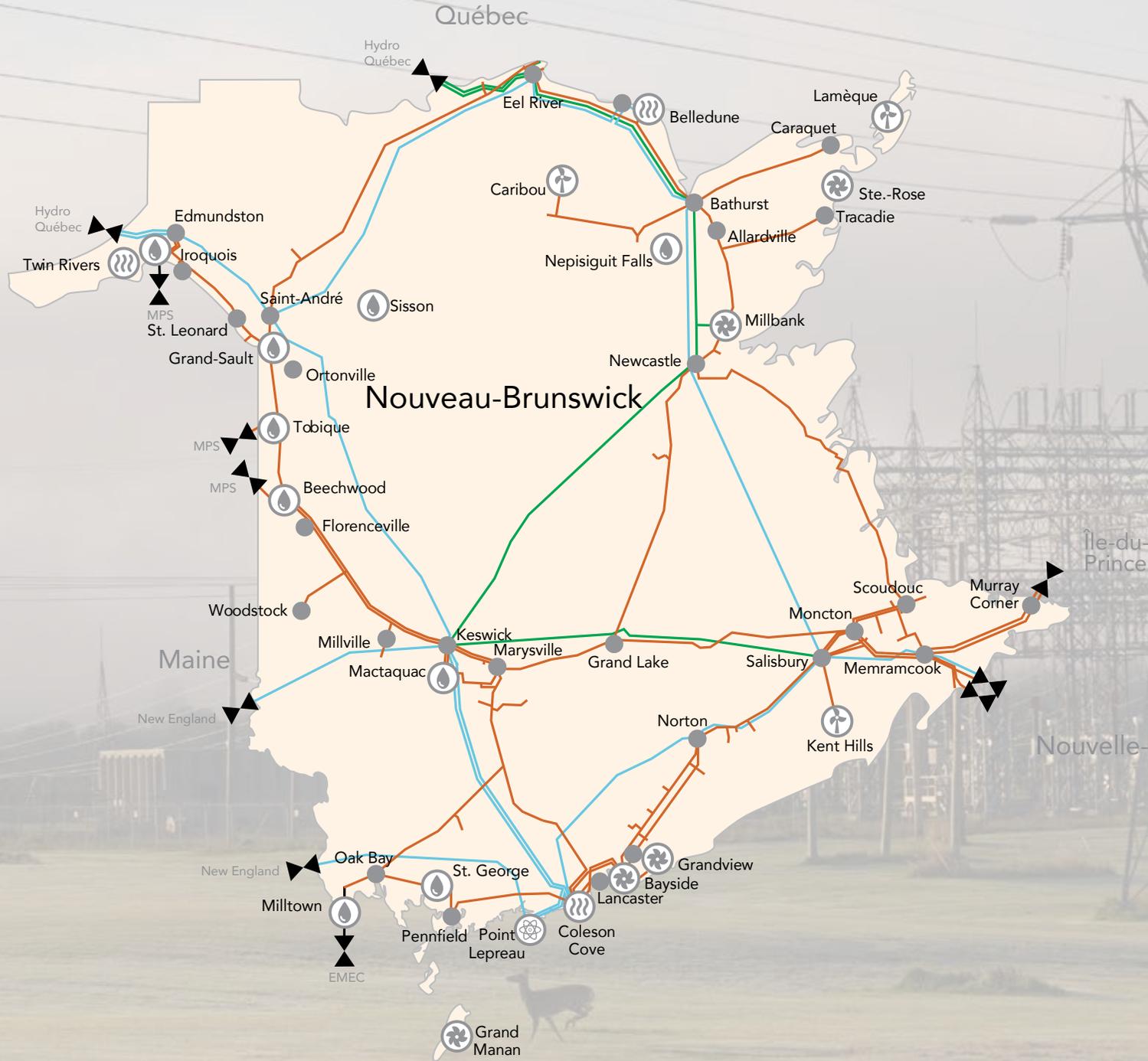
Nombre de clients



360 215
Clients directs

45 251
Clients indirects

Approvisionner le Nouveau-Brunswick



Thermique

1 716 MW



Hydroélectrique

889 MW



Nucléaire

660 MW



Turbine à combustion

525 MW



Éolienne

311 MW



Poste



Interconnexion



Lignes à 345 kV



Lignes à 230 kV



Lignes à 138 kV

Capacité de production nette

Énergie thermique

Coleson Cove	972 MW
Belledune	467 MW
Bayside (Cycle combiné au gaz naturel)	277 MW

Total d'énergie thermique 1 716 MW

Énergie hydroélectrique

Mactaquac	668 MW
Beechwood	112 MW
Grand-Sault	66 MW
Tobique	20 MW
Nepisiguit Falls	11 MW
Sisson	9 MW
Milltown	3 MW

Total d'énergie hydroélectrique 889 MW

Énergie nucléaire

Point Lepreau 660 MW

Turbine à combustion

Millbank	397 MW
Ste.-Rose	99 MW
Grand Manan	29 MW

Total des turbines à combustion 525 MW

Total de la capacité de production

Énergie thermique	1,716 MW
Énergie hydroélectrique	889 MW
Énergie nucléaire	660 MW
Turbine à combustion	525 MW

Total de la capacité de production 3 790 MW

Ententes d'achat de l'électricité

Kent Hills (énergie éolienne)	167 MW*
Caribou Mountain (énergie éolienne)	99 MW*
Lamèque (énergie éolienne)	45 MW*
Grandview (gaz naturel)	95 MW
Twin Rivers (énergie biomasse)	39 MW
St George (énergie hydroélectrique)	15 MW
Edmunston (énergie hydroélectrique)	9 MW*
Autres sources d'énergie renouvelable	13 MW*

Total d'énergies renouvelables 482 MW

*Capacité nominale : Cette capacité peut ne pas être entièrement disponible pendant les périodes de demande de pointe

This annual report is also available in
French and on our website
www.nbpower.com

Ce rapport est également publié en
français sur notre site Web
www.energie.com

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
C.P. 2 000
515, rue King, Fredericton
(Nouveau-Brunswick)
NB E3B 4X1

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

